

RAPPORT ANNUEL 2009
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE	4
1 - Les différents services au 1 ^{er} janvier 2009	4
2 - Les faits marquants de l'année 2009	6
3 - Programme de travaux 2009	7
II. LE SERVICE EXPLOITE EN REGIE DIRECTE	11
1 - L'organisation du service	11
2 - La production de l'eau	13
2.1 - Les ressources	13
2.2 - Les volumes exportés	17
2.3 - Les volumes importés	17
3 - Les indicateurs techniques	18
3.1 - Réseau	19
3.2 - Branchements	19
3.3 - Compteurs	19
3.4 - Les fuites	20
4 - Les données clientèle - abonnés	20
4.1 - Abonnés	20
4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés	21
5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	21
6 - Les indicateurs de performance	22
7 - Les indicateurs financiers	22
7.1 - Le prix de l'eau	22
7.2 - Les autres indicateurs financiers	23
III. LES SERVICES EXPLOITES EN REGIE CONTROLEE	25
1 - Présentation générale	25
2 - Service d'Isneauville	26
2.1 - Présentation générale	26
2.2 - La provenance de l'eau	26
2.3 - Les indicateurs techniques	28
2.4 - Les données clientèle	30
2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	30
2.6 - Les indicateurs de performance	31
2.7 - Les indicateurs financiers	31
3 - Service de Boos Plateau EST	33
3.1 - Présentation générale	33
3.2 - La provenance de l'eau	34
3.3 - Les indicateurs techniques	36
3.4 - Les données clientèle - abonnés	39
3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	40

3.6 - Les indicateurs de performance	41
3.7 - Les indicateurs financiers	41
4 - Service de La Bouille	44
4.1 - Présentation générale	44
4.2 - La provenance de l'eau	44
4.3 - Les indicateurs techniques	45
4.4 - Les données clientèle - abonnés	47
4.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	47
4.6 - Les indicateurs de performance	48
4.7 - Les indicateurs financiers	48
IV. LES SERVICES DELEGUES A LYONNAISE DES EAUX SUEZ	50
1 - Présentation générale	50
2 - Contrat pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville	51
2.1 - Présentation générale	51
2.2 - La production de l'eau	52
2.3 - Les indicateurs techniques	54
2.4 - Les données clientèle - abonnés	56
2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	57
2.6 - Les indicateurs de performance	58
2.7 - Les indicateurs financiers	58
3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen	61
3.1 - Présentation générale	61
3.2 - La production de l'eau	61
3.3 - Les indicateurs techniques	62
3.4 - Les données clientèle - abonnés	64
3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	64
3.6 - Les indicateurs de performance	65
3.7 - Les indicateurs financiers	65
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye (ex-SIAEP de la Région de Sahurs)	67
4.1 - Présentation générale	67
4.2 - La production de l'eau	68
4.3 - Les indicateurs techniques	69
4.3 - Les données clientèle - abonnés	71
4.4 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	72
4.5 - Les indicateurs de performance	72
4.6 - Les indicateurs financiers	72
V. LES SERVICES EXPLOITES PAR VEOLIA EAU	74
1 - Présentation générale	74
2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel	75
2.1 - Présentation générale	75
2.2 - La provenance de l'eau	76
2.3 - Les indicateurs techniques	77
2.4 - Les données clientèle - abonnés	79
2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	79
2.6 - Les indicateurs de performance	80
2.7 - Les indicateurs financiers	80

3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis	82
3.1 - Présentation générale	82
3.2 - La provenance de l'eau	82
3.3 - Les indicateurs techniques	84
3.4 - Les données clientèle - abonnés	86
3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	86
3.6 - Les indicateurs de performance	87
3.7 - Les indicateurs financiers	87
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houpeville, Le Houleme et Malaunay (communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la région de Montville)	89
4.1 - Présentation générale	89
4.2 - La provenance de l'eau	89
4.3 - Les indicateurs techniques	90
4.4 - Les données clientèle - abonnés	92
4.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	93
4.6 - Les indicateurs de performance	93
4.7 - Les indicateurs financiers	93
5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (commune précédemment adhérente au SIAEP de la Région de Préaux)	96
5.1 - Présentation générale	96
5.2 - La provenance de l'eau	96
5.3 - Les indicateurs techniques	97
5.4 - Les données clientèle - abonnés	99
5.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	99
5.6 - Les indicateurs de performance	100
5.7 - Les indicateurs financiers	100
6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Grand-Couronne, Mouligneaux, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen (ex Syndicat de la Banlieue Sud de Rouen)	102
6.1 - Présentation générale	102
6.2 - La provenance de l'eau	102
6.3 - Les indicateurs techniques	106
6.4 - Les données clientèle - abonnés	108
6.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau	109
6.6 - Les indicateurs de performance	110
6.7 - Les indicateurs financiers	110
VI. ANNEXES	113
Annexe 1 : Carte des points de production d'eau et zones de desserte	114
Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	115
Secteur Régie Directe	116
Secteur Régie Contrôlée	123
Secteur Lyonnaise des Eaux	130
Secteur Veolia eau	135

PARTIE I

Présentation Générale

Au 1^{er} janvier 2009, il existe 12 services d'eau sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (voir la carte annexée).

1 - Les différents services au 1^{er} janvier 2009

- **1 service exploité en régie directe**
- **3 services exploités en régie contrôlée (contrat de prestation de service)**
- **8 services exploités en délégation de service public**

Les périmètres de ces services figurent sur la carte ci-après

Certains de ces services ont été intégralement transférés à l'Agglomération. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci.
Les Syndicats dont seule une partie des communes ont adhéré à l'Agglomération ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à l'Agglomération, avec nécessité de les poursuivre jusqu'à leur terme.

Communauté de l'Agglomération Rouennaise

Organisation des Services d'eau potable

Exploitants au 1er Janvier 2009



- Régie
- Délégation de Service Public
- Régie Directe - Communauté de l'Agglomération Rouennaise
- Lyonnaise des Eaux France - Agence de Maromme
- Veolia Eau - Agence Rouen Agglomération
- SAUR - Secteur Eure - Bureau de Bourg-Achard

2 - Les faits marquants de l'année 2009

L'année 2009 a été marquée par :

- ✓ La décision de la collectivité d'étendre la Régie aux contrats de Délégation de Service Public (DSP) et de Prestation, arrivant à échéance au 31 décembre 2009, s'est traduit par un travail préparatoire important :
 - Simulation budgétaire
 - Recherche et aménagement de locaux sur la rive sud
 - Lancement de marchés spécifiques (véhicules, matériel d'exploitation, outillage, astreinte ...)
 - Organisation des services et établissement d'un nouvel organigramme avec intégration des agents rattachés aux contrats
 - Intégration de l'ensemble des paramètres d'automatisme et de télésurveillance de la production
 - Intégration des fichiers clients abonnés dans la base de la Direction de l'Eau.

- ✓ La mise en service de l'usine d'ultra filtration de Moulineaux fin décembre 2008. Cette usine a atteint son régime nominal dès le mois de janvier 2009 et donne pleinement satisfaction.

- ✓ Le déroulement et la finalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable en 2009.
 - Les conclusions de ce dernier intègrent un programme pluriannuel de travaux (période 2010 - 2030).
 - Par ailleurs, il met en évidence la nécessité de travailler sur 3 axes prioritaires :
 - Sécurisation de l'alimentation et du stockage pour le secteur Plateau EST
 - Transfert de volume d'eau (en période de crise) vers le plateau nord : création d'un axe structurant :
Réservoirs Sainte Marie / Jatte / Châtelet / Ventelette.
 - Exploitation des champs captant du Cailly, sécurisation des syndicats limitrophes impliquant de revoir la DUP actuelle.

- ✓ Les captages de Moulineaux et de Fontaine sous Préaux ont été retenus par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) comme prioritaires, dans le cadre de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (article 21) puis le décret 2007-882 du 14 mai 2007. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'un programme d'action contre les pollutions diffuses sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC). La démarche a été initiée fin 2008, les appels d'offre ont donc été réalisés et notifiés durant l'année 2009 : Délimitation des aires d'alimentation des captages et cartographie de leur vulnérabilité.

- ✓ L'appel d'offre de la DUP du site de production de Maromme a été réalisé et notifié.

- ✓ L'étude environnementale concernant la DUP de Darnétal en présence des services de l'Etat et de l'hydrogéologue agréé est lancée.

- ✓ Dans le programme annuel de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, la sécurisation de la distribution a été renforcée par la création d'interconnexions :
 - Entre le service Haut du Bois du Roule à Darnétal et St Jacques sur Darnétal
 - Maillage entre les services Haut et Bas de Sotteville-lès-Rouen
 - Maillage supérieur du Parc Edison de Saint Etienne du Rouvray

- ✓ Un programme pluriannuel de mise en place de compteurs équipés de système de radio relève est engagé. Le premier secteur équipé est le centre ville de Rouen.

3 - Programme de travaux 2009

Le programme de travaux sur l'exercice en cours a permis notamment l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que la limitation de la défaillance de la distribution de l'eau.

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur (m) Quantité (u)	Description	Montant Total Travaux Engagés
Amfreville la Mivoie	Grès (côte des)	Sécurisation distribution (6)	1	Mise en place de vanne de sectionnement pour basculer de la HP à BP	683 €
Amfreville la Mivoie	Lescure (domaine de)	Extension du réseau (7)	150	Raccorder les nouveaux aménagements "Eauplet"	-
Amfreville la Mivoie	Lescure (domaine de)	Sécurisation distribution (6)	1	Mise en place d'un compteur général pour la SCI du Domaine Lescure	1 118 €
Amfreville la Mivoie	Mittérand (rue François)	Rationalisation du réseau (4)	-200	Reporter les branchements et les hydrants (Pirelli) sur la conduite plus récente et supprimer l'ancienne	14 896 €
Amfreville la Mivoie	Paris (route de)	Sécurisation distribution (6)	2	Installer 2 surpresseurs individuels - Renouvellement d'une partie de canalisation dans le cadre de la mise en service de l'interconnexion Eauplet - Installation surpresseur	3 259 €
Bois-Guillaume	Général Leclerc (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	220	Renouveler la canalisation et les branchements avant les travaux de voirie	48 815 €
Bois-Guillaume	Haie (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	15	Renouvellement de la canalisation avant travaux d'aménagement de giratoire	12 756 €
Bois-Guillaume	Haie (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	270	Renouveler la canalisation	50 335 €
Bois-Guillaume	Millet (rue Jean-François)	Renouvellement de canalisation (4)	255	Renouveler la canalisation et les branchements avant les travaux de voirie	60 036 €
Bois-Guillaume	Pasteur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	147	Renouveler la canalisation avant les travaux de voirie	34 417 €
Bois-Guillaume	Prévotière (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	15	Renouvellement de la canalisation avant travaux d'aménagement de carrefour	5 742 €
Bois-Guillaume	Reims (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	106	Renouvellement de l'antenne située impasse privée en PEHD DN.40 sur 76ml + renouvellement 30ml rue de Reims	17 760 €
Bonsecours	Noyers (impasse des)	Renouvellement de canalisation (4)	130	Renouveler la conduite en acier	34 292 €
Bonsecours	Tilleuls (rue et sente)	Renouvellement de canalisation (4)	215 + 60	Renouveler la conduite et les branchements - Etendre éventuellement le réseau avant les travaux de voirie	45 899 €
Canteleu	Allende (rue)	Rationalisation du réseau (4)	2	Installer 2 vannes de sectionnement pour la sectorisation des quartiers du Huit Mai et des Petits Saules	8 123 €
Canteleu	Gaston Boulet (impasse privée - rue)	Renouvellement de canalisation (4)	95	Renouvellement de l'antenne située dans l'impasse privée	28 654 €
Champ captant du Cailly	F11	Défense incendie (10)	10	Raccorder un hydrant sur la conduite de refoulement DN.250	3 570 €
Damétal	Carville (Station de production)	Station de production (2)	1	Installer un déshumidificateur pour la protection des équipements et peintures	3 800 €
Damétal	Table de Pierre (rue de la)	Sécurisation de la production (2)	0	Créer une interconnexion de secours entre la commune de Saint Jacques et le réseau de Damétal "Bois du Roule" en cas d'indisponibilité de la station dite du "Cimetière"	44 393 €
Déville-lès-Rouen	E. Bataille (impasse privée - rue)	Renouvellement de canalisation (4)	110	Renouveler l'antenne située dans l'impasse privée par tubage	16 607 €
Fontaine sous Préaux	Fontaine (Station)	Etude de BAC (3)	1	Préparation de l'étude de BAC de la ressource de Fontaine	41 136 €
Fontaine sous Préaux	Fontaine (Station)	Renouvellement d'équipement (4)	96	Renouveler les modules d'ultrafiltration	330 080 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur (ml) Quantité (u)	Description	Montant Total Travaux Engagés
Franqueville St Pierre	Abbé Gréverend (rue)	Renforcement du réseau (8)	200	Renouveler et éventuellement renforcer la canalisation DN.80 selon les travaux de voirie et de développement urbain	72 490 €
Franqueville St Pierre	Curie (rue)	Sécurisation distribution (6)	200	Renforcer et étendre le réseau sous la piste cyclable selon les projets de développement urbain et avant les travaux de voirie	78 506 €
Franqueville St Pierre	Gabriel Crochet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	30	Renouveler les raccordements situés sous le carrefour des rues Gabriel Crochet et Pierre & Marie Curie lors des travaux de restructuration de la voirie et en prévision de ceux de la rue Pierre & Marie Curie	15 000 €
Grand Couronne	Bas (rue de)	Rationalisation du réseau (4)	-100	Rationaliser les 2 canalisations en doublon avant les travaux de voirie - entre la rue des Champs et la rue de Bas	12 778 €
Grand Couronne	Paradis (rue)	Rationalisation du réseau (4)	4	Raccorder la nouvelle conduite posée dans le cadre du lotissement sur le réseau (côté Côte du Nouveau Monde) et désaffecter l'ancienne conduite	1 657 €
Houpeville	Fond du Val (Le)	Défense incendie (10)	38	Renouveler et renforcer la conduite de distribution en tenant compte des besoins de défense incendie futurs	15 624 €
Houpeville	Juliot Curie (rue)	Défense incendie (10)	233	Renouveler et renforcer la conduite de distribution en tenant compte de la défense contre l'incendie	57 548 €
Houpeville	RD 121	Rationalisation du réseau (4)	-530	Rationalisation par suppression de 530ml de DN.80 au profit de DN.150 en parallèle - secteur du Fond du Val	3 917 €
Houpeville	Rouen (route de) - RD 121	Renouvellement de canalisation (4)	350	Renouveler une conduite DN.60 en fonte grise en coordination avec le projet d'aménagement d'entrée de ville	75 998 €
Isneauville	Mont Perreux	Contrôle & régulation distribution (6)	0	Déplacer le poste de comptage pour sectoriser le Mont Perreux	5 245 €
Isneauville	RD 928	Renouvellement de canalisation (4)	60	Renouveler la partie de réseau fragilisé par un affaissement de talus	18 133 €
Isneauville	RD 928 (entre PI Orée du bois et chemin de la Houssaye)	Renforcement du réseau (8)	420	Renouveler et renforcer la conduite de distribution	119 959 €
La Bouille	Ancienne côte de Bourtheroulde	Renouvellement d'équipement (4)	1	Renouveler le stabilisateur de pression amont	576 €
La Bouille	Canadiens (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	250	Renouveler la canalisation et les branchements en plomb	70 795 €
La Bouille	Colonel Périn (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	150	Renouveler la canalisation en amiante ciment ainsi qu'environ 30 branchements en plomb dans le cadre du renforcement du centre bourg et de l'alimentation par Moulineaux	119 569 €
La Bouille	Le Bourg	Renouvellement de canalisation (4)	10	Modification ponctuelle de canalisation suite à des travaux de terrassements privés	765 €
La Bouille	Le Bourg	Renouvellement d'équipement (4)	1	Remplacer le tampon du regard d'une ventouse cassé	777 €
La Neuville Chant d'Oisel	Mare Démont	Rationalisation du réseau (4)	90	Raccorder la nouvelle conduite du Clos Démont 2 en la maillant avec l'impasse de la Mare Démont	4 793 €
Le Houleme	Rougemare (rue de la)	Rationalisation du réseau (4)	-150	Rationaliser le réseau dans la rue de la Rougemare	4 619 €
Malaunay	Georges Pellerin (rue)	Défense incendie (10)	180	Renforcer et renouveler la canalisation entre la rue du Docteur Leroy et la rue de Notre Dame des Champs afin d'améliorer la couverture de la défense incendie de l'école O. Miannay et du complexe sportif ainsi que le quartier nord	35 348 €
Maromme	Auber (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	260	Renouveler la canalisation et les branchements	78 957 €
Maromme	Garstedt (Réservoir)	Espace extérieur (#)	1	Création d'une haie arbustive anti-tag	2 754 €
Maromme	Jean Jaurès (place)	Rationalisation du réseau (4)	-120	Rationaliser le réseau par le tamponnage de la canalisation DN.100	628 €
Maromme	Jean Jaurès (place)	Renouvellement de canalisation (4)	105	Renouveler la canalisation DN.60 sur 105ml en amont du programme d'aménagement de la place Jean Jaurès	30 445 €
Maromme	Maromme (Forages et Sources)	Protections réglementaires (1)	1	Préparer l'étude environnementale pour la DUP	54 625 €
Maromme	République (rue de la)	Déplacement de canalisation (4)	5	Déplacer le réseau dans le cadre des travaux d'assainissement	1 293 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur (ml) Quantité (u)	Description	Montant Total Travaux Engagés
Mesnil Esnard	Dailly (rue)	Extension du réseau (7)	122	Raccorder aux deux extrémités la desserte en AEP dans le cadre de la création du Barreau routier au niveau de la rue Hector Malot	4 429 €
Mesnil Esnard	Damétal (route de)	Déplacement de canalisation (4)	460	Renouveler et déplacer la conduite en fonte grise DN.80 passant en domaine privé en coordination avec la création de l'aire des gens du voyage	133 100 €
Moulineaux	Moguen (rue Louis)	Renforcement du réseau (8)	120	Prolonger le renforcement de l'axe structurant du réseau bas de Moulineaux en direction de La Bouille	36 003 €
Moulineaux	Moguen (rue Louis)	Sécurisation de la production (2)	10	Raccorder le réseau de Moulineaux à la sortie de la station de production d'eau dans le cadre de la reconfiguration de l'axe Moulineaux-La Bouille et s'affranchir du raccordement actuel situé sous l'école maternelle	18 552 €
Moulineaux	Moulineaux (Station de production)	Protections réglementaires (1)	0	Participation au financement de mesures préventives du bassin versant	75 037 €
Moulineaux	Moulineaux (Station)	Etude de BAC (3)	1	Démarrage de l'étude de BAC de la ressource de Moulineaux	41 300 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Sadi Carnot (place)	Sécurisation distribution (6)	15	Mailler la canalisation	3 762 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Salengro (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	55	Renouveler la canalisation Ø33/40 par tubage dans la canalisation DN.60 sur 100ml dans le cadre de l'aménagement de la RD 43	10 514 €
Oissel	Cordier (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	120	Remplacer 60ml de canalisation en acier et 75ml de canalisation en PVC et les branchements en plomb avant réfection de voirie, en association avec les travaux rue du Manoir	15 988 €
Oissel	Landaux (quartier)	Rationalisation du réseau (4)	0	Reprendre et mettre en conformité les branchements d'immeubles, suite au nouveau découpage cadastral et avant les travaux de voirie	11 655 €
Oissel	Soleil (impasse du)	Renouvellement de canalisation (4)	55	Renouveler une antenne en PE noir avant les travaux voirie	8 227 €
Petit-Quevilly	Jeanne d'Arc (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	170	Renouveler et renforcer la canalisation	46 515 €
Petit-Quevilly	Liegeard (passage)	Défense incendie (10)	370	Renouveler et renforcer la conduite de distribution en tenant compte de la défense contre l'incendie	102 552 €
Petit-Quevilly	Toussaint Ducy (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100	Renouveler la conduite de distribution en coordination avec les travaux de voirie	30 887 €
Quèzeville la Poterie	Centre (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	150	Renouveler la conduite et les branchements	44 018 €
Radepont	Radepont Le Château (Station de production)	Contrôle & régulation distribution (6)	0	Renouveler la conduite de chloration au forage et pose d'un fourreau pour l'installation d'un turbidimètre	4 500 €
Rouen	Bammeville (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	75	Renouveler la canalisation et les branchements en plomb entre les rues Desseaux et de Lessart	35 277 €
Rouen	Bec (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	86	Renouveler la canalisation vétuste et les branchements en plomb	47 099 €
Rouen	Canadiens (Réservoir des)	Renouvellement d'équipement (4)	1	Renouveler l'antibélier	9 900 €
Rouen	Constantine (passage)	Renouvellement de canalisation (4)	62	Renouveler la canalisation et les branchements vétustes	26 025 €
Rouen	Elbeuf (quai bas)	Renouvellement de canalisation (4)	565	Renouveler la conduite du Pont Corneille au Hangar 183	142 144 €
Rouen	Galilée (rue) - quartier Lombardie	Renouvellement de canalisation (4)	80	Renouveler la canalisation et les branchements en plomb dans le cadre de la rénovation urbaine	28 093 €
Rouen	Henry Dunant (rue)	Déplacement de canalisation (4)	15	Déplacer la conduite dans le cadre des travaux d'aménagement de la station TEOR au niveau de la maison de l'emploi	15 000 €
Rouen	Lillebonne (rue de)	Déplacement de canalisation (4)	100	Déplacer la conduite qui se trouve dans l'emprise du Palais des Sports	27 894 €
Rouen	Palais (espace du)	Renouvellement de canalisation (4)	1	Reprendre le raccordement de l'espace du Palais en raison d'une corrosion avancée	7 959 €
Sahurs	Alexandre (place Maurice)	Déplacement de canalisation (4)	-60	Abandonner un tronçon de conduite situé en domaine privé	2 295 €
Sahurs	Fief Noble (rue du)	Défense incendie (10)	300	Etendre et mailler le réseau pour améliorer la défense incendie (Financement communal)	- €
Sahurs	Gal (chemin du)	Rationalisation du réseau (4)	-100	Abandon antenne de la ferme du chemin du Gal	1 022 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur (ml) Quantité (u)	Description	Montant Total Travaux Engagés
Sotteville lès Rouen	Courteille (place)	Déplacement de canalisation (4)	70	Déplacer 70ml de canalisation DN.60 passant en domaine privé dans le cadre de l'opération rue Ennebault	- €
Sotteville lès Rouen	Delaune (rue)	Rationalisation du réseau (4)	-100	Supprimer les canalisations en doublon avant les travaux de voirie afin de rationaliser le réseau dans le cadre de l'opération rue Ennebault	- €
Sotteville lès Rouen	Ennebault (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	130	Renouveler le réseau et les branchements	89 866 €
Sotteville lès Rouen	Lannier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	250	Renouveler le réseau et les branchements	69 972 €
Sotteville lès Rouen	Léon Salva - Madrillet (Station pompage)	Sécurisation de la production (2)	0	Créer une interconnexion entre le service moyen et le service bas permettant, par cascade, un transfert du refoulement de la station "La Chapelle" service haut vers service bas	25 965 €
Sotteville lès Rouen	Maupassant (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	90	Renouveler le réseau et les branchements	33 833 €
Sotteville lès Rouen	Meny (rue)	Défense incendie (10)	260	Renouveler et renforcer la conduite de distribution vétuste en tenant compte de la défense contre l'incendie et travaux de voirie	73 882 €
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay (Station P1)	Sécurisation de la production (2)	1	Installer un turbidimètre en continu	11 705 €
St Léger du Bourg Denis	Cantony (rue du)	Sécurisation distribution (6)	435	Créer une conduite de refoulement pour dissocier le refoulement de la distribution, avant travaux de voirie et en prévision d'extension urbaine, entre la rue du Vieux Château et le réservoir	82 745 €
St Léger du Bourg Denis	Vieux Château (Forage du)	Sécurisation de la production (2)	1	Installer un turbidimètre en continu	8 009 €
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié (Réservoir)	Etude projet (3)	1	Relevé topographique de canalisation au pied du réservoir pour projet résidence Habitat 76	1 215 €
St Etienne du Rouvray	RD 18E	Renouvellement de canalisation (4)	690 + 290	Raccorder la dernière tranche du renouvellement de la conduite en Bonna 700 de la station "La Chapelle" (Opération Veolia Eau dans le cadre contractuel)	- €
St Etienne du Rouvray	RD 18E	Sécurisation distribution (6)	146	Créer un raccordement complémentaire au parc Edison à l'occasion des travaux de remplacement du refoulement en Bonna 700 de la station "La Chapelle"	40 258 €
St Etienne du Rouvray	Renan (rue Ernest)	Rationalisation du réseau (4)	-20	Tamponner la conduite DN.250 inutilisée en traversée de la rue Renan suite aux travaux du Parc Macé	3 776 €
Val de la Haye	RD 51	Déplacement de canalisation (4)	80	Déplacer la canalisation au niveau du giratoire face au bac	21 516 €
Val de la Haye	Templiers (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	236	Renouveler par tubage 236ml Ø 40/50 dans une conduite Ø 80 mm	19 357 €
Val de la Haye	Val-de-la-Haye (Forage)	Protections réglementaires (1)	1	Avis complémentaire de l'hydrogéologue agréé pour augmenter le volume de prélèvement demandé dans le cadre de la procédure de DUP	687 €
Val de la Haye	Val-de-la-Haye (Forage)	Protections réglementaires (1)	1	Etude de DUP - Phase 3	1 275 €
Ymare	RD 13	Sécurisation distribution (6)	0	Tamponner la canalisation DN.100 suite aux travaux 2008	1 785 €

PARTIE II

Le Service exploité en Régie Directe

La Régie de l'Agglomération regroupe les services de production et de distribution d'eau des 5 communes suivantes :

- Darnétal
- Fontaine sous Préaux
- Grand-Quevilly
- Rouen
- Saint Martin du Vivier

Ces 5 communes ont été regroupées dans une même régie communautaire à autonomie financière, dont les statuts ont été adoptés par délibération du Conseil de l'Agglomération en date du 28 juin 2004.

Ce service distribue environ **39% des volumes consommés dans l'Agglomération**, il alimente **146 503 habitants** (selon recensement INSEE au 1^{er} janvier 2007).

1 - L'organisation du service

La Direction de l'Eau est composée de **116 agents**, répartis dans les services suivants :

La **direction adjointe chargée de la Production, des Etudes et du Contrôle technique des prestataires** est composée de 24 personnes avec à sa tête un ingénieur. La direction est composée :

- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un technicien de réseau chargé du suivi des hydrants et des renouvellements de branchements en plomb assisté d'une personne chargée du contrôle des hydrants.
- du magasin en charge de la gestion et des achats de pièces.

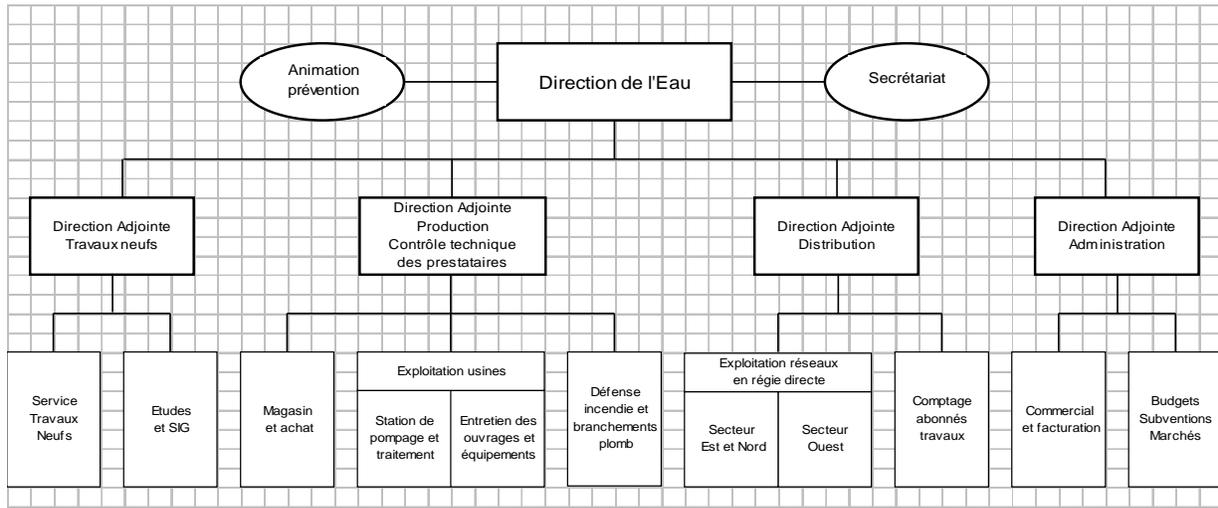
La **direction adjointe chargée de la Distribution** assure la desserte des clients, avec à sa tête un Ingénieur Principal. La direction est composée de 50 personnes. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possèdent une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.

La **direction adjointe chargée des Travaux Neufs** est composée de 17 personnes avec à sa tête un ingénieur. La direction est composée d'un service Etudes dirigé par un ingénieur qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.

La **direction adjointe chargée de l'Administration** est composée d'un service administration et d'un service commercial dirigés par un Attaché Principal. L'effectif global de ces services est de 22 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

En outre, un ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques en relation avec le directeur.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU



L'Accueil du Public

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, à l'adresse suivante :

**110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Ils peuvent également appeler **ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021**.

Tous les courriers doivent **impérativement** être envoyés à l'adresse suivante :

**Communauté de l'agglomération Rouennaise
Norwich House
14bis avenue PASTEUR
76006 ROUEN CEDEX 1**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

**110-112, avenue du Mont Riboudet
76037 ROUEN Cedex
☎ : 02 35 07 94 18**

2 - La production de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de craie.

2.1 - Les ressources

Plusieurs captages concourent à la production de l'eau :

a - Fontaine sous Préaux

(Sources du Robec à 9 km de ROUEN)

De **12 à 20 000 m³/jour** peuvent être acheminés à l'usine de LA JATTE, avenue Georges Métayer, par un aqueduc gravitaire en maçonnerie, de 6 000 m de longueur, construit en 1875. Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration sur le site de l'usine de la Jatte à l'extrémité de l'aqueduc. Une chloration est effectuée avant distribution.

A partir de cette usine, l'eau est, soit utilisée directement dans les réseaux de distribution des niveaux inférieurs, soit refoulée vers les quartiers hauts de la Ville.

De même cette ressource alimente la commune de Fontaine sous Préaux, après traitement par ultrafiltration et désinfection au chlore.

b - Darnétal - Carville

(Sources au pied de la colline du Roule à 5 km de ROUEN)

Deux captages de sources peuvent fournir ensemble de **6 à 8 000 m³/jour** dont la destination est :

- soit le réseau bas de ROUEN, centre ville
- soit la desserte de la station de surpression de la GRAND MARE

Une installation de filtration directe sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, d'une capacité de 400 m³/heure, assure en permanence le traitement de la turbidité.

En cas d'eau brute particulièrement chargée nécessitant l'adjonction de réactifs chimiques, un dosage automatique de sulfate d'alumine et d'aqualgine, permet de conserver à l'eau traitée une parfaite limpidité.

Une chloration est effectuée avant refoulement.

c - Moulineaux

(Sources de Moulineaux à 20 km de ROUEN)

La capacité de production de ce captage a été portée à **44 000 m³/jour** en 1982.

L'usine de pompage est dotée de 4 groupes électro-pompes qui peuvent fournir, suivant le nombre d'unités en service, de 1 000 à 2 000 m³/heure.

Cette adduction fournit notamment :

- GRAND QUEVILLY : la ville est desservie en totalité par l'usine de Moulineaux. Une station de surpression permet de maintenir un niveau piézométrique constant sur l'ensemble du réseau de desserte. Une alimentation de secours via une canalisation de 1,2 km de diamètre 400 est possible depuis le réservoir Maryse Bastié, situé à Saint-Etienne-du-Rouvray.
- le réseau bas de la Ville de ROUEN (rive sud et centre ville, rive nord).

Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire d'une capacité de 28 500 m³/j ou 1 500 m³/h, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore et mise en distribution.



Usine de Moulinaux – vue intérieure

d - Darnétal

Ce captage, d'une capacité de **2 000 m³/jour**, situé route de Préaux alimente la totalité de la ville de Darnétal après désinfection au chlore gazeux.

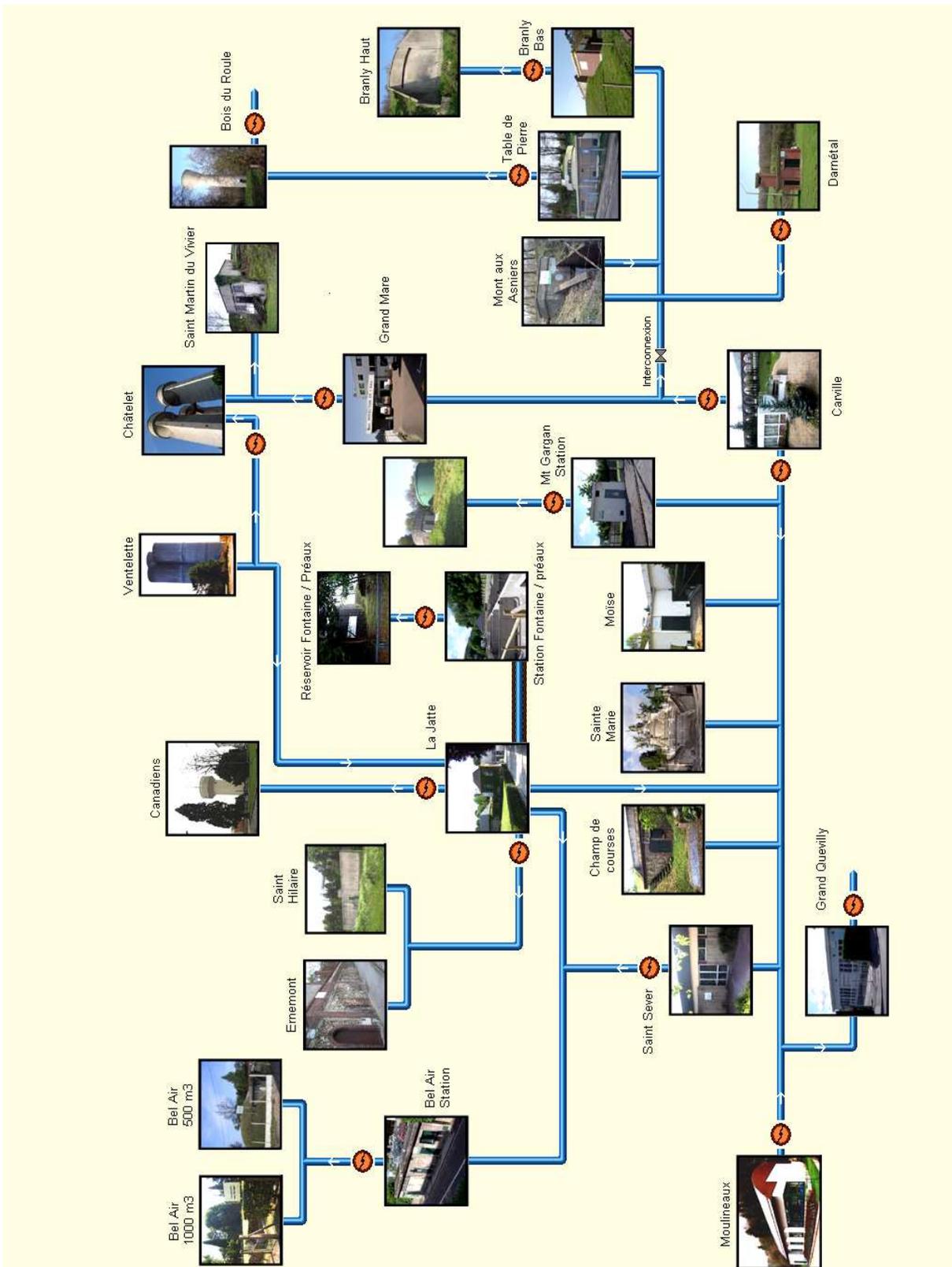
e - Bilan des capacités de production et de stockage

	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m³/j			Volume annuel en m³
		Année	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Ressource Moulineaux	28 500	1987	44 000	1 650	13 682	3 543	20 100	5 007 600
Ressource Fontaine (Village)	24 000	1981	20 000		87	70	110	31 820
Ressource Fontaine (Jatte)					17 123	14 975	20 629	6 267 070
Ressource Carville	8 000	2003	8 000	300	2 955	1 414	4 914	1 081 600
Ressource Darnétal	2 000	DUP en cours			1 858	1 557	2 143	680 050
Ressource du Cailly - Apport permanent Convention fourniture d'eau avec LDEF	23 400	1981	20 000		2 006	1 029	4 629	734 242
Total	85 900		92 000		37 711	26 786	45 529	13 802 382

Réservoir de distribution (hors bache usine)		Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/j			Capacité de stockage en h		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Maxi	Mini
ROUEN	Réservoir Champs de course	13 000						
	Réservoir Ste Marie	6 000	15 935	10 040	22 701	38	60	26
	Réservoir Moïse	6 000						
	Réservoir de la Jatte	6 000	16 678	13 500	20 220	9	11	7
	Réservoir St Hilaire	3 000						
	Réservoir Ernemont	2 000	3 440	2 957	3 800	35	41	32
	Réservoir Bel Air	1 500	369	300	663	98	120	54
	Réservoir du Mont Gargan	1 500	627	486	943	57	74	38
	Réservoir des Canadiens	1 500	1 250	1 014	1 514	29	36	24
	Réservoir du Châtelet	4 500	2 378	1 857	2 646	45	58	41
DARNÉTAL	Réservoir Mont aux Asniers	1 140						
	Réservoir Branly bas	570						
	Réservoir Branly haut	300	1 863	1 557	2 142	34	40	29
	Réservoir du Cimetière	300						
	Réservoir Bois du Roule	300						
Fontaine sous Préaux	400	87	70	110	110	87	137	
Saint Martin du Vivier	150	Non significatif						
TOTAL	48 160	37 711	26 786	45 529	31	25	43	

Bâche usine	Capacité de stockage en m³
Rouen Grand Mare	2 250
Rouen Moulineaux	560
Rouen Carville	400
Grand-Quevilly	3 000
Global	6 210

Synoptique du réseau de distribution d'eau de la Régie directe



2.2 - Les volumes exportés

Ces ressources essentiellement destinées aux 5 communes desservies par la Régie Communautaire, permettent également d'alimenter la commune de Moulineaux.

2.3 - Les volumes importés

a - La fourniture d'eau depuis l'usine de La Chapelle de St Etienne du Rouvray

Une fourniture d'eau permanente par Veolia Eau a lieu à partir de l'usine de la Chapelle, pour l'alimentation de Grand-Quevilly, cette fourniture correspond au renouvellement sanitaire quotidien de la conduite de secours.

Afin de faciliter les échanges d'eau au sein du territoire de l'Agglomération et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, une convention d'échanges a été conclue en 2006 entre l'Agglomération et Veolia Eau. Les exportations et importations décrites ci-dessus ont été effectuées dans le cadre de cette convention.

b - Les ressources du Cailly

Outre les échanges avec Veolia Eau, l'Agglomération importe de l'eau produite par la Lyonnaise des Eaux depuis les ressources du Cailly.

En effet, la ville de ROUEN disposait, depuis 1982, d'un appoint de ressource fourni à partir des captages du HAUT CAILLY, situés dans la vallée entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, exploités par la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat conclu avec l'ex-Syndicat de Maromme, maintenant caduc. Cette fourniture se poursuit actuellement dans le cadre de l'Agglomération sur la base d'un tarif moyen de 0,1691 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2009.

Ce complément, reçu sur le plateau des Sapins au Nord de ROUEN, où il trouve son utilisation principale, peut aller jusqu'à 8 750 m³/jour.

3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie communautaire		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource Moulineaux	4 308 800	4 009 500	5 007 600	24,9%
	Ressource Fontaine (Jatte)	6 932 350	6 989 714	6 267 070	-10,3%
	Ressource Fontaine (Village)		29 886	31 820	6,5%
	Ressource Carville	1 460 300	1 476 700	1 081 600	-26,8%
	Ressource Darnétal	628 400	699 390	680 050	-2,8%
	TOTAL : V1	13 329 850	13 205 190	13 068 140	-1,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Ressource Moulineaux				
	Ressource Fontaine (Jatte)				
	Ressource Carville				
	Ressource Darnétal				
	TOTAL : V2	115 000	115 000	115 000	0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		13 214 850	13 090 190	12 953 140	-1,05%
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	742 750	831 500	734 242	-11,7%
	Convention échange Régie CAR / VE BSR	328 820	1 001 528	528 557	-47,2%
	TOTAL : V4	1 071 570	1 833 028	1 262 799	-31,1%
Volumes exportés en gros (2)	Export commune de Moulineaux	0	0	0	
	Convention échange Régie CAR / VE BSR	96 556	1 034 445	511 743	-50,5%
	Export ou Convention échange Régie CAR / VE Vallée du Robec	134 890	0	0	NS
	Convention échange Régie CAR / VE St Léger du Bourg Denis	126	185	729	294,1%
	TOTAL : V5	231 572	1 034 630	512 472	-50,5%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		14 054 848	13 888 588	13 703 467	-1,3%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	13 684	14 834	14 834	0,0%
	Rinçage des conduites (4)	26	16	104	548,5%
	TOTAL : V7	13 710	14 850	14 938	0,6%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	8 728 471	8 813 517	8 848 363	0,4%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D				
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	8 728 471	8 813 517	8 848 363	0,4%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	1 710	1 710	2 475	44,7%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement ville de Rouen	3 108	3 181	2 826	-11,2%
	Volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN	322 500	322 500	322 500	0,0%
	TOTAL : V9	327 318	327 391	327 801	0,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		9 069 499	9 155 758	9 191 102	0,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		65,1%	68,3%	68,3%	0,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		539,600	566,400	566,400	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		27,0	24,5	23,5	-4,3%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		25,3	22,9	21,8	-4,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		46,0	44,3	44,5	0,4%
Nombre d'abonnés : N		45 144	46 482	46 957	1,0%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		83,7	82,1	82,9	1,0%

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

3.1 - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
ROUEN	367,0	463,7	367,5	464,5	367,5	464,4
Darnétal	39,0	56,9	39,0	56,9	39	56,9
Grand-Quevilly	133,6	152,1	134,0	152,5	134	152,5
Fontaine sous Préaux			25,9	30,7	25,9	30,735
St Martin du Vivier						
TOTAL	539,6	672,8	566,4	704,6	566,4	704,6

3.2 - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
ROUEN	19 349	6 199	19 391	5 452	45	48	19 388	970	944	36	4 472	23,1%
Darnétal	3 580	894	3 585	871	1	6	3 580	51	51	5	815	22,8%
Grand-Quevilly	3 701	215	3 702	198	6	6	3 702	46	45	2	151	4,1%
Fontaine sous Préaux			962	0	2	0	967	0	0	0	0	0,0%
St Martin du Vivier				0	3	0		0	0	0		
TOTAL	26 630	7 308	27 640	6 521	57	60	27 637	1 067	1 040	43	5 438	19,7%

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, en 2009, **1 040 branchements en plomb ont été remplacés.**

3.3 - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	dont suppression points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
ROUEN	34 002	34 834	35 224	544	154	1 532	1 829	2 429	4,51%	5,25%	6,90%	11,5	10,6	10,1
Darnétal	3 923	3 938	3 904	55	89	178	419	436	4,54%	10,64%	11,17%	13,8	12,4	11,1
Grand-Quevilly	12 682	12 658	12 670	14	2	836	1 558	668	6,59%	12,31%	5,27%	14,3	12,4	12,3
Fontaine sous Préaux		205	205										10,5	11,1
St Martin du Vivier		679	684										11,8	12,4
Roncherolles sur le V.		7	7											
Quincampoix		1	1											
TOTAL	50 607	52 322	52 695	613	245	2 546	3 806	3 533	5,03%	7,27%	6,70%	12,4	11,2	10,7

Nota : En 2008 & 2009 le nombre de compteurs renouvelés sur Fontaine sous Préaux et St Martin du Vivier est comptabilisé avec celui de Darnétal (code postal identique).

3.4 - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage *			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
ROUEN	81	73	62	168	187	82	703	547	577	952	807	721
Darnétal	8	4	6	10	10	5	66	78	102	84	92	113
Grand-Quevilly	6	4	4	36	57	29	149	113	131	191	174	164
Fontaine ss Préaux		2	0		1	0					3	0
St Martin du Vivier			3			5						8
TOTAL	95	83	75	214	255	121	918	738	810	1 227	1 076	1 006

* Fuites sur dispositifs de comptage de Fontaine sous Préaux et St Martin du Vivier sont comptabilisées avec les fuites de Darnétal (code postal identique)

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007*	2008	2009	2007	2008	2009
ROUEN	81	73	62	367	367,5	367,5	0,22	0,20	0,17
Darnétal	8	4	6	39	39	39	0,21	0,10	0,15
Grand-Quevilly	6	4	4	133,6	134	134	0,04	0,03	0,03
Fontaine ss Préaux		2	0		25,9	25,9		0,08	0,12
St Martin du Vivier			3						
TOTAL	95	83	75	540	566,4	566,4	0,18	0,15	0,13

2007* : nouvelle base de référence SIG

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
ROUEN	168	187	82	19 349	19 391	19 388	0,9	1,0	0,4
Darnétal	10	10	5	3 580	3 585	3 580	0,3	0,3	0,1
Grand-Quevilly	36	57	29	3 701	3 702	3 702	1,0	1,5	0,8
Fontaine ss Préaux		1	0		962	967		0,1	0,5
St Martin du Vivier			5						
TOTAL	214	255	121	26 630	27 640	27 637	0,8	0,9	0,4

4 - Les données clientèle - abonnés

4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
ROUEN	28 916	29 551	29 222	250	336	213	30 021
Darnétal	3 819	3 840	3 813	28	42		3 883
Grand-Quevilly	12 409	12 226	11 884	145	153		12 182
Fontaine sous Préaux		204	201	0	5		206
St Martin du Vivier		661	654	0	11		665
TOTAL	45 144	46 482	45 774	423	547	213	46 957

4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
ROUEN	6 933 013	6 945 964	4 896 851	1 374 341	205 572	13 033	6 489 797
Darnétal	406 182	408 179	310 239	65 220	13 366	0	388 825
Grand-Quevilly	1 389 276	1 351 018	951 758	469 713	69 981	0	1 491 452
Fontaine sous Préaux		24 077	25 960	0	114	0	26 074
St Martin du Vivier		84 279	84 246	0	1 477	0	85 723
TOTAL	8 728 471	8 813 517	6 269 054	1 909 274	290 510	13 033	8 481 871

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
ROUEN	6 696 981	6 884 561	5 113 795	1 385 695	377 276	13 033	6 889 799
Darnétal	395 281	396 914	324 865	65 808	13 152	0	403 825
Grand-Quevilly	1 384 681	1 374 126	915 651	453 615	72 108	0	1 441 374
Fontaine sous Préaux		25 630	22 514	0	155	0	22 669
St Martin du Vivier		89 636	89 205	0	1 491	0	90 696
TOTAL	8 476 943	8 770 867	6 466 030	1 905 118	464 182	13 033	8 848 363

Autres : Avitaillement de navires du port de Rouen ; 213 interventions en 2009

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
ROUEN	92	113	64 309	47 171,14 €	84 282	13 035,61 €	109 875	112 473,78 €
Darnétal	13	13	3 151	2 321,00 €	4 236	639,85 €	4 458	4 644,89 €
Grand-Quevilly	50	49	10 151	7 009,20 €	13 512	2 117,66 €	15 084	14 369,56 €
Fontaine sous Préaux	3	2	564	170,45 €	752	204,78 €	752	851,12 €
St Martin du Vivier	5	7	7 921	8 099,21 €	10 560	1 748,53 €	10 571	10 442,60 €
TOTAL	163	184	86 096	64 771,00 €	113 342	17 746,43 €	140 700	142 781,95 €

La Communauté d'Agglomération Rouennaise a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fond de Solidarité Logement, sur la base de 1€ par abonné. Dans ce cadre, les montants versés pour 2009 s'élèvent à 50 000 €. Ce fond est directement géré par le Conseil Général.

5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire de la DDASS effectué sur l'année 2009.

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
ROUEN (et St Martin du V.)	247	0	100,0%	247	1	99,6%
Grand-Quevilly	53	0	100,0%	53	0	100,0%
Darnétal	28	0	100,0%	28	0	100,0%
Fontaine sous Préaux	5	0	100,0%	5	0	100,0%
TOTAL	333	0	100,0%	333	1	99,7%

Nota : La non-conformité a été levée suite aux contres analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique**. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie communautaire		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,7%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	99,7%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%
	Fontaine		60%	60%
	Carville		60%	60%
	Cailly		60%	60%
	Darnétal		40%	40%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	63%	64%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	68,3%	68,3%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	24,5	23,5
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	22,9	21,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,3%	0,3%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	1,8	1,6
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	99,6%	99,95%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	9,0	11,0
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	4,0%	3,3%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0057

7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
ROUEN / Darnétal / Grand-Quevilly / Fontaine sous Préaux / St Martin du Vivier	Février / Mars / Juin / Septembre / Octobre	Février / Avril / Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre / Octobre / Novembre	Mars / Mai / Juin / Septembre / Octobre / Novembre / Décembre

7.1 - Le prix de l'eau

Le prix de l'eau 2009 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 8 décembre 2008.

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

7.2 - Les autres indicateurs financiers

Structure budgétaire

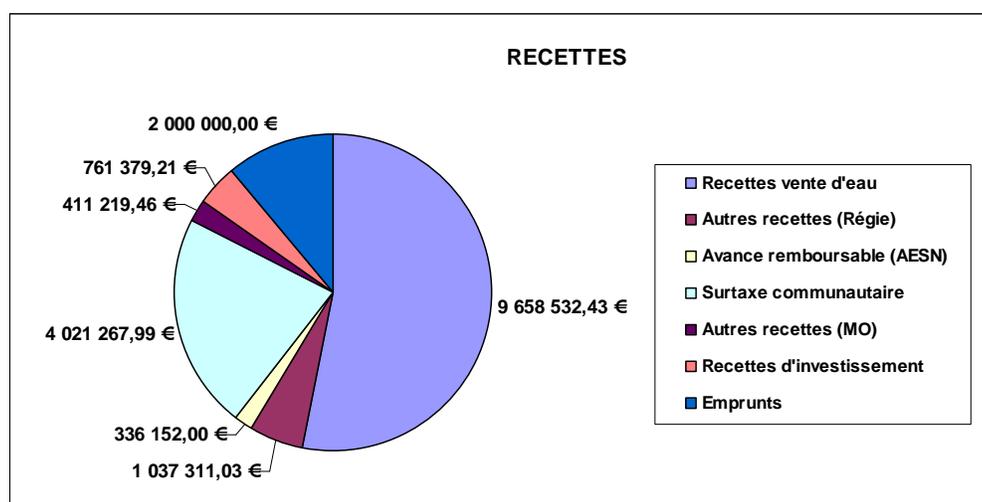
Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de l'Agglomération :

- ↪ La fonction d'exploitant dans laquelle on trouve tout ce qui concerne la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- ↪ La fonction de maître d'ouvrage dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlée ou en délégation de service public (exception faite de la part concédée pour le service « Maromme »).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2009 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

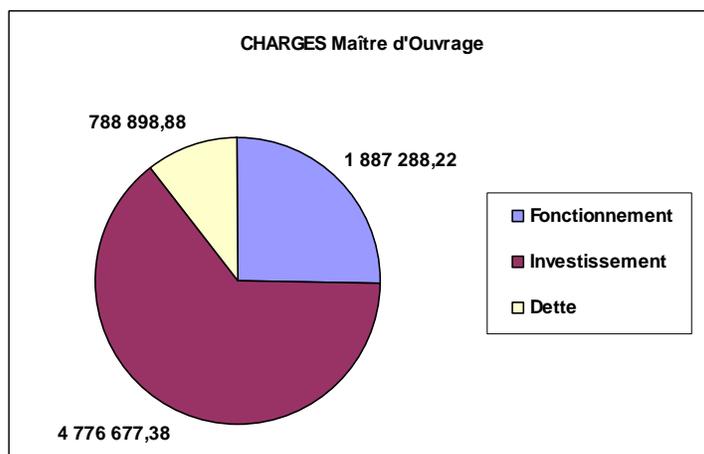
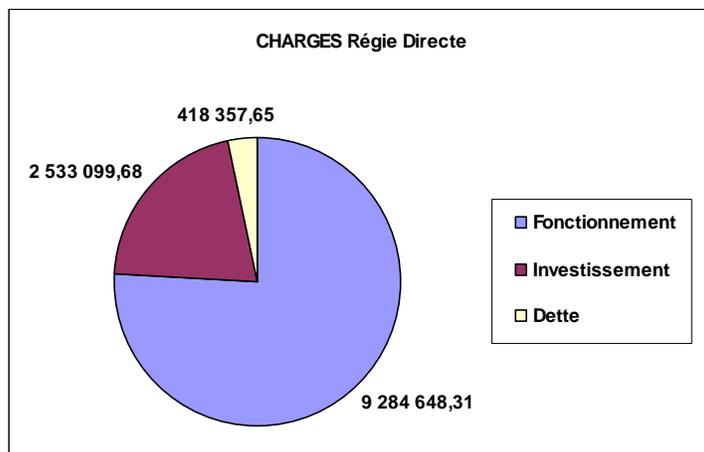
Recettes

	Montant en € HT
Recettes vente d'eau	9 658 532,43 €
Autres recettes (Régie)	1 037 311,03 €
Avance remboursable (AESN)	336 152,00 €
Surtaxe communautaire	4 021 267,99 €
Autres recettes (MO)	411 219,46 €
Recettes d'investissement	761 379,21 €
Emprunts	2 000 000,00 €
TOTAL	18 225 862,12 €



Charges

	Fonctionnement	Investissement	Dettes	Total
Régie directe	9 284 648,31 €	2 533 099,68 €	418 357,65 €	12 236 105,64 €
Maître d'ouvrage	1 887 288,22 €	4 776 677,38 €	788 898,88 €	7 452 804,48 €



Autres indicateurs

- ✓ **Dettes de la collectivité :**
 - Durée d'extinction de la dette (P153.2) : 3,72 années
 - En cours de la dette : 18 188 252,93 €
 - Montant de l'annuité
 - Capital : 807 256,53 €
 - Intérêts : 219 831,40 €

- ✓ Montant des amortissements 2008 : 1 961 728,58 €ht

- ✓ Montant des abandons de créances : 15 000 €ht

- ✓ Montant financier des coopérations décentralisées : 43 389,11 €

- ✓ Montant global de subvention perçu : 604 684,52 €ht
 - Agence de l'Eau Seine Normandie : 397 557 €ht
 - Conseil Général de Seine-Maritime : 207 127,52 €ht

PARTIE III

Les services exploités en régie contrôlée

1 - Présentation générale

Outre l'exploitation en régie directe précédemment décrite, **3 services ont été confiés en régie contrôlée – contrat de prestation de service – aux sociétés suivantes :**

- Lyonnaise des Eaux Suez pour le service d'Isneauville

- Veolia Eau pour le service de Boos Plateau EST

Amfreville la Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville Saint Pierre, Gouy, la Neuville Chant d'Oisel, le Mesnil Esnard, les Authieux sur le Port Saint Ouen, Montmain, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Ymare.

- Saur France pour le service de La Bouille

Ces 3 services distribuent environ 10% des volumes consommés dans l'Agglomération, ils alimentent 42 985 habitants (selon recensement INSEE au 1^{er} janvier 2007).

2 - Service d'Isneauville

2.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **2 439 habitants sur la commune d'Isneauville**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Lyonnaise des Eaux Suez, à compter du 01/01/2008 jusqu'au **31/12/2011** pour 4 années.

Il fait suite à un contrat de délégation de service public.

Il concerne la commune d'Isneauville, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint Martin du Vivier.

L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située 37, rue Raymond Duflo à Maromme.

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :

du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : **0810 384 384**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences **7j/7 et 24h/24** : **0 810 884 884**

A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :
www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat de prestation de service**. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

Le contrat de prestation inclus le **renouvellement de 292 compteurs** par le prestataire.

2.2 - La provenance de l'eau

L'eau provient essentiellement de la ressource des Champs captants du Cailly, exploitée par la Lyonnaise des Eaux.

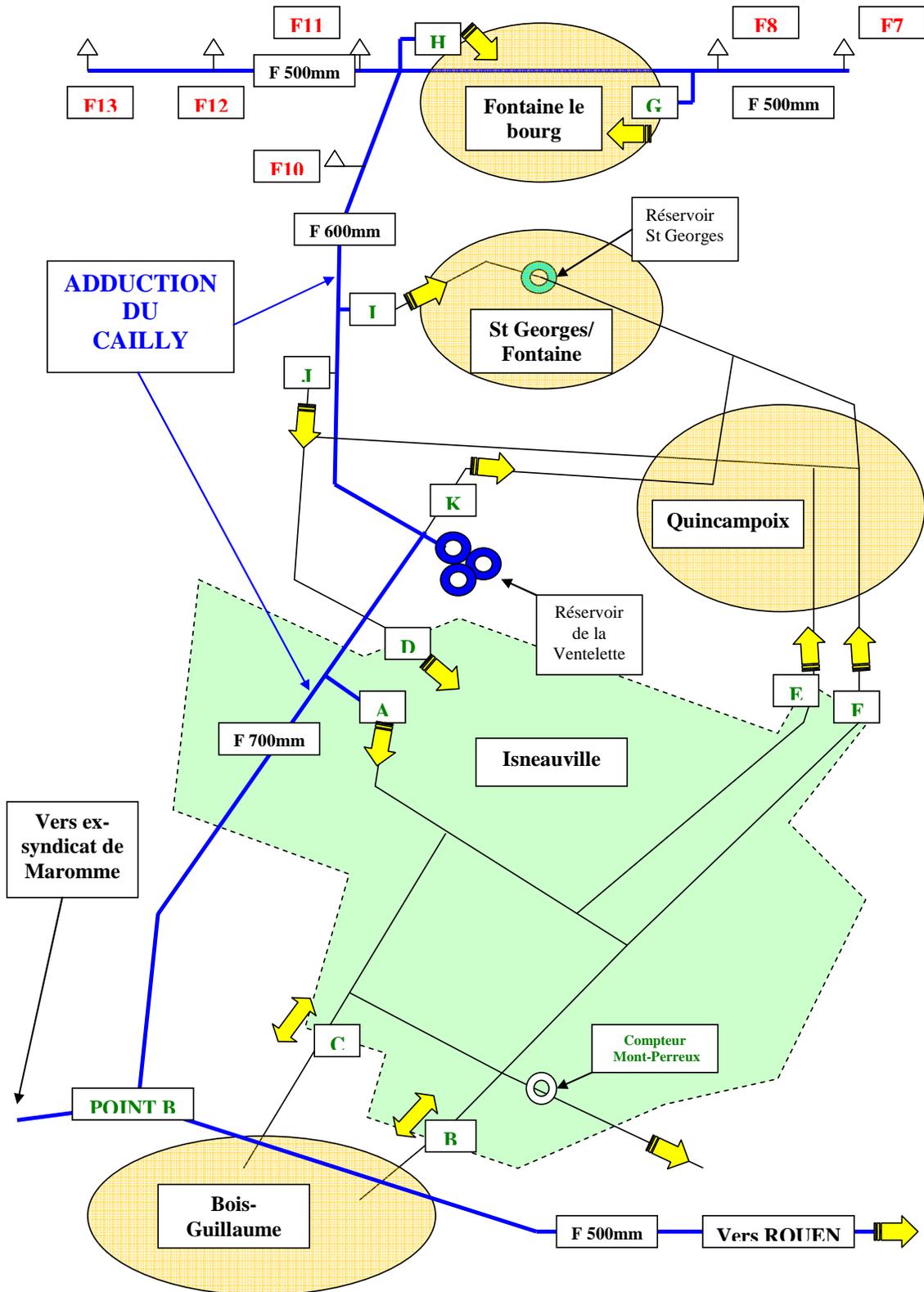
- le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux.

La distribution est sécurisée par les forages et captages de Maromme, exploités par Lyonnaise des Eaux.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

De par sa position et l'histoire de la construction du réseau d'alimentation en eau potable de ce secteur, le réseau d'Isneauville participe à des échanges-vente d'eau avec le syndicat voisin : le SIAEPA de Montville.

Synoptique du réseau d'Isneauville



2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service d'Isneauville		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance des Champs captants du Cailly	167 064	189 918	178 639	-6,3%
	TOTAL : V4	167 064	189 918	178 639	-6,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Syndicat Vallée du Robec	4 729			
	TOTAL : V5	4 729	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		162 335	189 918	178 639	-6,3%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)		0	0	
	Rinçage des conduites (4)	4	0	42	
	TOTAL : V7	4	0	42	100,0%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	139 883	144 299	133 939	-7,7%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	0,0%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = VR / D x 365	139 883	144 299	133 939	-7,7%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	70	70	85	17,6%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	70	70	85	17,6%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		139 957	144 369	134 066	-7,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		86,6%	76,0%	75,0%	-1,3%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		92,010	30,950	32,330	4,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		0,67	4,04	3,79	-6,6%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		0,67	4,03	3,78	-6,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		4,17	12,78	11,36	-12,5%
Nombre d'abonnés : N		971	1 042	1 060	1,7%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		10,6	33,7	32,8	-2,7%

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Isneauville	92,006	NR	30,95	NR	32,33	NR

Nota : Suite au nouveau contrat de prestation, l'ensemble du réseau de distribution a été redessiné sur le SIG du prestataire, les données de linéaire en 2007 sont aberrantes.

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Isneauville	1 001	NR	1 077	0	24	1	1 100	1	0	0	0	0%

Nota : La remise à jour de la base branchement par le prestataire en 2008, explique la forte évolution.

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Isneauville	1 001	1 067	1 042	19	232	72	84	23,18%	6,75%	8,06%	6,67	5,64	5,67

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées														
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			sur accessoires réseau			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Isneauville	3	7	5	6	13	12		24	21		5	2	9	49	40

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Isneauville	3	7	5	92,006	30,95	32,33	0,03	0,23	0,15

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Isneauville	6	13	12	1 001	1 077	1 100	0,60	1,21	1,09

2.4 - Les données clientèle

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Isneauville	971	988	978	6	14	7	1 005
Quincampoix		34	33	0	0	1	34
Saint Martin du Vivier		20	20	0	0	1	21
TOTAL	971	1 042	1 031	6	14	9	1 060

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Isneauville	139 883	134 793	106 117	8 239	2 955	8 978	126 289
Quincampoix		3 586	3 252	0	0	119	3 371
Saint Martin du Vivier		5 920	2 392	0	0	1 886	4 278
TOTAL	139 883	144 299	111 761	8 239	2 955	10 983	133 938

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Isneauville	139 883	121 159	106 408	8 262	2 963	9 003	126 636
Quincampoix		3 165	3 261	0	0	119	3 380
Saint Martin du Vivier		5 321	2 399	0	0	1 891	4 290
TOTAL	139 883	129 645	112 068	8 262	2 963	11 013	134 306

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe communautaire "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Isneauville	0	1	0	0 €	4 851	2 464,74 €	2 139	2 001,55 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Isneauville	9	0	100%	9	0	100%
TOTAL	9	0	100%	9	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service d'Isneauville		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	92%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	59%	59%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	76,0%	75,0%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	4,04	3,79
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	4,03	3,78
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	2,3%	0,8%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	6,7	6,6
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	10,4	22,3
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	NR	0,3%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0	0

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

- Une facture estimative au début du mois de juillet
- Une facture sur relève au mois de décembre

a - Le prix de l'eau

Le prix de l'eau 2009 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 8 décembre 2008.

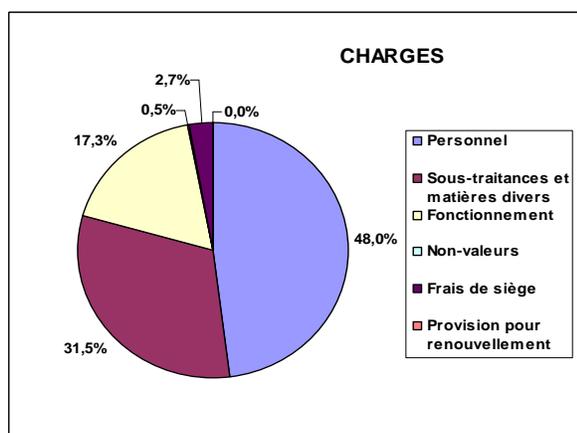
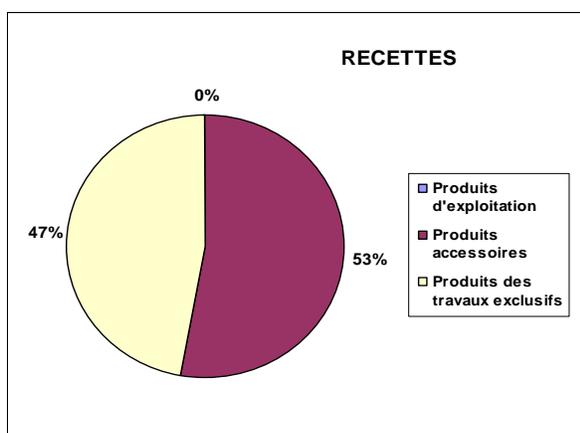
Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service

Service d'Isneauville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	-
	Produits accessoires	48 348 €
	Produits des travaux exclusifs	43 362 €
	Total	91 710 €
Charges	Personnel	50 063 €
	Sous-traitances et matières divers	32 783 €
	Fonctionnement	18 048 €
	Non-valeurs	530 €
	Frais de siège	2 787 €
	Provision pour renouvellement	-
	Total	104 211 €
Résultat Brut		-12 501 €



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat de prestation inclus le **renouvellement annuel moyen de 73 compteurs** par le prestataire.

Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	Total
Isneauville	72	84			156
Cumul réalisé	72	156			156
Programme contractuel	73	73	73	73	292
Cumul Programme contractuel	73	146	219	292	
Ecart avec Programme Contractuel	-1	10			

3 - Service de Boos Plateau EST

3.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **39 044 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu entre la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Veolia Eau, à compter du 01/01/2008 jusqu'au 31/12/2009 pour 2 années.

Il fait suite à deux contrats de délégation de service public, le 1^{er} concernait les 15 communes de l'ex SIAEP de Boos, le second celui du syndicat de St Jacques-St Aubin.

Du fait de la scission de l'ex-syndicat de Boos, 6 communes non adhérentes à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise sont alimentées en direct via une convention.

Pour gérer ce service Veolia Eau dispose d'une Agence locale :

**Agence Rouen Agglomération
6, rue d'Alembert
76140 Le Petit Quevilly**

Ouverture au public de **13h à 17h : bureau de Le Petit Quevilly, 6 rue d'Alembert**

Ouverture au public de **8h45 à 11h45 : bureau de Oissel, 1724 av. Gal de Gaulle**

Et d'un site technique sur la commune de Boos.

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : **0811 900 800**, ainsi que d'un site internet : **www.generale-des-eaux.com**, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client.

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat de prestation de service**. Ce dernier définit les modalités d'exploitation de la production, du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien, de réparation, de relevé de compteur et de facturation sont à la charge du prestataire.

Un plan de renouvellement des installations électromécaniques est annexé au contrat.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement de 2000 compteurs, par le prestataire.

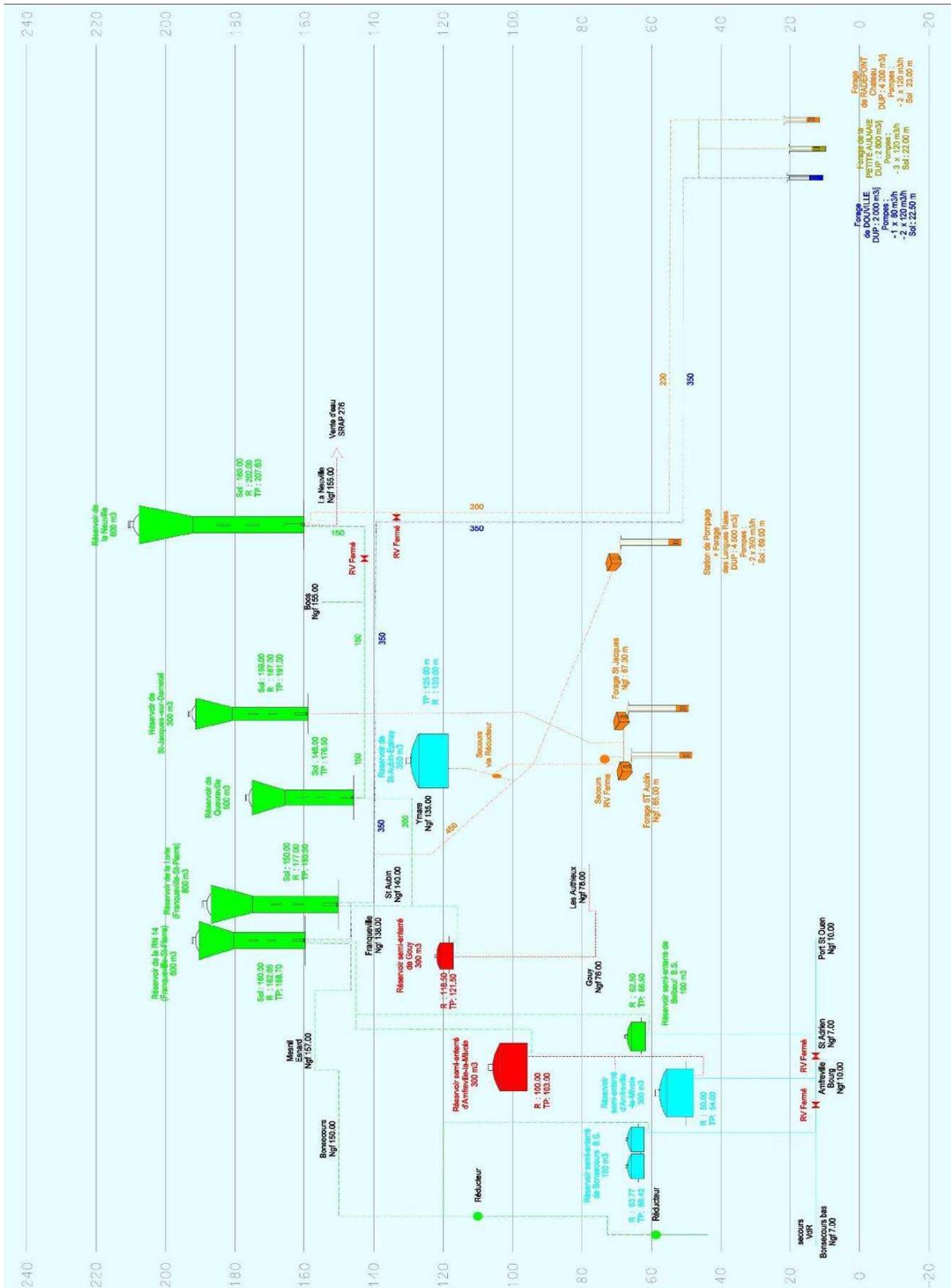
3.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des 6 installations suivantes :

	Capacité technique de production en m³/j (base 20 h)	DUP			Volume journalier en m³/j			Volume annuel en m³
		Année	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Douville Grande Aulnaie	1x80 & 2x120	16/09/94	2 000	200	1 546	995	2 157	564 465
Radepont Château	2x120	29/09/94	4 200	210	1 556	1 078	2 030	568 049
Radepont Petite Aulnaie	2x80	31/03/05	2 800	200	2 130	1 777	2 946	777 281
Longues Raies	2x350	27/03/95	4 500		1 025	0	1 389	374 283
Puits St Aubin Service Bas	2x28	03/08/93	1 400	70	169	87	251	61 627
Forage St Jacques Service Haut	2x30				452	292	596	164 812
Total	Non significatif		14 900		6 878	4 229	9 369	2 510 517

	Capacité de stockage en m³	Volume journalier en m³/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Amfreville Serv. Bas	300						
Amfreville Serv. Haut	300						
Belbeuf	100						
Bonsecours Serv. Bas	2*75						
Franqueville La Lorie	350+450						
Franqueville RN14	250+350						
Gouy	500						
La Neuville	250+350						
Quèvreville	500						
St Aubin	300						
St Jacques	300						
Total	4 450	6 878	4 229	9 369	15,5	11,4	25,3

Synoptique du réseau de BOOS - Plateau EST



3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du Plateau EST		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource Douville Grande Aulnaie	789 773	629 308	564 465	-10,3%
	Ressource Radepont Château	502 888	554 114	568 049	2,5%
	Ressource Radepont Petite Aulnaie	893 655	758 968	777 281	2,4%
	Ressource Longues Raies	151 145	288 273	374 283	29,8%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	57 797	59 821	61 627	3,0%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	155 092	155 889	164 812	5,7%
	TOTAL : V1	2 550 350	2 446 373	2 510 517	2,6%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usines	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V2	0	0	0	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		2 550 350	2 446 373	2 510 517	2,6%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR (Île du Jonquay - Amfreville la Mivoie)	4 457	2 363	2 428	2,8%
	En provenance de la Régie CAR (Bonsecours)	0	0	1 281	
	TOTAL : V4	4 457	2 363	3 709	57,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers SIAEP 276	174 489	171 661	175 123	2,0%
	TOTAL : V5	174 489	171 661	175 123	2,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		2 380 318	2 277 075	2 339 103	2,7%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	2 220	2 220	2 220	0,0%
	Rinçage des conduites (4)	29	24	179	631,0%
	TOTAL : V7	2 249	2 244	2 399	6,9%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	1 933 075	1 783 328	1 636 332	-8,2%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D		362	341	-5,8%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	1 830 249	1 798 107	1 751 499	-2,6%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	800	800	800	0,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	800	800	800	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 833 298	1 800 431	1 754 698	-2,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		78,6%	80,5%	76,8%	-4,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		379,573	382,168	381,539	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,97	3,43	4,22	22,9%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,95	3,42	4,20	22,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		13,23	12,91	12,60	-2,4%
Nombre d'abonnés : N		15 230	15 624	15 688	0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		40,1	40,9	41,1	0,6%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Le rendement de réseau est en diminution de 3,5 points.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Amfreville la Mivoie	18,673		18,673		18,673	
Belbeuf	21,712		21,712		20,985	
Bonsecours	36,424		36,424		36,424	
Boos	38,850		41,445		41,445	
Franqueville St Pierre	51,022		51,022		51,022	
Gouy	11,989		11,989		11,989	
La Neuville Chant d'Oisel	38,495		38,495		38,495	
Le Mesnil Esnard	44,582		44,582		44,675	
Les Authieux Port St Ouen	13,676		13,676		13,676	
Montmain	12,303		12,303		12,304	
Quèvreuille la Poterie	11,826		11,826		11,827	
St Aubin Celloville	13,433		13,433		13,434	
St Aubin Epinay	15,818		15,818		15,819	
St Jacques sur Darnétal	34,440		34,440		34,440	
Ymare	8,378		8,378		8,379	
Pont Saint Pierre	5,837		5,837		5,837	
Radepont	2,115		2,115		2,115	
TOTAL	379,57	435,57	382,17	439,97	381,539	439,339

Le linéaire de réseau mentionné pour la commune de Radepont correspond aux conduites de refoulement assurant le transit de l'eau depuis les forages situés dans la vallée de l'Andelle jusqu'au réservoir du service.

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Amfreville la Mivoie	1 219	63	1 227	61	4		1 231				61	5,0%
Belbeuf	709	35	714	34	0		714				34	4,8%
Bonsecours	1 817	142	1 821	111	4		1 825	6	2		109	6,0%
Boos	1 080	9	1 138	9	35		1 173				9	0,8%
Franqueville St Pierre	1 676	40	1 746	40	38	1	1 783	1			40	2,2%
Gouy	240	0	243	0	0		243				0	0,0%
La Neuville Chant d'Oisel	640	0	645	0	4		649				0	0,0%
Le Mesnil Esnard	2 091	204	2 189	203	57	2	2 244	4	4		199	8,9%
Les Authieux Port St Ouen	402	4	406	3	5		411	6	3		0	0,0%
Montmain	411	3	424	2	2		426				2	0,5%
Quèvreuille la Poterie	294	4	294	4	1		295				4	1,4%
St Aubin Celloville	342	0	346	0	3		349	1	1		0	0,0%
St Aubin Epinay	286	0	301	0	3		304				0	0,0%
St Jacques sur Darnétal	955	0	965	0	27	2	990	3			0	0,0%
Ymare	363	7	368	7	1		369				7	1,9%
TOTAL	12 525	511	12 827	474	184	5	13 006	21	10	0	465	3,6%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Amfreville la Mivoie	1 229	1 266	1 292	22	30	46	72	2,4%	3,6%	5,6%	9,6	10,0	10,0
Belbeuf	785	800	806	1	50	43	104	6,4%	5,4%	12,9%	9,2	9,3	8,4
Bonsecours	2 369	2 427	2 440	7	93	176	190	3,9%	7,3%	7,8%	9,6	9,3	8,8
Boos	1 211	1 234	1 295	45	40	45	35	3,3%	3,6%	2,7%	7,8	8,1	8,0
Franqueville St Pierre	2 135	2 245	2 304	48	83	250	164	3,9%	11,1%	7,1%	9,5	8,3	7,5
Gouy	302	299	300	1	12	35	10	4,0%	11,7%	3,3%	8,8	7,5	7,5
La Neuville Chant d'Oisel	738	797	808	9	15	41	6	2,0%	5,1%	0,7%	8,8	8,8	9,0
Le Mesnil Esnard	2 709	2 775	2 848	62	172	193	87	6,3%	7,0%	3,1%	8,9	8,5	8,4
Les Authieux Port St Ouen	468	472	482	6	17	19	44	3,6%	4,0%	9,1%	8,6	8,9	7,9
Montmain	490	500	508	6	3	78	13	0,6%	15,6%	2,6%	10,1	8,4	8,3
Quèvreuille la Poterie	356	368	375	8	4	29	17	1,1%	7,9%	4,5%	9,1	8,8	8,4
St Aubin Celloville	346	352	354	2	3	55	13	0,9%	15,6%	3,7%	10,8	8,6	8,3
St Aubin Epinay	358	373	402	21	26	22	43	7,3%	5,9%	10,7%	9,9	9,2	8,1
St Jacques sur Darnétal	1 028	1 059	1 080	16	108	76	55	10,5%	7,2%	5,1%	10,7	10,2	9,7
Ymare	378	395	399	4	4	35	18	1,1%	8,9%	4,5%	10,6	9,4	9,4
TOTAL	14 902	15 362	15 693	258	660	1 143	871	4,43%	7,44%	5,55%	9,2	9,0	8,5

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Amfreville la Mivoie	1	1	2	7	5	9	15	13	12	23	19	23
Belbeuf	5	4	1	8	5	4	20	14	15	33	23	20
Bonsecours	19	11	9	20	15	22	26	26	22	65	52	53
Boos	2	2	5	4	3	9	10	16	7	16	21	21
Franqueville St Pierre	9	3	3	11	10	6	32	43	34	52	56	43
Gouy	4	2	1		1	1	0	2	7	4	5	9
La Neuville Chant d'Oisel	1	2	0	3	2	0	7	13	11	11	17	11
Le Mesnil Esnard	11	5	4	7	13	3	35	34	20	53	52	27
Les Authieux Port St Ouen	3	3	1	2	1	8	3	2	8	8	6	17
Montmain	2	4	1	4	9	1	10	3	3	16	16	5
Quèvreuille la Poterie	1		0		0	1	3	2	3	4	2	4
St Aubin Celloville	1	1	3	1	1	1	2	5	4	4	7	8
St Aubin Epinay	3	5	0	2	7	1	3	8	7	8	20	8
St Jacques sur Darnétal	2	5	2	5	4	0	11	17	17	18	26	19
Ymare	1		1		0	1	0	4	3	1	4	5
TOTAL	65	48	33	74	76	67	177	202	173	316	326	273

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR									
ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km									
	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
TOTAL	65	48	33	379,6	382,2	381,54	0,171	0,126	0,086

Indice de Réparation de branchement : IRb									
IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100									
	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
TOTAL	74	76	67	12 525	12 827	13 006	0,59	0,59	0,52

3.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres (agri)	
Amfreville la Mivoie	1 267	1 303	1 259	13	21	0	1 293
Belbeuf	792	812	792	1	10	3	806
Bonsecours	2 419	2 453	2 381	34	25	0	2 440
Boos	1 220	1 259	1 258	0	13	22	1 293
Franqueville St Pierre	2 216	2 281	2 259	8	24	13	2 304
Gouy	300	302	289	0	4	6	299
La Neuville Chant d'OiseI	759	817	777	0	2	28	807
Le Mesnil Esnard	2 765	2 804	2 814	11	20	5	2 850
Les Authieux Port St Ouen	474	481	471	0	6	4	481
Montmain	497	514	494	0	3	12	509
Quèvreville la Poterie	360	367	358	0	4	11	373
St Aubin Celloville	348	358	330	0	6	18	354
St Aubin Epinay	365	385	392	3	4	3	402
St Jacques sur Darnétal	1 062	1 087	1 033	2	12	30	1 077
Ymare	386	401	390	0	5	5	400
TOTAL	15 230	15 624	15 297	72	159	160	15 688

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Amfreville la Mivoie	155 356	162 029	108 446	10 726	4 936		124 108
Belbeuf	108 539	92 929	77 202	4 860	5 408	398	87 868
Bonsecours	346 033	307 139	222 386	29 326	12 153		263 865
Boos	142 073	121 897	104 380	2 385	538	3 399	110 702
Franqueville St Pierre	317 770	257 916	223 640	12 394	4 292	2 875	243 201
Gouy	33 994	33 789	26 632	0	1 051	1 149	28 832
La Neuville Chant d'OiseI	93 536	90 345	67 976	0	1 141	14 266	83 383
Le Mesnil Esnard	339 798	314 720	268 753	23 203	7 276	4 233	303 465
Les Authieux Port St Ouen	60 474	48 411	41 519	0	753	647	42 919
Montmain	42 709	50 964	49 493	0	670	3 289	53 452
Quèvreville la Poterie	34 666	39 740	28 867	0	1 012	3 565	33 444
St Aubin Celloville	42 201	37 287	38 809	0	1 069	2 301	42 179
St Aubin Epinay	42 872	41 118	28 279	0	670	3 581	32 530
St Jacques sur Darnétal	122 379	128 715	104 491	12 922	6 012	10 658	134 083
Ymare	50 675	56 329	35 037	15 083	1 089	1 092	52 301
TOTAL	1 933 075	1 783 328	1 425 910	110 899	48 070	51 453	1 636 332

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Amfreville la Mivoie	156 182	161 908	108 554	10 726	4 936	0	124 216
Belbeuf	107 780	91 738	75 430	4 860	5 408	398	86 096
Bonsecours	347 840	305 761	220 519	28 595	6 895	0	256 009
Boos	139 276	121 816	104 363	2 385	1 567	3 399	111 714
Franqueville St Pierre	319 272	257 573	223 320	12 394	4 292	2 875	242 881
Gouy	32 439	32 142	25 779	0	1 051	1 149	27 979
La Neuville Chant d'Oisel	92 644	90 107	67 179	0	1 141	14 266	82 586
Le Mesnil Esnard	340 482	314 639	268 635	23 203	7 276	4 233	303 347
Les Authieux Port St Ouen	57 636	48 283	41 493	0	753	647	42 893
Montmain	41 760	49 170	47 522	0	670	3 289	51 481
Quèvreuille la Poterie	34 353	39 740	28 700	0	1 012	3 104	32 816
St Aubin Celloville	37 312	37 279	37 618	0	1 069	2 301	40 988
St Aubin Epinay	42 872	41 021	28 269	0	670	3 581	32 520
St Jacques sur Darnétal	122 379	128 241	102 426	12 922	6 012	9 852	131 212
Ymare	50 387	56 259	34 903	15 083	1 089	1 092	52 167
TOTAL	1 922 614	1 775 677	1 414 710	110 168	43 841	50 186	1 618 905

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Amfreville la Mivoie		8	17 080	17 059,56 €	22 773	8 778,58 €	31 111	10 148,59 €
Belbeuf		3	2 093	2 134,55 €	2 790	1 002,09 €	3 027	997,02 €
Bonsecours		6	790	782,52 €	1 033	393,14 €	2 206	963,84 €
Boos		5	332	323,12 €	443	169,26 €	1 374	520,17 €
Franqueville St Pierre		18	4 305	4 270,15 €	10 019	3 823,93 €	11 153	3 630,13 €
Gouy		1	629	629,00 €	839	341,55 €	839	269,57 €
La Neuville Chant d'Oisel		4	1 246	1 233,54 €	1 577	626,11 €	1 822	674,91 €
Le Mesnil Esnard		13	932	932,00 €	1 242	477,00 €	4 203	1 366,28 €
Les Authieux Port St Ouen		1	0	0,00 €	0	0,00 €	355	118,61 €
Montmain		0	0	0,00 €	0	0,00 €	191	14,08 €
Quèvreuille la Poterie		3	307	292,44 €	409	159,32 €	712	262,31 €
St Aubin Celloville		0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
St Aubin Epinay		6	2 110	2 093,40 €	2 733	743,90 €	4 492	1 465,46 €
St Jacques sur Darnétal		10	1 374	1 372,53 €	1 374	365,96 €	2 582	847,19 €
Ymare		3	32	29,09 €	42	12,80 €	375	120,48 €
TOTAL	0	81	31 230	31 151,90 €	45 274	16 893,64 €	64 442	21398,64 €

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Mél. Radepont Douville St Aubin	8	0	100%	9	0	100%
Plateau Est Franqueville	49	0	100%	49	0	100%
Plateau Est La Neuville	15	0	100%	15	0	100%
St Aubin Ep. Service Bas	9	0	100%	9	0	100%
St Jacques sur Darnétal S. Haut	14	0	100%	14	0	100%
TOTAL	95	0	100%	96	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du Plateau EST		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Radepont Petite Aulnaie	P 108.3	60%	60%
	Douville Grande Aulnaie		60%	60%
	Radepont Château		60%	60%
	St Aubin Ep. Longues Raies		60%	60%
	St Aubin Ep. Haut et Bas service		60%	60%
	Indice consolidé		NR	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	72%	74%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	80,5%	76,8%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	3,43	4,22
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	3,42	4,20
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,4%	0,4%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	3,07	2,10
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	5,5	1,1
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,9%	0,6%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)		P 109.0	NR	NR

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation	
	Facture estimée	Facture sur relevé d'index
15 communes	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre

a - Le prix de l'eau

Le prix de l'eau 2009 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 8 décembre 2008.

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

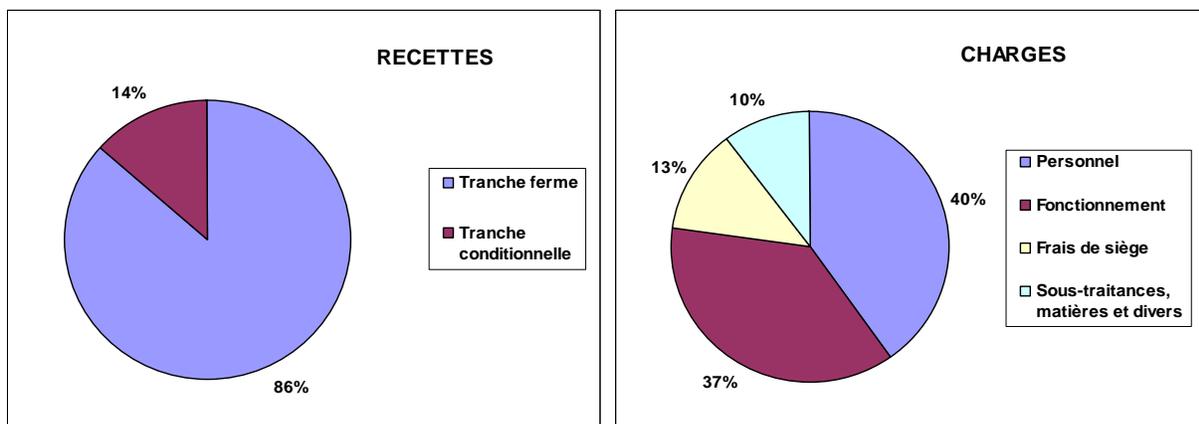
La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

	Service du Plateau EST	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	
	Tranche ferme	1 234 173 €
	Tranche conditionnelle	193 452 €
	Total	1 427 625 €
Charges	Personnel	484 043 €
	Fonctionnement	447 972 €
	Frais de siège	151 183 €
	Sous-traitances, matières et divers	122 260 €
	Total	1 205 458 €
Résultat Brut		222 167 €

Les produits de travaux au titre de l'année 2009 s'élèvent à **227 170 €ht**, dont :

- ✓ Renouvellements électromécaniques : 64 680 €ht
- ✓ Renouvellements compteurs : 81 160 €ht
- ✓ Travaux de branchements : 81 330 €ht



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 1000 compteurs, par le prestataire.

Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2008	2009	Total
Amfreville la Mivoie	46	72	118
Belbeuf	43	104	147
Bonsecours	176	190	366
Boos	45	35	80
Franqueville St Pierre	250	164	414
Gouy	35	10	45
La Neuville Chant d'Oisel	41	6	47
Le Mesnil Esnard	193	87	280
Les Authieux Port St Ouen	19	44	63
Montmain	78	13	91
Quèvreuille la Poterie	29	17	46
St Aubin Celloville	55	13	68
St Aubin Epinay	22	43	65
St Jacques sur Darnétal	76	55	131
Ymare	35	18	53
Sous Total Réalisé	1 143	871	2 014
Cumul réalisé	1 143	2 014	2 014
Programme contractuel	1 000	1 000	2 000
Cumul Programme contractuel	1 000	2 000	
Écart avec Programme Contractuel	143	14	

Le marché de prestation incluait une part renouvellement électromécanique usine qui a été réalisé :

Année 2008 : 19 573 € ht

Année 2009 : 64 680 € ht

4 - Service de La Bouille

PREAMBULE

Le rapport annuel 2009 remis par l'exploitant Saur comporte de nombreuses imprécisions. L'exploitant n'a pas répondu aux questions qui lui ont été adressées. Dès lors, le présent bilan a été réalisé en prenant en considération les informations recueillies et recoupées lors des réunions de suivis mensuelles. Néanmoins, nombre de données restent non renseignées dont celles concernant les indicateurs financiers.

4.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **805 habitants sur la commune de La Bouille**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu entre la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Saur France, à compter du **01/07/2008** jusqu'au **31/12/2009**, pour une durée de **18 mois**.

Il fait suite à un contrat de délégation de service public qui s'est donc terminé le 30 juin 2008.

Il concerne la commune de **La Bouille** et le **Hameau de la Maison Brulée en partie sur la commune de Moulineaux**, cet ensemble correspondant à une entité technique homogène.

Ce service est géré par l'Agence SAUR France « **Centre Normandie Est** » située à **Pont-l'Evêque**.

Pour toute question concernant leur abonnement ou leur alimentation en eau, les usagers peuvent joindre, le numéro suivant : **0810 149 149**, du lundi au vendredi de 8h à 18h, ainsi qu'en cas d'urgence 24h/24.

Caractéristiques du contrat

Pour le 2d semestre 2008 et l'année 2009, il s'agit d'un **contrat de prestation de service**. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

Le contrat de prestation inclus le **renouvellement de 100 compteurs** par le prestataire.

4.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des ressources du SERSAEP et principalement de la source du Val Galopin.

4.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Bouille		2007	2008	2009	Evolution %
Volumés prélevés	Absence de production propre au service de la Bouille				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service de la Bouille				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumés produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumés importés en gros (1)	En provenance du SERSAEP	52 248	50 230	53 194	5,9%
	TOTAL : V4	52 248	50 230	53 194	5,9%
Volumés exportés en gros (2)		0			
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		52 248	50 230	53 194	5,9%
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	0	0	0	
	Rinçage des conduites (4)	NR	NR	36	
	TOTAL : V7	0	0	36	
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	43 289	39 960	43 140	8,0%
	Durée de l'exercice (en jours) (6) : D	366	343	NR	
	Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	43 171	42 523	43 140	0
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	50	50	30	-40,0%
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	50	50	30	-40,0%
Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		43 221	42 573	43 206	1,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		82,7%	84,8%	81,2%	-4,2%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		8,32	8,32	8,32	0,0%
Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,99	2,54	3,31	30,5%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,97	2,52	3,29	30,4%
Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365		14,24	14,02	14,23	1,5%
Nombre d'abonnés : N		324	330	323	-2,1%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		39,0	39,7	38,8	-2,1%

- 1 Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumés exportés en gros : Comprend les volumés vendus en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumés relevés comptabilisés : volumés relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Les rendements de réseau sur les 3 dernières années sont excellents. Il convient toutefois d'observer que les volumés introduits sur le réseau sont calculés arbitrairement.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
La Bouille	8,317	NR	8,317	NR	8,317	NR

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
La Bouille	356	133	359	132	1	0	360	75	64	0	68	18,9%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009		2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	La Bouille	349	352	353	1	5	4	81	1,43%	1,14%	22,95%	> 11,54	12,49

Les compteurs d'un âge supérieur à 15 ans ne sont pas précisés par l'exploitant. Les âges moyens sont donc à relativiser, il s'agit ici d'un âge minimum.

Le nombre de compteurs renouvelés a été corrigé en fonction du suivi mensuel (le rapport annuel de l'exploitant mentionnait 4 compteurs renouvelés).

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
La Bouille	2	4	1	3	4	1	3	7	3	8	15	5

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
La Bouille	2	4	1	8,317	8,317	8,317	0,240	0,481	0,120

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur canalisation			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
La Bouille	3	4	1	359	359	359	0,836	1,114	0,279

4.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
La Bouille	327	330	323	NR	NR	NR	323

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
La Bouille	43 289	39 960	43 140	NR	NR	NR	43 140

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
La Bouille	NR	39 960	43 140	NR	NR	NR	43 140

Il est à noter que la base clientèle transmise au terme du contrat fait apparaître, après interrogation par la Direction de l'Eau en 2010, un volume facturé de 37 175 m³.

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
La Bouille	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

4.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
La Bouille	7	0	100%	7	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

4.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Bouille		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : importation en provenance du SERSAEP	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	40%	40%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	84,8%	81,2%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	2,54	3,31
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	2,52	3,29
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,0%	1,0%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	12,3	3,1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	15,2	NR
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	NR	NR
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0	0

4.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
La Bouille	Juillet	Décembre	Janvier

a - Le prix de l'eau

Le prix de l'eau 2009 a été adopté par délibération du Conseil de l'Agglomération du 8 décembre 2008.

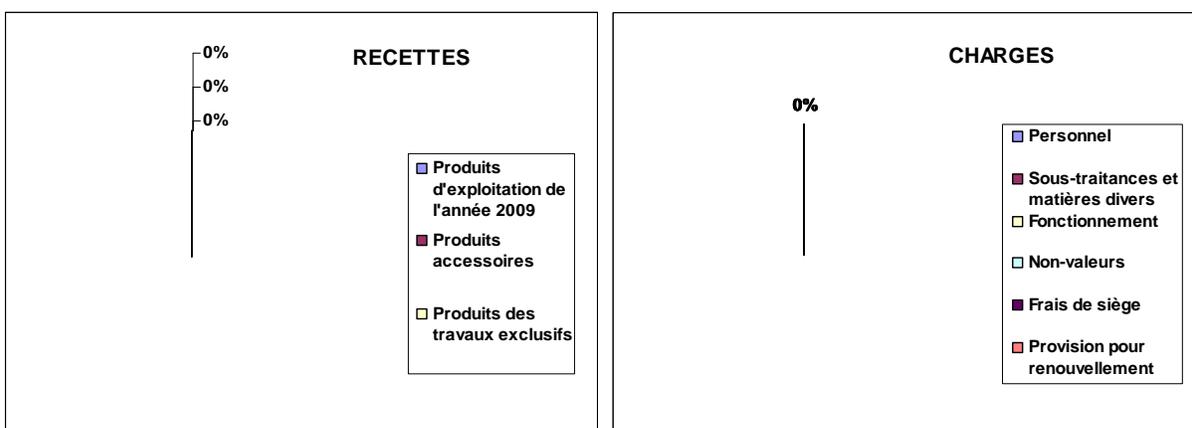
Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « surtaxe communautaire » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Service de La Bouille		Montant en €
Recettes	Produits d'exploitation de l'année 2009	
	Produits accessoires	
	Produits des travaux exclusifs	
	Total	0 €
Charges	Personnel	
	Sous-traitances et matières divers	
	Fonctionnement	
	Non-valeurs	
	Frais de siège	
	Provision pour renouvellement	
	Total	0 €
Résultat Brut		0 €



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 50 compteurs par le prestataire.

Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2008	2009	Total
La Bouille	4	81	85
Sous Total Réalisé	4	81	85
Cumul réalisé	4	85	85
Programme contractuel	50	50	100
Cumul Programme contractuel	50	100	
Ecart avec Programme Contractuel	-46	-15	

Au terme du contrat, il ne devait plus y avoir de compteurs d'un âge supérieur à 15 ans. L'exploitant n'a pas respecté cette obligation de renouvellement minimum de 100 compteurs, du fait de la pyramide des âges connus, certains compteurs ont plus de 15 ans.

PARTIE IV

Les services délégués à Lyonnaise des Eaux Suez

1 - Présentation générale

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Lyonnaise des Eaux Suez dessert les 3 services suivants :

- Bihorel, Bois Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont Saint Aignan et Notre Dame de Bondeville
- Déville-lès-Rouen
- Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre de Manneville et Val de la-Haye

Ces services distribuent environ **22% des volumes consommés dans l'Agglomération**, ils alimentent **91 161 habitants** (selon recensement INSEE au 1^{er} janvier 2007).

L'organisation générale de Lyonnaise des Eaux

L'Agence de Maromme est située **37, rue Raymond Duflo à Maromme**.

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :

Du Lundi au vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : **0 810 384 384**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences **7j/7 et 24h/24** : **0 810 884 884**

A noter également l'Agence clientèle en ligne : **www.lyonnaise-des-eaux.fr**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

2 - Contrat pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville

2.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **75 173 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Contrat d'exploitation du service public signé par la Lyonnaise des Eaux pour ces communes de l'Agglomération du 01/01/1982 jusqu'au 31/12/2011.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

- Avenant n°11 du 07/02/2005 Sortie de la commune de Montigny qui intègre le SIAEPA de Montville
- Avenant n°12 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service. Nouvelles conditions de facturation vente en gros pour la ville de Rouen. Mise à jour des indices de la formule de révision des prix.
- Avenant n°13 du 06/01/2006 Réduction de la quantité annuelle de branchement plomb à renouveler par LDEF. Réduction de la garantie de renouvellement affectée à l'entretien des ouvrages et équipements électromécaniques. Transfert de propriété du réservoir "Galliéni" de Mont Saint Aignan vers la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Anticipation du rachat du parc compteurs.
- Avenant n°14 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix
- Avenant n°15 du 14/02/2008 Harmonisation des tarifs sur la base de branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³. Cession anticipée de l'usine de traitement contre indemnité. Réaménagement du programme de renouvellement des installations en conséquence.

Caractéristiques du contrat

Il s'agit du seul contrat de l'Agglomération présentant une partie concessive, la Lyonnaise des Eaux étant chargée des travaux de renouvellement des ouvrages confiés au délégataire. L'avenant n°13 a imposé au délégataire l'obligation de réaliser un montant minimal annuel de travaux fixé à 197 250 € (valeur au 01/10/1981), soit 484 967 € en valeur 1^{er} janvier 2007.

Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an, jusqu'au 31 décembre 2011.

2.2 - La production de l'eau

En application du contrat, Lyonnaise des Eaux exploite 2 ressources :

- Les forages des Champs captant du Haut Cailly
- Les captages et les forages de Maromme

Ces ressources desservent l'ensemble des usagers des 6 communes. Le stockage est effectué dans 11 réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire des communes citées.

Ces réservoirs, à leur tour, desservent l'ensemble des usagers sur deux niveaux de pression principaux :

- Réseau bas pour la vallée du Cailly
- Réseau haut pour les plateaux de Canteleu et de Mont Saint Aignan

Ces deux ressources sont interconnectées en un lieu appelé point « B » à Bois-Guillaume afin de pouvoir se secourir mutuellement.

Caractéristiques des ressources

a - Forages du Cailly :

- le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux.

b - Forages et captages de Maromme :

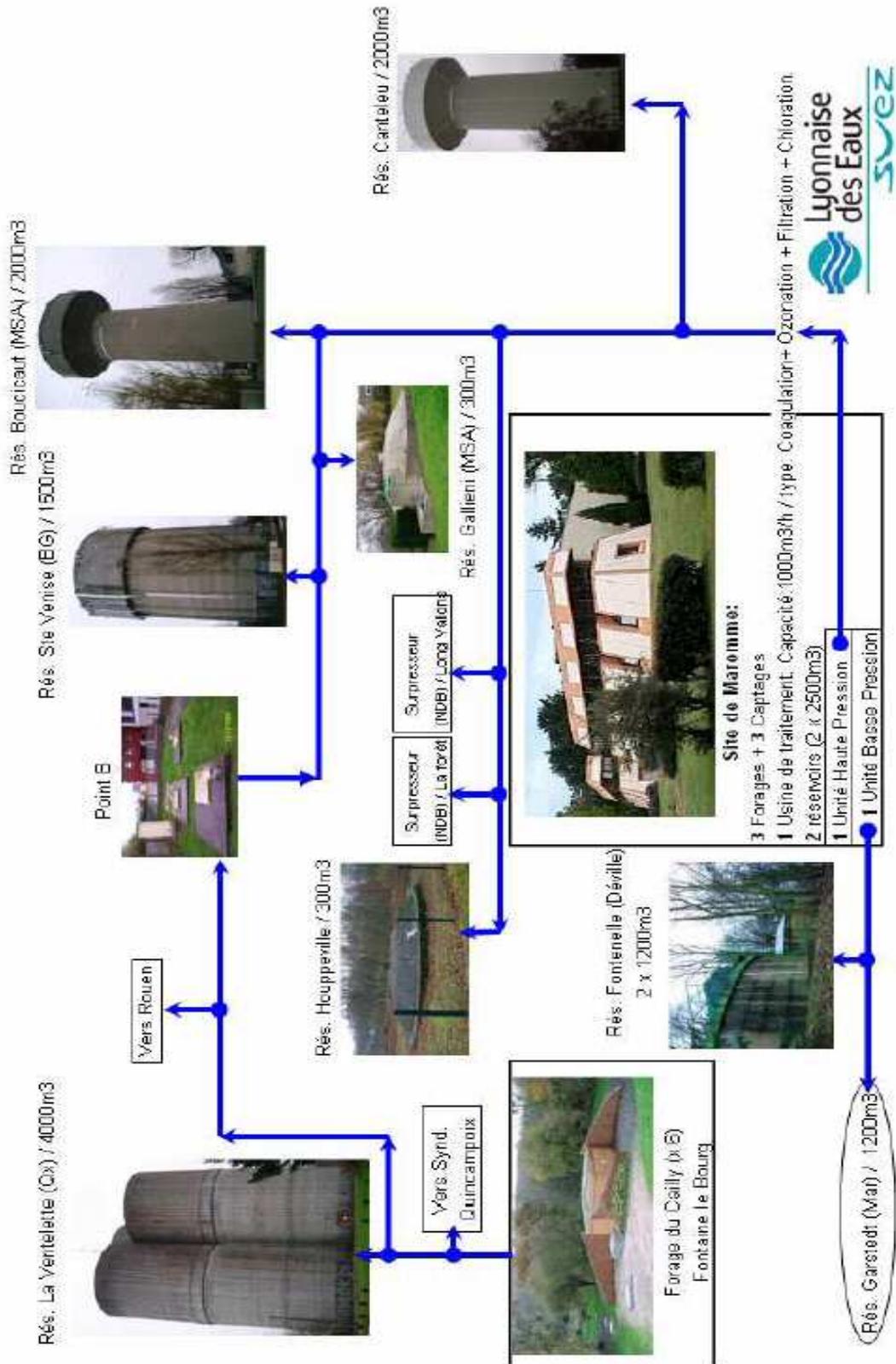
- en raison notamment de la turbidité de la ressource, en période pluvieuse (régime d'écoulement karstique), l'usine de traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

	Capacité technique de production en m³/j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m³/j			Volume annuel en m³	
		Année	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini		Maxi
Cailly F7	6 000	1 981	20 000	300	3 558	0	5 806	1 298 608
Cailly F8	3 000			160	195	0	3 850	71 232
Cailly F10	1 760			80	619	327	1 865	225 965
Cailly F11	4 200			250	2 771	0	4 797	1 011 566
Cailly F12	1 860			165	917	426	2 403	334 622
Cailly F13	4 680			215	3 068	0	5 475	1 119 816
Maromme source	12 000	DUP en cours d'instruction		6 688	1 791	7 357	2 440 962	
F1	4 000			1 121	0	2 979	409 069	
F2	4 400			2 697	0	3 042	984 432	
F3	3 000			811	0	1 987	295 949	
Total	44 900				22 444	2 544	39 561	8 192 221

	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Bois Guillaume	1 500	Les réservoirs ne sont pas équipés de comptage, de plus ils sont en refoulement distribution					
Réservoir Canteleu	2 000						
Réservoir MSA Boucicaut	2 000						
Réservoir MSA Galliéni 1	300						
Réservoir MSA Galliéni 2	200						
Réservoir NDB	300						
Réservoir Maromme 1	2 500						
Réservoir Maromme 2	2 500						
Réservoir Maromme Garstedt	1 200						
Réservoir Ventelette 1	1 333						
Réservoir Ventelette 2	1 333						
Réservoir Ventelette 3	1 333						
Total	16 499	22 444			17,6		

Schéma de la distribution : Secteur de Maromme



2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Maromme		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 980 078	4 953 133	4 061 809	-18,0%
	Sources de Maromme	3 098 000	3 205 731	4 130 412	28,8%
	TOTAL : V1	8 078 078	8 158 864	8 192 221	0,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	99 568	94 719	23 502	-75,2%
	Sources de Maromme	220 423	217 549	225 146	3,5%
	TOTAL : V2	319 991	312 268	248 648	-20,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 758 087	7 846 596	7 943 573	1,2%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Hautôt, Val de la Haye	0	14	242	1628,6%
	En provenance de Rouen (Fond du Val)	1 655	1 513	1 934	27,8%
	TOTAL : V4	1 655	1 527	2 176	42,5%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Déville lès Rouen	672 802	610 669	598 006	-2,1%
	Vers SIAEPA de Montville pour Montigny	59 666	55 321	64 690	16,9%
	Vers SIAEPA de Montville - Quincampoix	496 734	311 994	378 260	21,2%
	Vers Isneauville	0	189 918	178 639	-5,9%
	Vers Rouen	744 180	787 160	734 242	-6,7%
	Vers Hautôt sur Seine, Val de la Haye	237	0	0	NS
TOTAL : V5		1 973 619	1 955 062	1 953 837	-0,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		5 786 123	5 893 061	5 991 912	1,7%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	4 740	4 740	4 740	0,0%
	Vidange du réservoir de Maromme (travaux d'étanchéité)	2 500	2 500	0	-100,0%
	Rinçage des conduites (4)	26	18	139	655,4%
	TOTAL : V7	7 266	7 258	4 879	-32,8%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	4 055 056	3 986 289	3 886 615	-2,5%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	366	365	-0,3%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	4 055 056	3 975 398	3 886 615	-2,2%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	880	880	1 095	24,4%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	5 500	5 500	5 500	NS
	TOTAL : V9	6 380	6 380	6 595	3,4%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		4 068 702	3 989 036	3 898 089	-2,3%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,9%	75,7%	73,6%	-2,8%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		378,4	378,7	378,7	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		12,5	13,9	15,2	9,8%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		12,4	13,8	15,1	10,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		29,5	28,9	28,2	-2,3%
Nombre d'abonnés : N		28 079	28 126	27 908	-0,8%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		74,2	74,3	73,7	-0,8%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Bihorel	40,469	NR	40,418	NR	40,390	NR
Bois Guillaume	87,620	NR	87,708	NR	87,643	NR
Canteleu	58,852	NR	59,072	NR	59,072	NR
Déville par Maromme	6,201	NR	6,203	NR	6,198	NR
Fontaine le Bourg	4,340	NR	4,810	NR	4,807	NR
Isneauville	1,620	NR	1,616	NR	1,619	NR
Le Houllme	0,160	NR	0,160	NR	0,157	NR
Maromme	47,070	NR	46,983	NR	46,977	NR
Mont Saint Aignan	88,360	NR	88,375	NR	88,500	NR
Notre Dame de Bondeville	35,710	NR	35,163	NR	35,162	NR
Quincampoix	4,300	NR	4,459	NR	4,456	NR
St Georges sur Fontaine	2,980	NR	2,983	NR	2,981	NR
St Jean du Cardonnay	0,740	NR	0,740	NR	0,742	NR
TOTAL	378,422	NR	378,690	NR	378,704	NR

b - Branchements

	Nombre de branchements											
	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Bihorel	2 130	881	2 132	782	3	0	2 135	64	64	NC	718	33,6%
Bois Guillaume	4 018	1 310	4 029	1 195	17	4	4 042	113	113	NC	1 082	26,8%
Canteleu	2 492	504	2 582	425	12	7	2 587	77	77	NC	348	13,5%
Maromme	2 189	581	2 188	536	6	4	2 190	80	80	NC	456	20,8%
Mont Saint Aignan	3 960	1 456	3 968	1 383	9	2	3 975	124	124	NC	1 259	31,7%
Notre Dame de Bondeville	2 183	488	2 175	389	8	2	2 181	133	133	NC	256	11,7%
TOTAL	16 972	5 220	17 074	4 710	55	19	17 110	591	591	NC	4 119	24,1%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009		2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Bihorel	3 485	3 487	3 496	4	431	108	337	12,37%	3,10%	9,64%	10,66	10,91	9,29
Bois Guillaume	4 934	4 936	4 994	36	249	258	145	5,05%	5,23%	2,90%	11,06	10,68	11,10
Canteleu	6 184	6 180	6 174	28	273	320	196	4,41%	5,18%	3,17%	11,64	11,20	11,51
Maromme	4 526	4 527	4 533	8	274	145	461	6,05%	3,20%	10,17%	12,82	13,02	11,39
Mont Saint Aignan	6 126	6 148	6 166	12	142	374	195	2,32%	6,08%	3,16%	12,23	11,58	11,90
Notre Dame de Bondeville	2 701	2 705	2 722	12	218	52	120	8,07%	1,92%	4,41%	10,73	11,29	11,14
TOTAL	27 956	27 983	28 085	100	1 587	1 257	1 454	5,68%	4,49%	5,18%	11,65	11,46	11,19

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Bihorel	7	3	8	13	12	11	41	27	31	61	42	50
Bois Guillaume	7	5	6	25	24	29	52	47	45	84	76	80
Canteleu	10	6	8	25	19	19	31	39	38	66	64	65
Maromme	11	7	6	35	14	15	34	29	36	80	50	57
Mont Saint Aignan	11	17	17	21	25	31	43	48	58	75	90	106
Notre Dame de Bondeville	2	3	1	23	18	17	21	23	15	46	44	33
TOTAL	48	41	46	142	112	122	222	213	223	412	366	391

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Bihorel	7	3	8	40,47	40,42	40,39	0,17	0,07	0,20
Bois Guillaume	7	5	6	87,62	87,71	87,64	0,08	0,06	0,07
Canteleu	10	6	8	58,85	59,07	59,07	0,17	0,10	0,14
Maromme	11	7	6	47,07	46,98	46,98	0,23	0,15	0,13
Mont Saint Aignan	11	17	17	88,36	88,37	88,50	0,12	0,19	0,19
Notre Dame de Bondeville	2	3	1	35,71	35,16	35,16	0,06	0,09	0,03
TOTAL	48	41	46	358,08	357,71	357,74	0,13	0,11	0,13

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Bihorel	13	12	11	2 130	2 132	2 135	0,61	0,56	0,52
Bois Guillaume	25	24	29	4 018	4 029	4 042	0,62	0,60	0,72
Canteleu	25	19	19	2 492	2 582	2 587	1,00	0,74	0,73
Maromme	35	14	15	2 189	2 188	2 190	1,60	0,64	0,68
Mont Saint Aignan	21	25	31	3 960	3 968	3 975	0,53	0,63	0,78
Notre Dame de Bondeville	23	18	17	2 183	2 175	2 181	1,05	0,83	0,78
TOTAL	142	112	122	16 972	17 074	17 110	0,84	0,66	0,71

2.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Bihorel	3 491	3 504	3 451	3	32	2	3 488
Bois Guillaume	4 953	4 978	4 880	24	60	23	4 987
Canteleu	6 214	6 197	5 855	16	56	181	6 108
Maromme	4 558	4 559	4 352	16	59	61	4 488
Mont Saint Aignan	6 151	6 168	5 999	40	58	52	6 149
Notre Dame de Bondeville	2 712	2 720	2 624	6	28	30	2 688
TOTAL	28 079	28 126	27 161	105	293	349	27 908

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Bihorel	439 883	419 447	341 354	67 148	9 471	26	417 999
Bois Guillaume	796 425	785 897	575 729	136 887	21 352	24 656	758 624
Canteleu	786 413	797 941	538 576	96 471	41 149	120 450	796 646
Maromme	558 341	550 136	426 660	74 213	23 337	8 644	532 854
Mont Saint Aignan	1 190 946	1 135 354	751 307	224 336	79 715	42 020	1 097 378
Notre Dame de Bondeville	283 048	297 514	241 314	18 206	10 671	12 923	283 114
TOTAL	4 055 056	3 986 289	2 874 940	617 261	185 695	208 719	3 886 615

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Bihorel	397 997	368 174	318 143	50 351	9 901	26	378 421
Bois Guillaume	749 149	730 397	538 792	138 887	18 496	46 662	742 837
Canteleu	673 952	662 694	537 515	97 571	37 759	10 760	683 605
Maromme	511 708	506 085	373 578	75 232	21 968	8 645	479 423
Mont Saint Aignan	1 110 707	1 088 931	735 897	237 745	57 216	36 350	1 067 208
Notre Dame de Bondeville	285 259	296 804	246 660	19 504	11 200	11 206	288 570
TOTAL	3 728 772	3 653 085	2 750 585	619 290	156 540	113 649	3 640 064

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Bihorel	1	17	3 778	4 268,05 €	4 667	715,06 €	4 696	4 687,37 €
Bois Guillaume	3	38	20 151	24 087,35 €	26 148	3 294,11 €	26 514	28 162,33 €
Canteleu	2	19	5 802	7 139,15 €	6 555	1 016,94 €	2 353	2 430,85 €
Maromme	3	23	11 599	14 803,92 €	13 793	2 072,27 €	14 928	12 034,63 €
Mont Saint Aignan	1	28	20 374	24 148,32 €	27 162	3 863,34 €	26 979	26 376,90 €
Notre Dame de Bondeville	1	23	10 099	12 694,05 €	12 994	1 976,66 €	12 997	13 945,07 €
TOTAL	11	148	71 803	87 140,84 €	91 319	12 938,38 €	88 467	8 637,15 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Maromme Usine de traitement	71	0	100,0%	72	0	100,0%
Maromme Mélange	74	0	100,0%	74	0	100,0%
Maromme Usine	12	0	100,0%	12	0	100,0%
Vallée du Cailly Mélange	12	0	100,0%	12	0	100,0%
TOTAL	169	0	100,0%	170	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Maromme		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,4%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Sources de Maromme	P 108.3	20	20
	Forages du Cailly		60	60
	Indice consolidé		NR	40,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	85,0%	84,7%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	75,7%	73,6%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	12,5	15,2
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	12,4	15,1
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,6%	0,5%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	1,5	1,6
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	39,0	78,1
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,3%	0,6%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,012	0,000

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles aux périodes suivantes :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Bihorel	oct./nov.	avr./mai/juin	avr./mai/juin
Bois Guillaume	sept./oct.	mars/avril	mars/avril
Canteleu	nov./déc.	mai/juin	mai/juin
Maromme	avril	octobre	octobre
Mont Saint Aignan	août/sept.	fév./mars	fév./mars
Notre Dame de Bondeville	mai	novembre	novembre

a - Le prix de l'eau

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

Le prix de l'eau est révisable semestriellement au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, par application de la formule de révision contractuelle.

Formule de révision $K =$	$0,15 + 0,12 (ELHT/374 \times ELMT\ 88/163 \times ELMT\ 85/99,2 \times ELMT\ 90/104,3 \times PVC/91,6 \times IPP/100,5) + 0,55 (6,55957 OS3 \times 1,00893 CS1D/1,7456) + 0,08 (1,20758 FEXSJ/57,16) + 0,1 (PSDA/459 \times PSDA90/100 \times FSD1/100)$			
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :				
k au 01/01/2009 =	2,53564			
k au 01/07/2009 =	2,59543			

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les autres indicateurs financiers

Recettes de vente d'eau en gros

Il s'agit de la part de recettes de vente d'eau revenant à la Lyonnaise des Eaux (hors redevance et TVA)

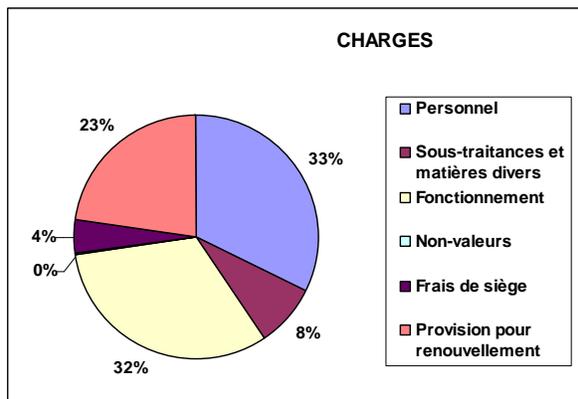
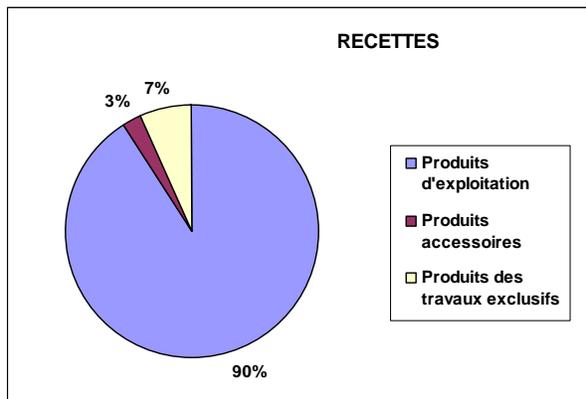
	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Destinataire Déville lès Rouen	672 802	110 359 €	610 669	139 590 €	598 006	101 696 €
Destinataire SIAEPA de Montville (Montigny)	59 666	9 809 €	55 321		64 690	
Destinataire SIAEPA de Montville (Fontaine le Bourg, St Georges sur Fontaine et Quincampoix)	495 658	81 131 €	473 252	108 235 €	378 260	64 024 €
Destinataire Ville de ROUEN	742 750	181 718 €	726 330	166 168 €	756 550	128 664 €
TOTAL	1 970 876	383 017 €	1 865 572	413 993 €	1 797 506	24 384 €

Charges d'achat d'eau en gros

	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Importation depuis Rouen (Fond du Val Mont Saint Aignan)	1 655	NR	1 513	NR	1 934	NR
TOTAL	1 655	0,00 €	1 513	0,00 €	1 934	0,00 €

Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

	Service du secteur de Maromme	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	4 375 657,00 €
	Produits accessoires	123 294,00 €
	Produits des travaux exclusifs	316 961,00 €
	Total	4 815 912,00 €
Charges	Personnel	1 568 285,00 €
	Sous-traitances et matières divers	404 189,00 €
	Fonctionnement	1 556 193,00 €
	Non-valeurs	15 828,00 €
	Frais de siège	214 652,00 €
	Provision pour renouvellement	1 107 005,00 €
	Total	4 866 152,00 €
Résultat Brut avant impôt		-50 240,00 €



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an.

Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
BIHOREL	172	77	140	99	77			565
BOIS-GUILLAUME	141	107	48	115	113			524
CANTELEU	229	28	105	79	64			505
MAROMME	92	106	93	45	85			421
MONT SAINT AIGNAN	106	189	72	73	80			520
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	125	86	66	99	74			450
Sous Total Réalisé	865	593	524	510	493			565
Cumul réalisé	865	1 458	1 982	2 492	2 985			565
Programme contractuel	987	511	511	511	511	511	511	4 053
Cumul Programme contractuel	987	1 498	2 009	2 520	3 031	3 542	4 053	
Ecart avec Programme Contractuel	-122	-40	-27	-28	-46			

Etat du renouvellement électromécanique (avenant 15)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	Total
Montant contractuel	159 541 €	159 541 €	159 541 €	159 541 €	
Coefficient K	2,47328	2,53564	2,61102		
Montant contractuel actualisé	394 590 €	404 539 €	416 565 €		
Solde report N-1	6 873 €	28 751 €	185 781 €		
Montant engagé	401 463 €	433 289 €	602 346 €		1 437 098 €
Total Réalisé	372 712 €	247 508 €			620 220 €
Ecart avec Programme Contractuel - report N+1	-28 751 €	-185 781 €			
Cumul réalisé	372 712 €	620 220 €			

L'ensemble des actions prévues en 2009 n'ont pas été réalisées comme convenu initialement, le report des sommes a donc été effectué sur 2010, principalement :

- Rénovation de la pompe n°3 de l'usine HP du fait d'un incident sur la pompe n°1 (estimation 15 000 €ht).
- Remplacement du charbon actif, du fait d'une nécessité de sécuriser le système d'alimentation en eau potable des territoires hors Lyonnaise des Eaux pendant des gros travaux sur des usines majeures (estimation 105 000 €ht).

3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen

3.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **10 413 habitants**, est techniquement rattaché au service de Maromme.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Déville-lès-Rouen avec la Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/01/2003.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2011**.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

- | | |
|---------------------------|--|
| Avenant n°1 du 26/05/2005 | Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, mise à jour de la formule de révision des tarifs, nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service |
| Avenant n°2 du 11/01/2006 | Prise en charge par le délégataire du renouvellement de 140 branchements plomb par an sur les années 2006 à 2011. Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2011 et dégressivité de la grille tarifaire en vigueur de 2006 à 2009 |
| Avenant n°3 du 25/09/2007 | Plafonnement de la formule d'indexation du prix |
| Avenant n°4 du 14/02/2008 | Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160 m ³ |

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage** classique conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

A noter un programme de **remplacement annuel moyen de 140 branchements en plomb**, à la charge de l'exploitant sur la durée du contrat.

3.2 - La production de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Déville-lès-Rouen est **produite par l'usine, située à Maromme et exploitée par Lyonnaise des Eaux Suez**, comprenant un étage de filtration sur filtre bicouche, une ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration finale.

La partie basse de Déville-lès-Rouen, le long du Cailly, est alimentée gravitairement à partir des réservoirs de Fontenelle, en équilibre avec le réservoir de Garstedt à Maromme.

Les Hauts de Déville-lès-Rouen, au-dessus de la rue du Coteau, d'une part, et le quartier de la rue de Fontenelle d'autre part, sont alimentés par le réseau haut du Syndicat de Maromme.

Cette eau est achetée, au 1^{er} janvier 2009, au tarif de **0,1691 €HT/m³**.

3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Déville lès Rouen		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Maromme	672 802	610 669	598 006	-2,1%
	TOTAL : V4	672 802	610 669	598 006	-2,1%
Volumes exportés en gros (2)					
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		672 802	610 669	598 006	-2,1%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	720	0,0%
	Rinçage des conduites (4)	2	1	10	627,3%
	TOTAL : V7	722	721	730	1,2%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	456 207	481 589	516 756	7,3%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	366	365	-0,3%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	456 207	480 273	516 756	7,6%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	125	125	150	20,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	125	125	150	20,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		457 054	481 120	517 636	7,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		67,9%	78,8%	86,6%	9,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		35,1	34,9	34,9	0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		16,93	10,24	6,37	-37,8%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		16,86	10,17	6,30	-38,1%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		35,72	37,78	40,58	7,4%
Nombre d'abonnés : N		3 906	3 928	4 060	3,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		111	113	116	3,2%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Les indicateurs techniques font apparaître une très forte **amélioration du rendement** après la détérioration enregistrée en 2007.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Déville lès Rouen	35,055	NR	34,887	NR	34,948	NR

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Déville lès Rouen	2 652	1 221	2 671	1 055	10	9	2 672	192	192	0	863	32,3%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Déville lès Rouen	3 878	3 890	4 091	234	118	114	118	3,04%	2,93%	2,88%	10,05	10,33	10,27

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Déville lès Rouen	13	9	10	30	43	24	50	34	46	93	86	80

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Déville lès Rouen	13	9	10	35,1	34,9	34,9	0,37	0,26	0,29

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Déville lès Rouen	30	43	24	2 652	2 671	2 672	1,13	1,61	0,90

3.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Déville lès Rouen	3 906	3 928	3 965	16	44	35	4 060

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Déville lès Rouen	456 207	481 589	403 874	63 580	38 444	10 858	516 756

L'augmentation des volumes consommés enregistrée en 2009, par rapport à 2008, provient d'une part des volumes industriels et d'autre part des volumes municipaux, les volumes des particuliers restant stables.

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Déville lès Rouen	456 207	459 819	388 354	59 970	38 735	6 991	494 050

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Déville lès Rouen	2	18	7 202	7 996,73 €	9 041	1 297,38 €	11 980	11 554,02 €

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Déville lès Rouen	21	0	100%	21	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Déville lès Rouen		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : importation en provenance de Maromme	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75%	75%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	78,8%	86,6%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	10,24	6,37
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	10,17	6,30
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,5%	0,6%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	8,20	2,46
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	24,4	93,6
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,5	1,4
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,026	0,000

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Déville lès Rouen	juin	décembre	décembre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre d'avance,
- Un terme variable en fonction des volumes consommés.

La part « exploitant » du tarif est révisable chaque année au 1^{er} janvier, par application de la formule suivante :

Formule de révision K =	0,10 + 0,38 ICHTTS/116 + 0,28 AE/0,15 + 0,24 PSDC 90/118,2 x FSD2/100		
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :			
k au 01/01/2009 =	1,17843		
k au 01/07/2009 =	1,16641		

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les autres indicateurs financiers

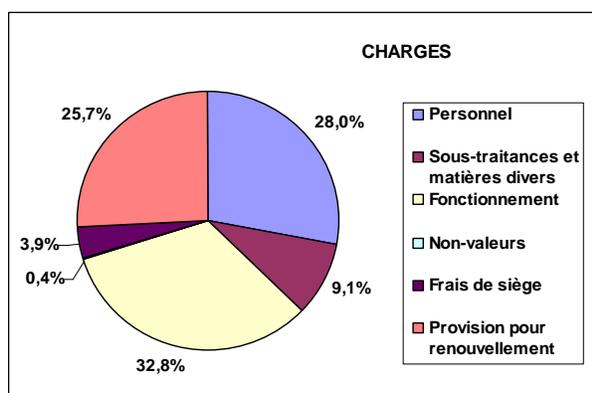
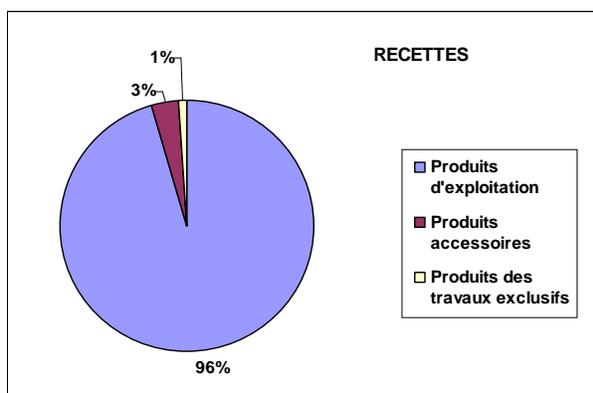
Charges d'achat d'eau en gros

Il s'agit de la part des charges d'achat d'eau (hors redevance et TVA)

	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance de Maromme	672 802	99 397 €	610 669	110 359 €	598 006	101 696 €
TOTAL	672 802	99 397 €	610 669	110 359 €	598 006	101 696 €

Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

	Service de Déville lès Rouen	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	534 448 €
	Produits accessoires	18 345 €
	Produits des travaux exclusifs	6 117 €
	Total	558 910 €
Charges	Personnel	145 842 €
	Sous-traitances et matières divers	47 435 €
	Fonctionnement	171 085 €
	Non-valeurs	2 235 €
	Frais de siège	20 214 €
	Provision pour renouvellement	134 122 €
	Total	520 933 €
Résultat Brut		37 977 €



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Déville lès Rouen	0	143	136	166	113			558
Cumul réalisé	0	143	279	445	558			558
Programme contractuel	25	140	140	140	140	140	140	865
Cumul Programme contractuel	25	165	305	445	585	725	865	
Ecart avec Programme Contractuel	-25	-22	-26	0	-27			

4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye (ex-SIAEP de la Région de Sahurs)

4.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **3 136 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Ce contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Sahurs. Il est entré en vigueur le 1^{er} août 1998, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2011**.

Au 1^{er} juillet 2006, la commune de Saint Pierre de Manneville a intégré ce contrat.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant n°4 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Modification de l'indice PsdB90 par FSD2. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service

Avenant n°5 du 06/01/2006 Extension du périmètre du contrat à la distribution en eau potable sur la commune de St Pierre de Manneville depuis la ressource du Val de la Haye. Report de l'échéance du contrat au 31/12/2011

Avenant n°6 du 25/09/2007 Plafonnement du coefficient de révision des prix

Avenant n°7 du 14/02/2008 Révision des tarifs à la baisse : alignement sur prix régie.

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage**.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

4.2 - La production de l'eau

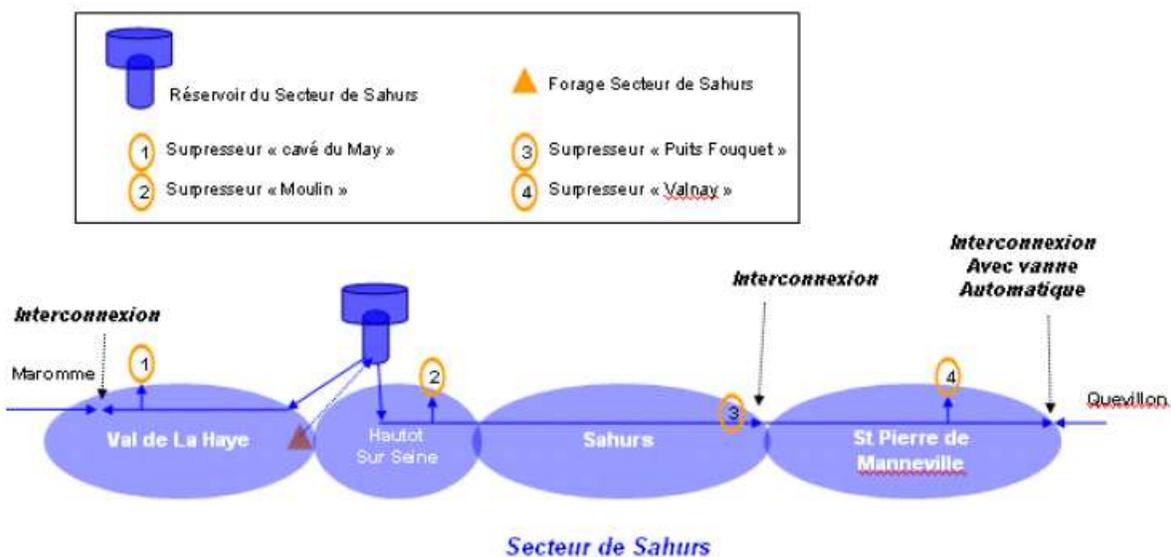
L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé sur la commune de Val-de-la-Haye qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur le coteau de la commune d'Hautôt-sur-Seine.

Le réservoir d'Hautôt-sur-Seine, d'une capacité de 350 m³, alimente gravitairement la quasi-totalité des 3 communes, à l'exception de la zone du Moulin à Hautôt-sur-Seine et de la zone de la Cavée du May au Val-de-la-Haye qui, en raison de leur altimétrie, sont chacune alimentées par un surpresseur.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³	
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini		Maxi
Val de la Haye	1 280	En cours d'instruction			487	434	577	178 004
Total	1 280				487	434	577	178 004

	Capacité de stockage en m ³	Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir d'Hautôt sur Seine	350	487	434	577	17,25	14,56	19,35
Total	350	487	434	577	17,25	14,56	19,35

Synoptique du réseau du secteur de Sahurs



4.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Sahurs		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Forage Val de la Haye	175 741	192 450	177 351	-7,8%
	TOTAL : V1	175 741	192 450	177 351	-7,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production					
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		175 741	192 450	177 351	-7,8%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Maromme	237	0	0	0,0%
	En provenance de Quevillon	91	59	36	-39,0%
	TOTAL : V4	328	59	36	-39,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Maromme	0	14	242	1628,6%
	Vers Quevillon	892	1	0	-100,0%
	TOTAL : V5	892	15	242	1513,3%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		175 177	192 494	177 145	-8,0%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	190	190	190	0,0%
	Rinçage des conduites (4)	5	5	55	1000,0%
	TOTAL : V7	195	195	245	25,6%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	118 767	121 925	125 423	2,9%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	366	365	-0,3%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	118 767	121 592	125 423	3,2%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	50	50	125	150%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	50	50	125	150%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		119 012	121 837	125 793	3,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		68,1%	63,3%	71,1%	12,3%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		48,4	48,4	49,3	2,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,20	4,02	2,87	-28,5%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,18	4,00	2,85	-28,7%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,74	6,90	6,99	1,2%
Nombre d'abonnés : N		1 310	1 339	1 323	-1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		27,09	27,69	26,82	-3,1%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

On remarque une **nette amélioration du rendement** de réseau par rapport à 2008.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hautôt sur Seine	3,890	NR	3,884	NR	4,782	NR
Sahurs	17,880	NR	17,880	NR	17,896	NR
St Pierre de Manneville	12,010	NR	12,018	NR	12,011	NR
Val de la Haye	14,570	NR	14,574	NR	14,631	NR
TOTAL	48,350	NR	48,356	NR	49,320	NR

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009				
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	Solde plomb
Hautôt sur Seine	167	0	171	0	3	5	169	0	0
Sahurs	535	0	539	0	5	4	540	0	0
St Pierre de Manneville	312	0	318	0	2	0	320	0	0
Val de la Haye	333	0	332	0	1	1	332	0	0
TOTAL	1 347	0	1 360	0	11	10	1 361	0	0

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés dans ces 4 communes.

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hautôt sur Seine	162	167	171	6	4	20	1	2,47%	11,98%	0,58%	13,7	10,90	11,45
Sahurs	520	523	524	4	8	13	11	1,54%	2,49%	2,10%	12,6	12,93	13,52
St Pierre de Manneville	308	310	315	6	22	21	4	7,14%	6,77%	1,27%	13,3	11,70	12,47
Val de la Haye	318	315	324	6	7	20	29	2,20%	6,35%	8,95%	15,2	14,58	13,10
TOTAL	1 308	1 315	1 334	22	41	74	45	3,13%	5,63%	3,37%	13,5	12,78	12,90

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hautôt sur Seine	1	1	1	1	0	1	2	3	1	4	4	3
Sahurs	0	1	0	4	5	5	12	5	19	16	11	24
St Pierre de Manneville	5	1	1	4	1	4	8	10	5	17	12	10
Val de la Haye	2	1	1	1	0	3	5	4	7	8	5	11
TOTAL	8	4	3	10	6	13	27	22	32	45	32	48

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hautôt sur Seine	1	1	1	3,89	3,884	4,782	0,26	0,26	0,21
Sahurs	0	1	0	17,88	17,880	17,896	0,00	0,06	0,00
St Pierre de Manneville	5	1	1	12,01	12,018	12,011	0,42	0,08	0,08
Val de la Haye	2	1	1	14,57	14,574	14,631	0,14	0,07	0,07
TOTAL	8	4	3	48,35	48,340	49,320	0,17	0,08	0,06

Indice de Réparation de branchement : IRb									
IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100									
	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hautôt sur Seine	1	0	1	167	171	169	0,60	0,00	0,59
Sahurs	4	5	5	535	539	540	0,75	0,93	0,93
St Pierre de Manneville	4	1	4	312	318	320	1,28	0,31	1,25
Val de la Haye	1	0	3	333	332	332	0,30	0,00	0,90
TOTAL	10	6	13	1 347	1 360	1 361	0,74	0,44	0,96

4.3 - Les données clientèle - abonnés

a - Les abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Hautôt sur Seine	159	169	158	0	5	2	165
Sahurs	523	530	494	0	8	17	519
St Pierre de Manneville	311	319	306	0	5	7	318
Val de la Haye	317	321	306	1	8	6	321
TOTAL	1 310	1 339	1 264	1	26	32	1 323

b - La répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Hautôt sur Seine	12 220	14 233	11 193	0	833	177	12 203
Sahurs	49 851	48 984	47 325	0	2006	3 757	53 088
St Pierre de Manneville	24 707	25 501	26 231	0	645	248	27 124
Val de la Haye	31 989	33 207	28 631	2 027	2126	224	33 008
TOTAL	118 767	121 925	113 380	2 027	5 610	4 406	125 423

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Hautôt sur Seine	12 978	13 776	11 708	0	599	177	12 484
Sahurs	43 403	43 688	43 784	0	1 461	3 757	49 002
St Pierre de Manneville	20 791	22 381	22 926	0	645	248	23 819
Val de la Haye	32 200	33 177	27 419	2 027	2 126	316	31 888
TOTAL	109 372	113 022	105 837	2 027	4 831	4 498	117 193

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hautôt sur Seine	0	1	234	242,65 €	312	220,12 €	312	555,86 €
Sahurs	0	4	782	802,75 €	889	377,26 €	1 033	1 554,82 €
St Pierre de Manneville	1	4	3 682	3 209,34 €	3 931	1 419,57 €	3 931	4 803,01 €
Val de la Haye	0	4	1 774	1 722,56 €	2 105	803,95 €	2 105	2 649,62 €
TOTAL	1	13	6 472	5 977,30 €	7 237	2 820,90 €	7 381	9 563,31 €

4.4 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Hautôt sur Seine	2	0	100%	2	0	100%
Sahurs	4	0	100%	4	0	100%
St Pierre de Manneville	6	0	100%	6	0	100%
Val de la Haye	6	0	100%	6	0	100%
TOTAL	18	0	100%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

4.5 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Sahurs		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Val de la Haye	P 108.3	40%	40%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	69%	69%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	63,3%	71,1%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	4,02	2,87
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	4,00	2,85
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,9%	1,1%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	2,99	18,14
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	36,6	166,3
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,1	0,4
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,016	0,000

4.6 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hautôt sur Seine	Mars	Septembre	Septembre
Sahurs	Mars	Septembre	Septembre
Saint Pierre de Manneville	Mars	Septembre	Septembre
Val de la Haye	Mars	Septembre	Septembre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

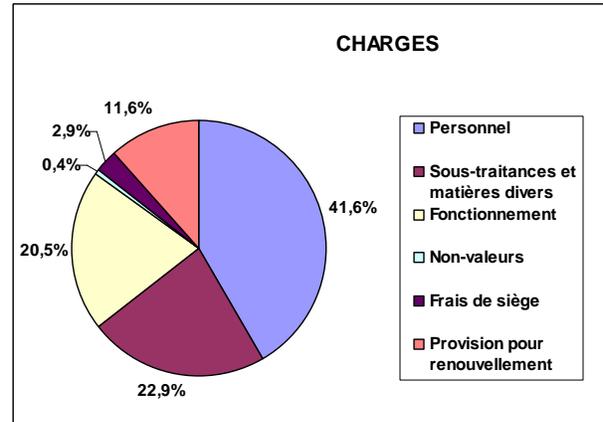
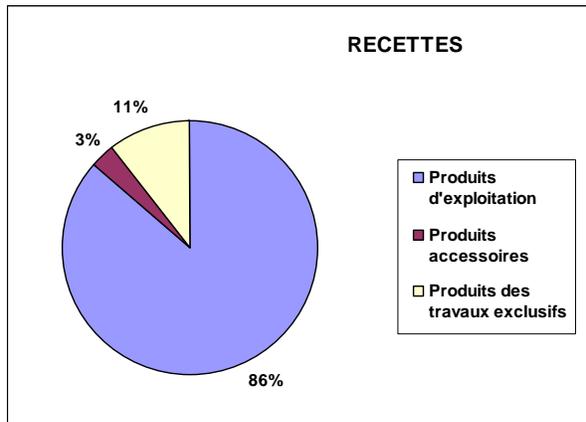
La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, par application de la formule suivante :

Formule de révision K =	0,125 + 0,5 ICHTTS/101,1 + 0,075 ELMT90/97,4 x PVIC/91,6 x IPP/100,5 + 0,3 PSDB/90 x FSD2/100						
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :							
k au 01/01/2009 =	1,29322						
k au 01/07/2009 =	1,28669						

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

	Service du secteur de Sahurs	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	117 306 €
	Produits accessoires	4 061 €
	Produits des travaux exclusifs	14 507 €
	Total	135 874 €
Charges	Personnel	64 561 €
	Sous-traitances et matières divers	35 555 €
	Fonctionnement	31 828 €
	Non-valeurs	628 €
	Frais de siège	4 438 €
	Provision pour renouvellement	18 057 €
	Total	155 067 €
Résultat Brut avant impôt		-19 193 €



PARTIE V

Les services exploités par Veolia Eau

1 - Présentation générale

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Veolia Eau dessert les 5 services suivants :

- Grand-Couronne, Moulineaux, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, St Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen
- Houpeville, Le Houlme et Malaunay
- Oissel
- Roncherolles sur le Vivier
- Saint Léger du Bourg-Denis

Ces services distribuent environ **32% des volumes consommés dans l'Agglomération**, ils alimentent **127 759 habitants** (selon recensement INSEE au 1^{er} janvier 2007).

L'organisation générale de Veolia Eau

Dans l'Agglomération, Veolia Eau dessert 5 services gérés par ses 3 filiales :

Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :

- Oissel

Compagnie Générale des Eaux (CGE) :

- Grand-Couronne, Moulineaux, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, St Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen

SADE - Exploitation de Normandie :

- Houpeville, Le Houlme et Malaunay
- Roncherolles sur le Vivier
- Saint Léger du Bourg-Denis

Pour gérer ces services Veolia Eau dispose d'une Agence Locale :

Agence Rouen Agglomération
6, rue d'Alembert
76140 le Petit Quevilly

Ouverture au public de **13h à 17h** : bureau de Le Petit Quevilly, 6 rue d'Alembert
Ouverture au public de **8h45 à 11h45** : bureau de OISSEL, 1724 av. Gal. De Gaulle

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : **0811 900 800**, ainsi que d'un site internet : **www.generale-des-eaux.com**, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client.

2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

2.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **11 574 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO), à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 4 derniers conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005	Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service
Avenant du 12/01/2006	Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme 31/12/2014 - Remboursement solde financement fermier forage de la Perreuse & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation
Avenant du 26/09/2007	Plafonnement de la formule d'indexation du prix
Avenant n°8 du 14/02/08	Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m ³ - Eradication à la fin du contrat des branchements « plomb et PE noir »

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage**.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du remplacement **des branchements en plomb et PE noir** d'ici la fin du contrat.

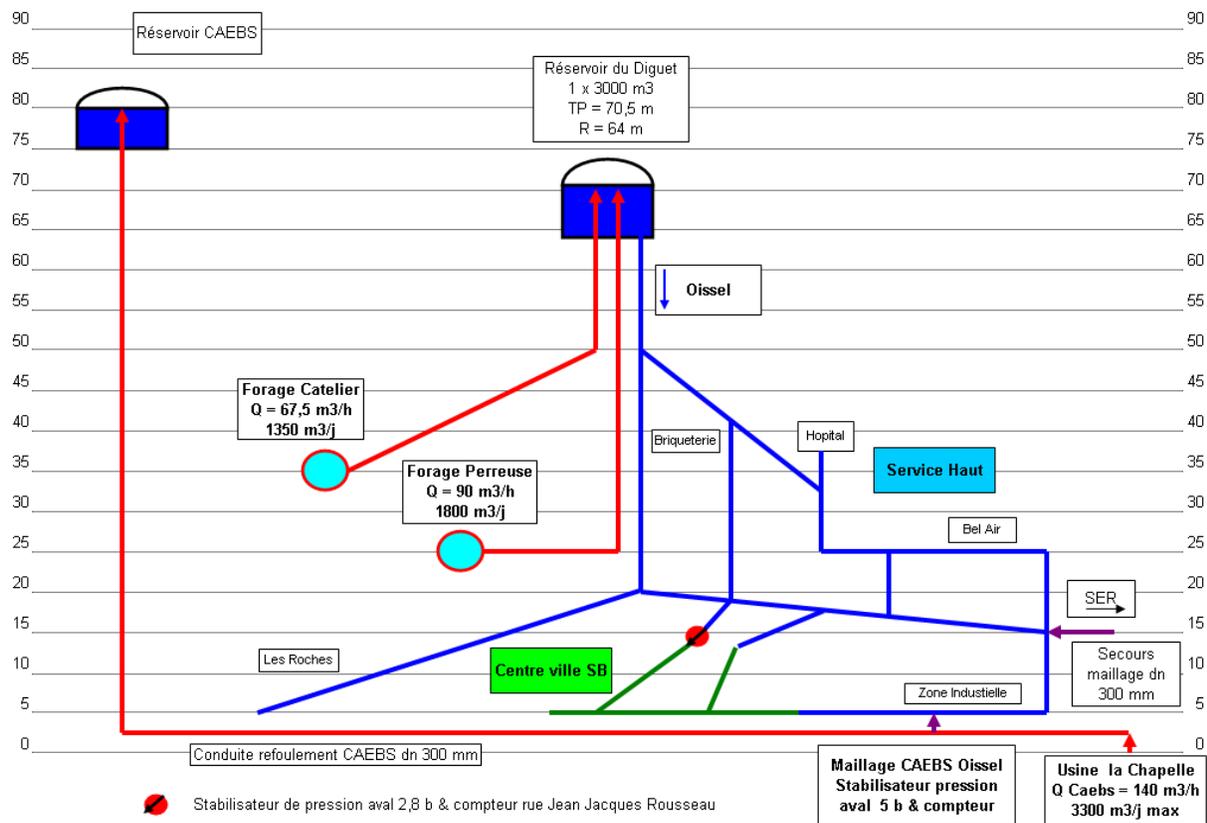
2.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Oissel provient des installations suivantes :

	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP		Volume journalier m³/j			Volume annuel en m³	
		Année	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini		Maxi
Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 339	1 118	1 693	488 680
Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	1 006	714	1 290	367 080
Total	3 200		3 500	185	2 345	1 832	1 693	855 760

	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir du Diguët	3 000	2 345	1 819	2 409	30,7	29,9	39,6
Total	3 000	2 345	1 819	2 409	30,7	29,9	39,6

Synoptique du réseau de Oissel



2.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Oissel		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource forage de la Perreuse	631 746	689 461	488 680	-29,1%
	Ressource forage du Catelier	167 063	114 354	367 080	221,0%
	TOTAL : V1	798 809	803 815	855 760	6,5%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Ressource forage de la Perreuse	0	0	0	
	Ressource forage du Catelier	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		798 809	803 815	855 760	6,5%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de CAEBS	0	0	0	
	En provenance de BSR		5	5	
	TOTAL : V4	0	5	5	Non significatif
Volumes exportés en gros (2)	Absence d'export				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		798 809	803 820	855 765	6,5%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	720	720	
	Rinçage des conduites (4)	2	2	15	
	TOTAL : V7	722	722	735	1,9%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	480 683	522 097	488 219	-6,5%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	381	379	-0,5%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	480 683	500 172	470 185	-6,0%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	270	250	250	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	270	250	250	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		481 675	501 143	471 170	-6,0%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		60,3%	62,3%	55,1%	-11,7%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		63,6	63,7	63,7	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		13,71	13,06	16,57	26,9%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		13,67	13,02	16,53	26,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		20,76	21,56	20,25	-6,1%
Nombre d'abonnés : N		4 851	4 860	4 838	-0,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		76,32	76,32	75,90	-0,5%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

On constate un **rendement de réseau faible** et en chute de 7 points par rapport à 2008. Ceci pouvant s'expliquer par une forte détérioration des canalisations en PE noir, sous l'action de la désinfection au dioxyde de chlore. Ce traitement a été remplacé en 2006 par un traitement au chlore gazeux, afin de limiter ce vieillissement prématuré du PE noir.

Conformément au dernier avenant en date de janvier 2008, l'exploitant a pour obligation de renouveler l'ensemble des branchements en PE noir d'ici la fin du contrat. Un programme, établi en collaboration avec les Services Techniques de la commune de Oissel, a été défini.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Oissel	63,558	85,456	63,682	83,307	63,740	83,405

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb sup- primés	Solde plomb	% de brcht plomb
Oissel	3 912	394	3 925	348	8	0	3 933	67	6	0	342	8,7%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Oissel	5 182	5 196	5 295	45	470	324	102	9,07%	6,24%	1,93%	9,20	9,25

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Oissel	10	25	10	70	82	55	139	141	105	219	248	170

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Oissel	10	25	10	63,6	63,7	63,7	0,16	0,39	0,16

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Oissel	70	82	55	3 912	3 925	3 933	1,79	2,09	1,40

L'indice de réparation de branchement sur la commune de Oissel est 2 à 3 fois supérieur aux indices de réparation observés sur les principaux services de l'Agglomération (Régie, BSR, Maromme), ce qui confirme le diagnostic du vieillissement prématuré des PE noir.

2.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	4 851	4 860	4 713	54	71	0	4 838

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	480 683	522 097	423 642	26 231	38 346	0	488 219

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	466 729	511 975	401 773	26 231	38 346	0	466 350

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Oissel		53	12 062	11 536,60 €	15 984	2 297,00 €	19 330	6 213,80 €

2.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Oissel	24	0	100,00%	24	0	100,00%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

2.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Oissel		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage de la Perreuse	P 108.3	60%	60%
	Forage du Catelier		60%	60%
	Indice consolidé		NR	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	81,0%	81,0%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	62,3%	55,1%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	13,1	16,6
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	13,0	16,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,1%	0,2%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	5,1	2,1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100,0%	100,0%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,6	0,4
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,8%	1,1%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,00069	0,00094

2.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles (en décembre et juin).

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Oissel	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	2 ^{ème} semestre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, par application de la formule suivante :

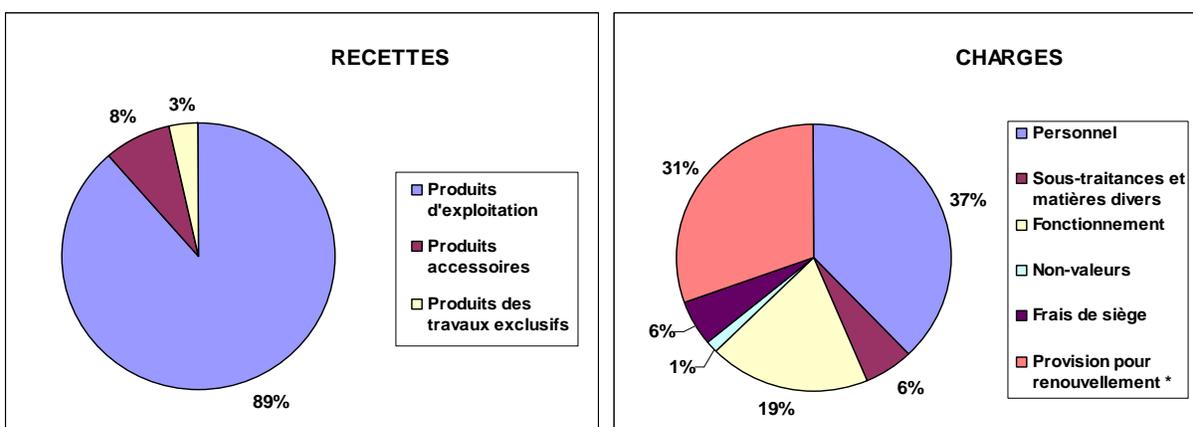
Formule de révision K =	0,15 + 0,50 ICHTTS1 + 0,06 EMTTV + 0,16 TP10a + 0,13FSD1
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :	
k au 01/01/2009 =	1,029649
k au 01/07/2009 =	1,029649

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	468 861 €
	Produits accessoires	42 167 €
	Produits des travaux exclusifs	17 595 €
	Total	528 623 €
Charges	Personnel	191 761 €
	Sous-traitances et matières divers	30 777 €
	Fonctionnement	95 744 €
	Non-valeurs	6 581 €
	Frais de siège	28 763 €
	Provision pour renouvellement *	155 241 €
	Total	508 867 €
Résultat Brut		19 756 €

* Charges Renouvellement (98 403) + Investissements (40 667) + Compteurs (16 171) = 155 241



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	45	6							51
Cumul réalisé	45	51							51
Programme contractuel	49	394							
Cumul Programme contractuel	49	99	148	197	246	296	345	394	
Ecart avec Programme Contractuel	-4	-48							

Etat du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	88	35							123
Cumul réalisé	88	123							123
Programme contractuel	69	69	69	69	69	69	69	69	551
Cumul Programme contractuel	69	138	207	276	344	413	482	551	
Ecart avec Programme Contractuel	19	-15							

3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

3.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **3 263 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années. La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Ce contrat a été modifié par des avenants conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme au 31/12/2014 & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation

Avenant du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage**.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

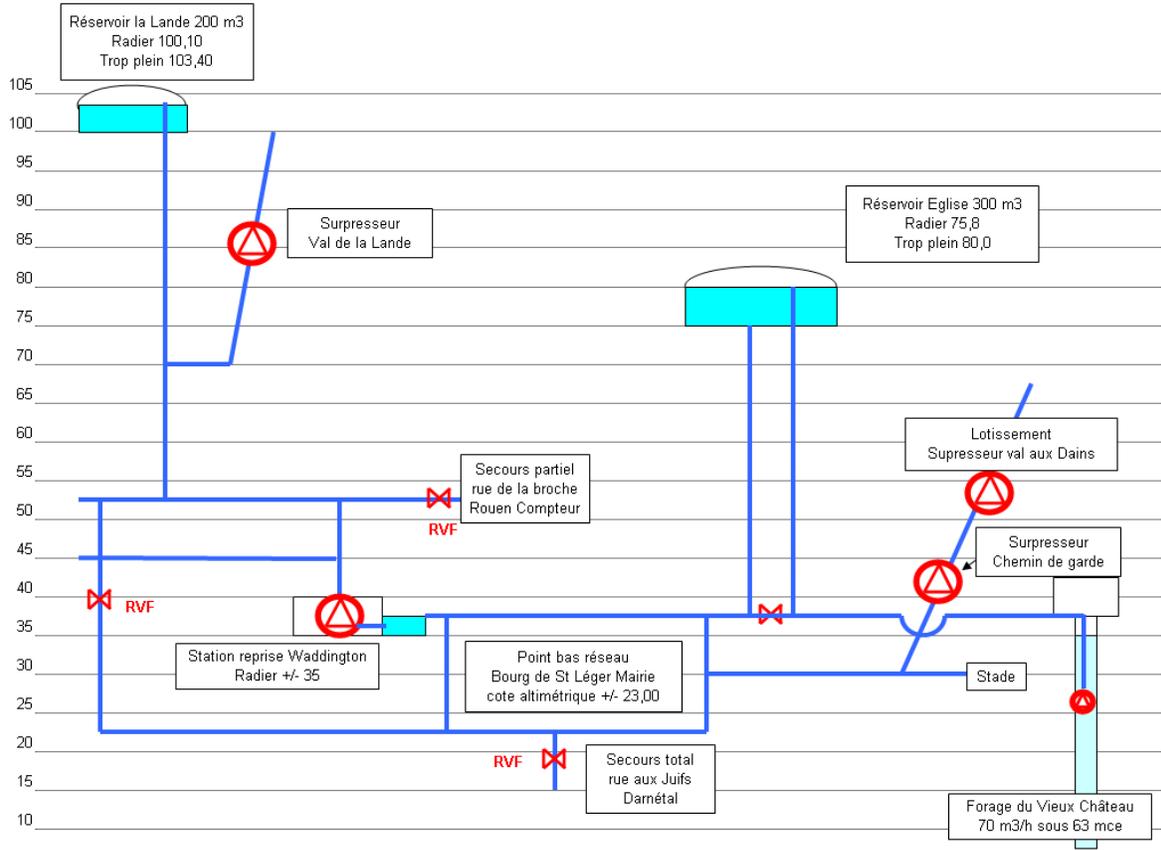
3.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis provient du captage du Vieux Château situé sur le territoire de cette même commune, d'une capacité journalière de 1 500 m³. Le traitement mis en place consiste en une désinfection.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	573	524	659	208 981
Total	1 500		1 000	160	573	524	659	208 981

	Capacité de stockage en m ³	Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Cantony - Eglise	150	573	524	659	6,3	5,5	6,9
La Lande	200						
Waddington	200	122	105	158	39,3	30,4	45,7
Total	550	573	524	659	23,1	20,0	25,2

SCHEMA DE PRINCIPE SAINT LEGER DE BOURG DENIS - CAR



3.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de St Léger du Bourg Denis		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	160 680	170 206	208 981	22,8%
	TOTAL : V1	160 680	170 206	208 981	22,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	0	0	
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		160 680	170 206	208 981	22,8%
Volumes importés en gros (1)	Convention d'échange Régie CAR / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	126	185	729	
	TOTAL : V4	126	185	729	Non significatif
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie CAR / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		160 806	170 391	209 710	23,1%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	470	470	
	Rinçage des conduites (4)	0	0	38	
	TOTAL : V7	470	470	508	8,1%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	129 533	143 366	165 358	15,3%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D		360	386	7,2%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	132 584	145 357	156 362	7,6%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	65	60	75	25,0%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	65	60	75	25,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		133 119	145 887	156 945	7,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V9 + V4)		82,8%	85,6%	74,8%	-12,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		20,1	20,6	20,6	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,84	3,32	7,08	113,1%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,77	3,25	7,00	115,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		18,11	19,36	20,83	7,6%
Nombre d'abonnés : N		1 336	1 428	1 431	0,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		66,33	69,17	69,31	0,2%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

On observe une **chute du rendement de réseau de 11 points** par rapport à 2008.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Saint Léger du B. D.	20,1	26,8	20,6	27,6	20,6	27,7

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009						
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb
Saint Léger du B. D.	1 332	0	1 399	0	2	0	1 401	1	0	0	0

A noter l'absence de branchements en plomb recensés sur le territoire de la commune.

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009		2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Saint Léger du B. D.	1 361	1 419	1 429	16	150	129	15	11,02%	9,09%	1,05%	10,30	8,73
TOTAL	1 361	1 419	1 429	16	150	129	15	11,02%	9,09%	1,05%	10,30	8,73	9,80

d - Les fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Saint Léger du B. D.	2	1	6	13	6	13	21	28	8	36	35	27

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Saint Léger du B. D.	2	1	6	20,1	20,6	20,6	0,10	0,05	0,29

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Saint Léger du B. D.	13	6	13	1 332	1 399	1 401	0,98	0,43	0,93

3.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Saint Léger du B. D.	1 336	1 428	1 396	15	18	2	1 431

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Saint Léger du B. D.	129 533	143 366	146 431	8 144	10 476	307	165 358

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Saint Léger du B. D.	123 871	136 540	133 973	7 716	2 864	307	144 860

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surcharge "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Saint Léger du B. D.	0	8	1 225	1 087,00 €	1 610	407,00 €	1 151	384,50 €

3.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Saint Léger du B. D.	13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

3.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74%	74%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	85,6%	74,8%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	3,3	7,1
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	3,25	7,00
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,9%	0,7%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	0,70	4,19
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,7	3,5
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,7%	0,7%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0043	0,0000

3.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Saint Léger du Bourg Denis	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

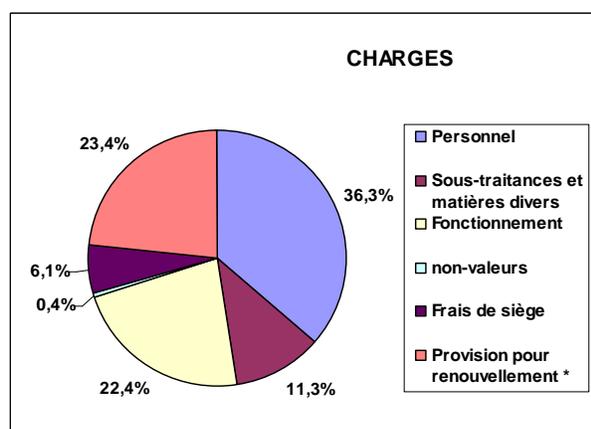
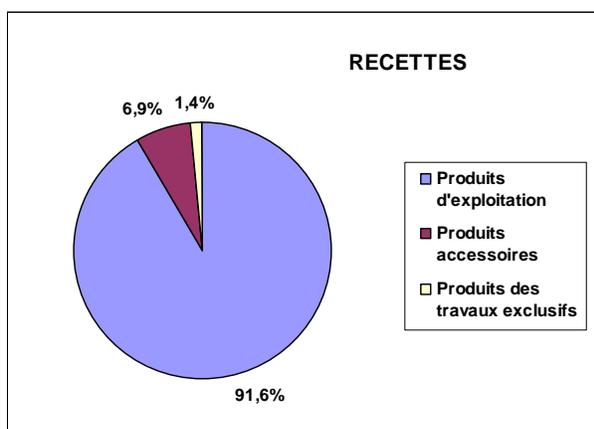
La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement, par application de la formule contractuelle suivante :

Formule de révision K =	0,15 + 0,50 ICHTTS1 + 0,06 EMITTV + 0,16 TP10 a + 0,13 FSD1		
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :			
k au 01/01/2009 =	1,029649		
k au 01/07/2009 =	1,029649		

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	146 776 €
	Produits accessoires	11 084 €
	Produits des travaux exclusifs	2 320 €
	Total	160 180 €
Charges	Personnel	52 008 €
	Sous-traitances et matières divers	16 278 €
	Fonctionnement	32 193 €
	non-valeurs	563 €
	Frais de siège	8 780 €
	Provision pour renouvellement *	33 642 €
	Total	143 464 €
Résultat Brut		16 716 €

* Garantie renouvellement (10424) + Contractuel Investissement (19655) + Compteurs (3563) = 33642



4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Houpeville, Le Houleme et Malaunay (communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la région de Montville)

4.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **12 412 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/03/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour 12 années.

Le transfert de la compétence « eau » à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2005 a entraîné la scission du contrat entre l'Agglomération, pour les 3 communes de Houpeville, Le-Houlme et Malaunay et le SIAEPA de la Région de Montville pour les 8 communes demeurant dans ce Syndicat.

Les ressources en eau, 2 captages situés à Montville, 1 captage situé à la Fontaine-Hénuville et 1 captage situé à Clères restent à la disposition du Syndicat de la Région de Montville.

En conséquence, l'Agglomération Rouennaise acquitte une **surtaxe de 0,1047 €HT/m³** fourni aux abonnés des 3 communes dans le cadre d'une convention générale d'échange d'eau conclue avec le Syndicat de Montville en 2005.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 3 derniers ont été conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portant principalement sur les points suivants :

Avenant n°2 du 28/06/2005	Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service
Avenant n°3 du 26/09/2007	Plafonnement de la formule d'indexation du prix
Avenant n°4 du 14/02/2008	Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160 m ³

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage** classique conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant n°2 (28/06/2005) mentionné ci-dessus, du **remplacement annuel moyen de : 88 branchements, 22 regards de comptage en PVC et 396 compteurs.**

4.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Montville, situées sur le territoire des communes de Montville (captages des Sondres et des Anglais) et sur la commune de Fontaine-Hénuville (captage d'Hénuville) dont le traitement consiste en une désinfection.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	
Ressource	Achat d'eau au SIAEPA de MONTVILLE						
Total					2 208		808 262

	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Bâche surpresseur - Houpeville	500						
Bois Planté - Le Houleme	200						
Domaine aux Loups - Le Houleme	300						
Réservoir BAS - Malaunay	150						
Total	1 150	2 208			12,5		

4.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Malaunay		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Achat au SIAEPA de Montville				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Achat au SIAEPA de Montville				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEPA de Montville	946 323	872 885	808 262	-7,4%
	TOTAL : V4	946 323	872 885	808 262	-7,4%
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		946 323	872 885	808 262	-7,4%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	710	710	710	
	Rinçage des conduites (4)	12		71	
	TOTAL : V7	722	710	781	10,0%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	436 878	603 451	650 593	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D		400	410	
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	500 389	550 649	579 186	5,2%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	165	165	200	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	165	165	200	21,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		501 276	551 524	580 167	5,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		53,0%	63,2%	71,8%	13,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		86,6	86,6	86,3	-0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		14,11	10,20	7,27	-28,7%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		14,08	10,17	7,24	-28,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		15,86	17,45	18,41	5,5%
Nombre d'abonnés : N		5 089	5 175	5 199	0,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		58,78	59,77	60,22	0,7%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

On constate une amélioration du **rendement de réseau** de 19 points en 2 ans. Cependant celui-ci reste **moyen** et les **indices linéaires** également.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Houpeville	21,692		21,759	26,990	21,759	26,519
Le Houllme	22,445		21,889	29,776	21,879	29,069
Malaunay	42,440		42,928	54,093	42,702	52,902
TOTAL	86,577	111,400	86,576	110,859	86,340	108,490

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	supprimés	Total	renouvelés	plomb renouvelés	plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Houpeville	949	16	951	0	1	0	952	24			0	0,00%
Le Houllme	1 429	131	1 434	25	4	0	1 438	7	1		24	1,67%
Malaunay	2 024	271	2 030	12	10	0	2 040	7			12	0,59%
TOTAL	4 402	418	4 415	37	15	0	4 430	38	1	0	36	0,81%

Nota : Lors de la campagne de relève de compteurs en début d'année 2009, un état quantifié du nombre de branchements en plomb a été réalisé. Le solde du nombre de branchement plomb a donc été mis à jour sur le rapport annuel 2008.

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Houpeville	919	993	1 004	5	109	90	18	11,86%	9,06%	1,79%	8,1	7,1	8,0
Le Houllme	1 793	1 817	1 839	11	161	199	31	8,98%	10,95%	1,69%	10,4	8,9	9,9
Malaunay	2 203	2 333	2 361	17	175	184	131	7,94%	7,89%	5,55%	8,8	7,7	8,2
TOTAL	4 915	5 143	5 204	33	445	473	180	9,05%	9,20%	3,46%	9,2	7,9	8,7

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Houpeville	5	7	8	5	5	12	20	17	20	30	29	40
Le Houllme	3	11	11	4	19	13	10	35	38	17	65	62
Malaunay	8	21	12	5	18	27	27	34	26	40	73	65
TOTAL	16	39	31	14	42	52	57	86	84	87	167	167

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Houpeville	5	7	8	21,69	21,76	21,76	0,23	0,32	0,37
Le Houllme	3	11	11	22,45	21,89	21,88	0,13	0,50	0,50
Malaunay	8	21	12	42,44	42,93	42,70	0,19	0,49	0,28
TOTAL	16	39	31	86,58	86,58	86,34	0,185	0,450	0,359

Indice de Réparation de branchement : IRb									
IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100									
	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Houpeville	5	5	12	949	951	952	0,53	0,53	1,26
Le Houleme	4	19	13	1 429	1 434	1 438	0,28	1,32	0,90
Malaunay	5	18	27	2 024	2 030	2 040	0,25	0,89	1,32
TOTAL	14	42	52	4 402	4 415	4 430	0,318	0,951	1,174

4.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Houpeville	971	1 001	982	4	13	6	1 005
Le Houleme	1 808	1 818	1 771	45	13	0	1 829
Malaunay	2 310	2 356	2 288	43	16	18	2 365
TOTAL	5 089	5 175	5 041	92	42	24	5 199

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Houpeville	80 974	100 086	123 431	2 791	3 471	626	130 319
Le Houleme	148 476	237 924	178 299	43 342	11 722	0	233 363
Malaunay	207 428	265 441	245 003	21 550	15 662	4 696	286 911
TOTAL	436 878	603 451	546 733	67 683	30 855	5322	650 593

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Houpeville	79 815	109 392	121 712	2 559	3 353	626	128 250
Le Houleme	146 636	224 254	167 356	42 633	11 722	0	221 711
Malaunay	201 126	255 198	239 428	21 550	15 484	4 505	280 967
TOTAL	427 577	588 844	528 496	66 742	30 559	5131	630 928

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Houpeville		12	632	434,87 €	842	228,14 €	2 602	868,00 €
Le Houleme		28	8 163	4 982,25 €	9 953	2 712,78 €	17 526	5 855,00 €
Malaunay		40	1 216	840,48 €	1 386	377,97 €	15 089	5 038,00 €
TOTAL	0	80	10 011	6 257,60 €	12 181	3 318,89 €	35 217	11 761,00 €

4.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Houpeville	13	1	92%	13	0	100%
Malaunay - Le Houleme	25	0	100%	25	0	100%
TOTAL	38	1	97,4%	38	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

4.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	97,4%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100,0%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Achat d'eau au SIAEPA de Montville	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	63,2%	71,8%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	10,2	7,3
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	10,2	7,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,9%	0,9%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	0,00	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,2	3,3
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,7%	1,0%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0	0

4.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Houpeville	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
Le Houleme	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
Malaunay	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable progressif (voir tranches sur tableau joint) en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable, par application de la formule suivante :

Formule de révision K =	0,15 + 0,50 ICHTTS1 + 0,06 EMTTV + 0,16 TP10 a + 0,13 FSD1				
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :					
k du 1/04/2008 au 31/03/2009 =	1,000000				
k du 1/04/2009 au 31/03/2010 =	1,029649				

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

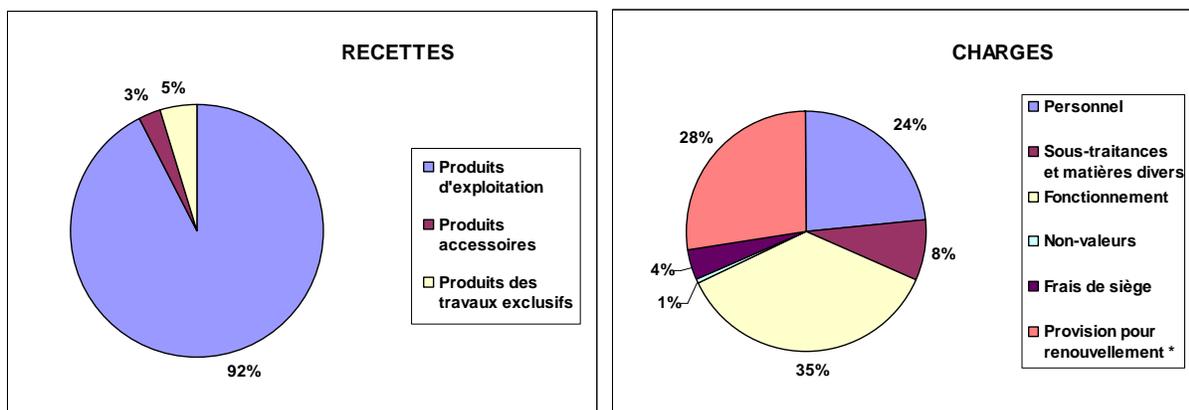
Charges d'achat d'eau en gros

	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance du SIAEPA de Montville	946 323	138 941 €	872 885	135 689 €	808 262	127 546 €
TOTAL	946 323	138 941 €	872 885	135 689 €	808 262	127 546 €

Les recettes et charges du service (hors compte de tiers)

	Service du secteur de Malaunay	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	455 966 €
	Produits accessoires	13 543 €
	Produits des travaux exclusifs	22 827 €
	Total	492 336 €
Charges	Personnel	125 301 €
	Sous-traitances et matières divers	42 425 €
	Fonctionnement	192 614 €
	Non-valeurs	3 363 €
	Frais de siège	21 659 €
	Provision pour renouvellement *	146 555 €
	Total	531 917 €
Résultat Brut		-39 581 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuel



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant n°2, du remplacement annuel moyen de :

- 88 branchements
- 22 regards de comptage en PVC
- 396 compteurs

Etat du renouvellement de branchements

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Malaunay	6	161	58	78	28	11	1							343
Le Houleme	2	41	145	1	9	33	6							237
Houpeville	2		13		67	41	16							139
Sous Total Réalisé	10	202	216	79	104	85	23							719
Cumul réalisé	10	212	428	507	611	696	719							719
Programme contractuel	62	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	26	1 056
Cumul Programme contractuel	62	150	238	326	414	502	590	678	766	854	942	1 030	1 056	
Ecart avec Programme Contractuel	-52	62	190	181	197	194	129							

Etat du renouvellement de regards de comptage

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Malaunay		31	29	2										62
Le Houleme		3	45											48
Houpeville			2											2
Sous Total Réalisé	0	34	76	2	0	0	0							112
Cumul réalisé	0	34	110	112	112	112	112							112
Programme contractuel	16	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	6	264
Cumul Programme contractuel	16	38	60	82	104	126	148	170	192	214	236	258	264	52
Ecart avec Programme Contractuel	-16	-4	50	30	8	-14	-36							

Etat du renouvellement des compteurs

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Malaunay	22	309	75	140	109	184	131							655
Le Houleme	9	9	189	63	161	201	31							431
Houpeville	4	5	77	71	175	91	18							332
Sous Total Réalisé	35	323	341	274	445	476	180							1 418
Cumul réalisé	35	358	699	973	1 418	1 894	2 074							1 418
Programme contractuel	281	396	396	396	396	396	396	396	396	396	396	396	115	4 752
Cumul Programme contractuel	281	677	1 073	1 469	1 865	2 261	2 657	3 053	3 449	3 845	4 241	4 637	4 752	
Ecart avec Programme Contractuel	-246	-319	-374	-496	-447	-367	-583							

5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (commune précédemment adhérente au SIAEP de la Région de Préaux)

5.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **1 103 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Préaux avec SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/01/2000 pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son échéance devenant le 31/12/2009.

Le transfert de la compétence « eau » à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2005 a entraîné la scission du contrat entre l'Agglomération, pour la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, et le SIAEP de la Région de Préaux pour les 4 communes demeurant dans ce Syndicat.

Les ressources en eau, 2 captages situés sur la commune de Blainville-Crevon, restent à disposition du Syndicat de la Région de Préaux.

En conséquence, une convention d'achat d'eau en gros a été conclue entre l'Agglomération Rouennaise et le Syndicat de Préaux, pour définir les modalités techniques et financières, notamment de reversement de surtaxe permettant au Syndicat de financer les investissements sur ses installations de production.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par 4 avenants conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant du 28/06/2005	Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service
Avenant du 12/01/2006	Harmonisation tarification CAR - Échéance du contrat au 31/12/2009
Avenant du 26/09/2007	Plafonnement de la formule d'indexation du prix
Avenant du 14/02/2008	Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m ³

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage**.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Il est toutefois à noter que le renouvellement des branchements est à la charge de la collectivité.

5.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Préaux, située sur le territoire de la commune de Blainville-Crevon, dont le traitement consiste en une désinfection.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini	Maxi	
Ressource	Import	Achat d'eau au Syndicat de Préaux						
Total								59 762

	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/j			Capacité de stockage en h		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir	300	164	151	189	44	38	48
Total	300	164	151	189	44	38	48

5.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Roncherolles sur le Vivier		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Achat au Syndicat de Préaux				
	TOTAL : V1	0	0	0	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Achat au Syndicat de Préaux				
	TOTAL : V2	0	0	0	
Volumes produits : V3 = V1 - V2		0	0	0	
Volumes importés en gros (1)	Achat au Syndicat de Préaux	64 761	59 570	59 762	
	TOTAL : V4	64 761	59 570	59 762	0,3%
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau				
	TOTAL : V5	0	0	0	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		64 761	59 570	59 762	0,3%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	72	72	72	
	Rinçage des conduites (4)	6	0	0	
	TOTAL : V7	78	72	72	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	38 888	41 227	38 671	-6,2%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	NR	367	359	-2,2%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	41 353	41 002	39 317	-4,1%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	20	20	20	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	20	20	20	0,0%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		41 451	41 094	39 409	-4,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		64,0%	69,0%	65,9%	-4,4%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		13,962	14,725	14,725	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		4,59	3,45	3,80	10,1%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		4,57	3,44	3,79	10,2%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		8,13	7,65	7,33	-4,1%
Nombre d'abonnés : N		444	446	443	-0,7%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		31,80	30,29	30,08	-0,7%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

Le rendement de réseau et les indices linéaires restent faibles depuis 2007.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Roncherolles sur le V.	13,962	16,208	14,725	16,985	14,725	16,985

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009						
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb sup- primés	Solde plomb
Roncherolles sur le V.	450	0	452	0	0	0	452	0	0	0	0

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur cette commune.

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
	Roncherolles sur le V.	430	444	443		5	2	12	1,2%	0,5%	2,7%	NR	14,3
TOTAL	430	444	443	0	5	2	12	1,2%	0,5%	2,7%	NR	14,3	13,6

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Roncherolles sur le V.	5	0	1	4	2	11	15	1	4	24	3	16

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Roncherolles sur le V.	5	0	1	13,96	14,73	14,73	0,36	0,00	0,07

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Roncherolles sur le V.	4	2	11	450	452	452	0,89	0,44	2,43

5.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Roncherolles sur le V.	444	446	427	1	4	11	443

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Roncherolles sur le V.	38 888	41 227	36 656	136	1 339	540	38 671

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Roncherolles sur le V.	38 158	39 511	35 351	186	1 339	1 014	37 890

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Roncherolles sur le V.	0	4	0	0 €	0	0 €	125	40 €

5.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Roncherolles sur le Vivier	9	0	100%	9	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique**. Le contrôle sanitaire relève des dépassements pendant 4 mois de la norme de 0,1 µg/l en déséthyl atrazine (pesticide), l'eau peut néanmoins être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSA du 8/06/2007 et du 7/02/2008. (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les pesticides pour une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en œuvre des travaux curatifs et de protection du captage. L'information a été diffusée par courrier à chaque abonné de la commune en juillet 2009.

5.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Roncherolles sur le Vivier		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Achat d'eau au Syndicat de Préaux	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	67,5	67,5%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	69,0%	65,9%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	3,5	3,8
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	3,4	3,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,8%	0,6%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	0,0	2,3
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	2,2	4,5
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,1%	0,2%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0	0

5.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Roncherolles sur le Vivier	Mai	Novembre	Novembre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- > Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre d'avance
- > Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :

Formule de révision K =	0,15 + 0,50 ICHTTSI + 0,06 EMTTV + 0,16 TP10a + 0,13 FSD1		
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :			
k au 01/01/2009 =	1,029649		
k au 01/07/2009 =	1,029649		

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

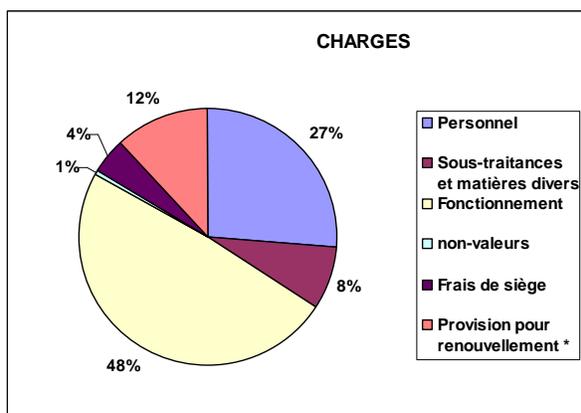
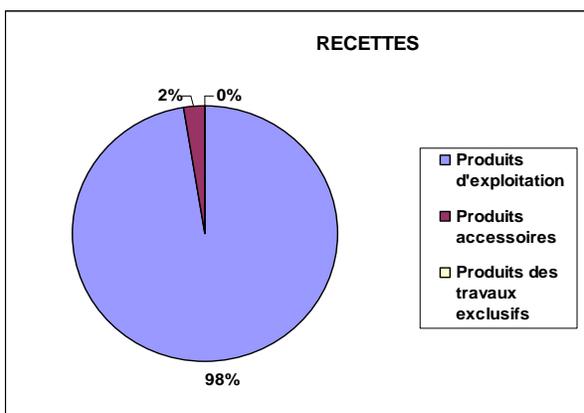
Charges d'achat d'eau en gros

	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance du Syndicat de Préaux	64 761	6 912 €	59 570	7 174 €	59 762	7 519 €
TOTAL	64 761	6 912 €	59 570	7 174 €	59 762	7 519 €

Les recettes et charges du service (hors compte de tiers)

	Service de Roncherolles sur le Vivier	Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	33 512 €
	Produits accessoires	815 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	34 327 €
Charges	Personnel	8 386 €
	Sous-traitances et matières divers	2 421 €
	Fonctionnement	15 422 €
	non-valeurs	161 €
	Frais de siège	1 418 €
	Provision pour renouvellement *	3 805 €
	Total	31 613 €
Résultat Brut		2 714 €

* Garantie renouvellement (1519) + Contractuel Investissement (1185) + Compteurs (1101) = 3805



6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Grand-Couronne, Moulineaux, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen (ex Syndicat de la Banlieue Sud de Rouen)

6.1 - Présentation générale

Ce service qui dessert **99 407 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Banlieue Sud de Rouen avec la Compagnie Générale des Eaux, à compter du 01/01/1982 jusqu'au 31/12/2008, soit une durée initiale de 27 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son échéance devenant le **31/12/2009**.

Initialement composé de quatre communes membres : Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, le périmètre du Syndicat a été étendu à la commune de Grand-Couronne le 1^{er} janvier 2001, puis à la commune de Moulineaux le 1^{er} juillet 2004.

Toutefois, le contrat d'origine que la ville de Grand-Couronne a conclu avec la CGE a été poursuivi dans le cadre de l'incorporation au Syndicat. Actuellement Grand-Couronne a donc un contrat qui lui est propre et des tarifs légèrement différents qui visent à être harmonisés avec ceux des autres communes au 01/01/2008.

Depuis sa conclusion, le contrat Banlieue Sud de Rouen a été modifié par des avenants, dont les 4 derniers conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise portent principalement sur les points suivants :

- Avenant n°10 du 28/06/2005 Adhésion de BSR à la CAR , nouveau règlement de service
- Avenant n°11 du 12/01/2006 Prolongation durée au 31 /12/2009 & Harmonisation des tarifs
- Avenant n°12 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix
- Avenant n°13 du 07/03/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m³ Elaboration d'un plan de renouvellement

Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un **contrat d'affermage**.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Au titre de son contrat, le délégataire est tenu de remplacer en moyenne 225 branchements en plomb par an, pour un solde au terme du contrat de 765 branchements en plomb.

6.2 - La provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus est d'origine souterraine et provient de l'usine de La Chapelle, d'une capacité de production de 50 000m³/jour, où elle subit un traitement élaboré. Les trois forages sont situés en bord de Seine à Saint-Etienne-du-Rouvray.

L'alimentation de la commune de Moulineaux est assurée par les captages de Moulineaux exploités par la Régie de l'Agglomération Rouennaise.

	Capacité technique de production en m ³ /j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m ³ /j			Volume annuel en m ³	
		Année	Q m ³ /j	Q m ³ /h	Moyen	Mini		Maxi
Forages de La Chapelle	50000 - (3x750 à 1100 m ³ /h)	15/11/85	75 000		21 910	13 305	27 608	7 732 591
Total	50 000		75 000		21 910	13 305	27 608	7 732 591

	Capacité de stockage en m ³		Volume journalier m ³ /j			Capacité de stockage en h		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
La Chapelle Bâche	2x1250							
Madrillet Serv.Bas	3x2800	2x1000						
Madrillet Serv.Moyen	2x1200	1x5000						
Château Blanc	2x1250	2x500						
Petit Couronne SB	250		Hors service					
Petit Couronne SM	300		Hors service					
Grand Couronne SM	1x500							
Grand Couronne Les Essarts	1x500							
Grand Couronne SB	2x500							
Grand Couronne SM	2x175	1x500						
Moulineaux	2x175							
Total	27 000		21 910		27 608	29,6		

6.3 - Les indicateurs techniques

Pour l'année 2009, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de la Banlieue SUD de Rouen		2007	2008	2009	Evolution %
Volumes prélevés	Ressource forages de la Chapelle				
	TOTAL : V1	8 380 772	10 177 840	8 711 267	-14,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usine de la Chapelle	1 158 010	2 392 688	702 703	-70,6%
	TOTAL : V2	1 158 010	2 392 688	702 703	-70,6%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 222 762	7 413 096	7 732 591	4,3%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de l'Adduction de Moulineaux (Usine CAR)	0	39 104	63 069	61,3%
	Convention d'échange* Régie CAR / VE BSR	96 556	1 034 630	512 472	-50,5%
	TOTAL : V4	96 556	1 073 734	575 541	-46,4%
Volumes exportés en gros (2)	Vers CAEBS	459 987	318 833	290 399	-8,9%
	Convention d'échange* Régie CAR / VE BSR	328 820	1 001 528	528 557	-47,2%
	Vers île du Jonquay ex-SIAEP de Boos	4 457	2 363	2 428	2,8%
	Vers Grand Quevilly	0		0	
TOTAL : V5		1 026 298	1 322 724	821 384	-37,9%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		6 249 409	7 164 106	7 486 748	4,5%
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	8 160	8 160	8 160	0,0%
	Rinçage des conduites (4)	15	14	241	1621,4%
	TOTAL : V7	8 175	8 174	8 401	2,8%
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	5 205 836	5 674 097	5 759 627	1,5%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	NR	368	354	-3,8%
	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	5 136 615	5 627 841	5 938 598	5,5%
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	1 285	1 645	1 625	-1,2%
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	TOTAL : V9	1 285	1 645	1 625	-1,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		5 146 060	5 637 660	5 948 624	5,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		84,8%	82,0%	81,5%	-0,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		473,855	474,333	479,785	1,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,4	8,9	8,8	-0,4%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,4	8,8	8,8	-0,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		29,8	32,6	34,0	4,3%
Nombre d'abonnés : N		37 272	37 635	37 545	-0,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		78,7	79,3	78,3	-1,4%

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m³ par cuve de 20 % volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1^{ère} mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et de l'article 36 du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m³ par hydrant testé

CONVENTION ECHANGE * : la convention d'échange prend en compte les volumes exportés par la Régie CAR vers Vallée du Robec, St Léger du Bourg Denis et Plateau de BOOS et sont restitués par Veolia Eau à la Régie par BSR. Afin de tenir compte des performances techniques du périmètre, seuls les volumes importés propres au service de BSR - Moulineaux - Grand Couronne, sont comptabilisés en import.

a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2007		2008		2009	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Grand Couronne	66,039		66,581	79,696	67,086	80,221
Moulineaux	9,011		9,011	9,846	9,208	10,058
Petit Couronne	49,870		49,881	60,501	48,132	58,757
Petit Quevilly	76,542		76,212	98,487	75,893	98,213
Sotteville lès Rouen	126,735		126,930	166,560	126,604	166,264
St Etienne du Rouvray	145,658		145,718	180,513	152,862	187,722
TOTAL	473,855	594,400	474,333	595,603	479,785	601,235

b - Branchements

	2007		2008		Nombre de branchements en 2009							
	Total	dont plomb	Total	dont plomb	neufs	suppri- més	Total	renou- velés	plomb renou- velés	plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Grand Couronne	2 617	156	2 623	141	5	1	2 627	38	33	1	107	4,1%
Moulineaux	167	0	167	0	3	0	170	5	0	0	0	0,0%
Petit Couronne	2 121	259	2 124	255	1	0	2 125	112	112	0	143	6,7%
Petit Quevilly	4 440	591	4 455	433	11	2	4 464	160	49	2	382	8,6%
Sotteville lès Rouen	7 912	368	7 926	337	7	1	7 932	225	114	1	222	2,8%
St Etienne du Rouvray	6 947	131	6 959	124	14	1	6 972	1	0	1	123	1,8%
TOTAL	24 204	1 505	24 254	1 290	41	5	24 290	541	308	5	977	4,0%

c - Compteurs

	Nombre total de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2007	2008	2009	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Grand Couronne	4 096	4 109	4 118	28	86	138	57	2,1%	3,4%	1,4%	9,6	9,3	10,4
Moulineaux	378	378	385	3	9	9	3	2,4%	2,4%	0,8%	8,2	8,9	10,3
Petit Couronne	3 814	3 835	3 829	6	149	95	109	3,9%	2,5%	2,8%	9,2	8,9	9,8
Petit Quevilly	6 893	6 948	6 991	103	382	555	132	5,5%	8,0%	1,9%	10,1	9,0	10,2
Sotteville lès Rouen	11 024	11 145	11 166	50	442	425	179	4,0%	3,8%	1,6%	10,3	9,8	10,8
St Etienne du Rouvray	10 744	10 804	10 978	91	377	395	134	3,5%	3,7%	1,2%	9,7	9,0	10,4
TOTAL	36 949	37 219	37 467	281	1 445	1 617	614	3,9%	4,3%	1,6%	9,9	9,3	10,3

On observe une forte baisse de l'activité de renouvellement de compteurs, l'âge moyen du parc compteurs reste néanmoins correct.

d - Les fuites

	Nombre de Fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			Total		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Grand Couronne	5	12	9	8	11	5	62	63	54	75	86	68
Moulineaux	0	0	0	3	3	2	5	7	1	8	10	3
Petit Couronne	0	0	6	6	2	5	37	25	40	43	27	51
Petit Quevilly	7	11	9	22	18	20	184	254	116	213	283	145
Sotteville lès Rouen	9	7	17	32	30	44	204	289	214	245	326	275
St Etienne du Rouvray	10	9	10	25	27	35	192	218	216	227	254	261
TOTAL	31	39	51	96	91	111	684	856	641	811	986	803

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR									
ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km									
	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Grand Couronne	5	12	9	66,0	66,6	67,086	0,08	0,18	0,13
Moulineaux	0	0	0	9,0	9,0	9,208	0,00	0,00	0,00
Petit Couronne	0	0	6	49,9	49,9	48,132	0,00	0,00	0,12
Petit Quevilly	7	11	9	76,5	76,2	75,893	0,09	0,14	0,12
Sotheville lès Rouen	9	7	17	126,7	126,9	126,604	0,07	0,06	0,13
St Etienne du Rouvray	10	9	10	145,7	145,7	152,862	0,07	0,06	0,07
TOTAL	31	39	51	473,9	474,3	479,8	0,07	0,08	0,11

Indice de Réparation de branchement : IRb									
IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100									
	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Grand Couronne	8	11	5	2 617	2 623	2 627	0,31	0,42	0,19
Moulineaux	3	3	2	167	167	170	1,80	1,80	1,18
Petit Couronne	6	2	5	2 121	2 124	2 125	0,28	0,09	0,24
Petit Quevilly	22	18	20	4 440	4 455	4 464	0,50	0,40	0,45
Sotheville lès Rouen	32	30	44	7 912	7 926	7 932	0,40	0,38	0,55
St Etienne du Rouvray	25	27	35	6 947	6 959	6 972	0,36	0,39	0,50
TOTAL	96	91	111	24 204	24 254	24 290	0,40	0,38	0,46

6.4 - Les données clientèle - abonnés

a - Abonnés

	Nombre d'abonnés							TOTAL 2009
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres		
Grand Couronne	4 116	4 169	3 984	73	61	0	4 118	
Moulineaux	380	384	371	5	9	0	385	
Petit Couronne	3 853	3 909	3 799	15	41	0	3 855	
Petit Quevilly	6 972	6 982	6 909	25	68	0	7 002	
Sotheville lès Rouen	11 136	11 205	11 022	90	78	0	11 190	
St Etienne du Rouvray	10 815	10 986	10 821	48	126	0	10 995	
TOTAL	37 272	37 635	36 906	256	383	0	37 545	

b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Grand Couronne	534 514	476 645	421 912	101 456	45 915	0	569 283
Moulineaux	38 327	37 653	31 011	4 547	1 141	0	36 699
Petit Couronne	477 173	561 899	379 787	104 824	64 152	0	548 763
Petit Quevilly	1 098 944	1 123 987	957 629	114 424	46 161	0	1 118 214
Sotheville lès Rouen	1 707 196	1 862 735	1 085 270	680 950	87 384	0	1 853 604
St Etienne du Rouvray	1 349 682	1 611 178	1 254 842	227 614	150 608	0	1 633 064
TOTAL	5 205 836	5 674 097	4 130 451	1 233 815	395 361	0	5 759 627

	Répartition des volumes facturés aux abonnés						
	TOTAL 2007	TOTAL 2008	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2009
Grand Couronne	517 998	418 049	415 612	101 456	45 915	0	562 983
Moulineaux	38 028	36 969	30 041	4 547	1 141	0	35 729
Petit Couronne	475 141	509 445	331 990	104 824	64 152	0	500 966
Petit Quevilly	1 077 927	1 104 820	918 241	114 399	45 919	0	1 078 559
Sotteville lès Rouen	1 697 852	1 843 245	1 052 893	678 802	87 384	0	1 819 079
St Etienne du Rouvray	1 337 475	1 586 811	1 228 957	227 614	150 594	0	1 607 165
TOTAL	5 144 421	5 499 339	3 977 734	1 231 642	395 105	0	5 604 481

c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre de l'article 36 du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Surtaxe "eau"		Redevance "assainissement"	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Grand Couronne		64	1 155	1 210,92 €	1 490	214,14 €	3 554	1 163,13 €
Moulineaux		1	402	436,38 €	536	78,98 €	536	179,08 €
Petit Couronne		51	40 371	45 441,71 €	53 698	7 762,69 €	39 227	13 139,64 €
Petit Quevilly		71	6 581	6 921,20 €	7 438	1 026,27 €	35 961	11 605,20 €
Sotteville lès Rouen		98	24 261	22 880,02 €	31 931	4 248,15 €	51 735	16 810,09 €
St Etienne du Rouvray		138	17 043	17 667,51 €	20 699	2 823,12 €	36 846	12 106,34 €
TOTAL		423	89 813	94 557,74 €	115 792	16 153,35 €	167 859	5 003,48 €

6.5 - Les indicateurs de la qualité de l'eau

Bilan annuel 2009 du nombre de prélèvements et des conformités

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
BSR	185	1	99,5%	185	0	100,0%
TOTAL	185	1	99,5%	185	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

6.6 - Les indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Banlieue SUD de Rouen		Code indicateur	2008	2009
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	98,9%	99,5%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Usine de la Chapelle	P 108.3	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	79,5%	79,5%
Rendement du réseau de distribution		P 104.3	82,0%	81,5%
Indice linéaire des volumes non comptés		P 105.3	8,9	8,8
Indice linéaire de pertes en réseau		P 106.3	8,8	8,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P 107.2	0,3%	0,4%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P 151.1	1,04	1,36
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P 152.1	99,97%	99,97%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,5	1,1
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P 154.0	0,9%	0,9%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)		P 109.0	0,0009	0,0016

6.7 - Les indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures annuelles aux périodes suivantes :

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Grand Couronne	Janvier	Juillet	1° semestre
Moulineaux	Janvier	Juillet	1° semestre
Petit Couronne	Janvier	Juillet	1° semestre
Petit Quevilly	Juillet	Janvier	2° semestre
Sotteville lès Rouen	Mai	Novembre	1° semestre
St Etienne du Rouvray	Novembre	Mai	1° semestre

a - Le prix de l'eau

Les diverses composantes de la facture

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur – payable par semestre d'avance
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable semestriellement, par application de la formule suivante :

Formule de révision K =	0,15 + 0,50 ICHTTSI + 0,06 EMTTV + 0,16 TP10a + 0,13 FSD1			
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :				
k au 01/01/2009 =	1,000000			
k au 01/07/2009 =	1,015381			

La facture type 120 m³ est présentée dans la note liminaire.

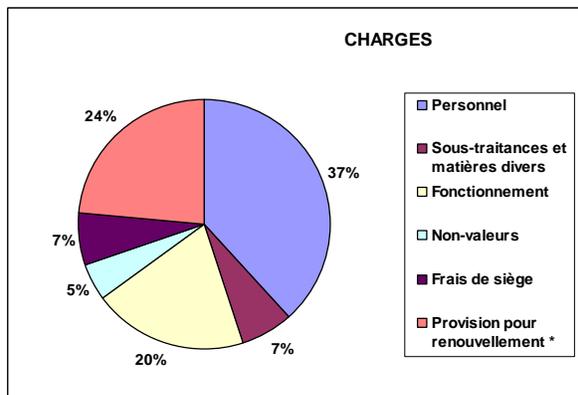
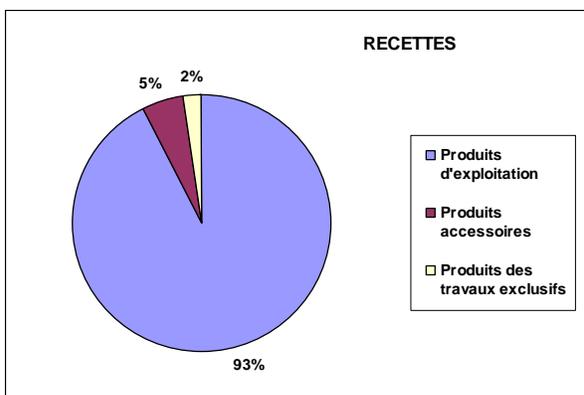
b - Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Recettes de ventes d'eau en gros

	2007		2008		2009	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Destinataire CAEBS	459 987	59 198,80 €	318 833	59 198,80 €	290 399	51 775,39 €
Destinataire île du Jonquay Amfreville la Mivoie	4 457	NR	2 363	NR	2 428	NR
TOTAL	464 444	59 198,80 €	321 196	59 198,80 €	292 827	51775,39 €

Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

		Montant en € HT		
		TOTAL	BSR	Gd Couronne
Recettes	Produits d'exploitation	5 717 893 €	5 057 149 €	660 744 €
	Produits accessoires	326 658 €	311 514 €	15 144 €
	Produits des travaux exclusifs	129 196 €	119 219 €	9 977 €
	Total	6 173 747 €	5 487 882 €	685 865 €
Charges	Personnel	2 168 296 €	1 938 012 €	230 284 €
	Sous-traitances et matières divers	375 770 €	336 189 €	39 581 €
	Fonctionnement	1 127 512 €	1 023 631 €	103 881 €
	Non-valeurs	266 049 €	239 577 €	26 472 €
	Frais de siège	385 142 €	344 237 €	40 905 €
	Provision pour renouvellement *	1 330 937 €	1 177 524 €	153 413 €
	Total	5 653 706 €	5 059 170 €	594 536 €
Résultat Brut		520 041 €	428 712 €	91 329 €



c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Etat du renouvellement de branchements en plomb sur Grand Couronne

L'avenant n°4 (2001) précise que le nombre de branchements en plomb renouvelés au terme du contrat sera de 300 unités.

Communes - Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Grand Couronne	25	67	48	2	11	23	24	15	33	248
Cumul réalisé	25	92	140	142	153	176	200	215	248	248
Programme contractuel	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5		300
Cumul Programme contractuel	37,5	75,0	112,5	150,0	187,5	225,0	262,5	300,0	300,0	
Ecart avec Programme Contractuel	-13	17	28	-8	-35	-49	-63	-85	-52	

Etat du renouvellement de branchements en plomb sur BSR (hors Grand Couronne)

L'avenant n°9 (2004) précise que le solde de branchements en plomb restant à renouveler au terme du contrat sera de 954 unités.

Communes - Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Moulineaux		0	1	1	0	0	2
Petit Couronne	9	3	0	3	3	112	130
Petit Quevilly	10	39	28	6	157	42	282
Saint Etienne du Rouvray	29	65	1	9	6	0	110
Sotteville lès Rouen	137	210	158	172	28	84	789
Sous Total Réalisé	185	317	188	191	194	238	1 313
Cumul réalisé	185	502	690	881	1 075	1 313	1 313
Objectif solde contractuel					954	954	954
Solde branchements plomb	2 062	1 745	1 557	1 366	1 172	934	
Ecart avec objectif Contractuel	-1 108	-791	-603	-412	-218	20	

Bilan du renouvellement de branchements en plomb sur BSR et Grand Couronne

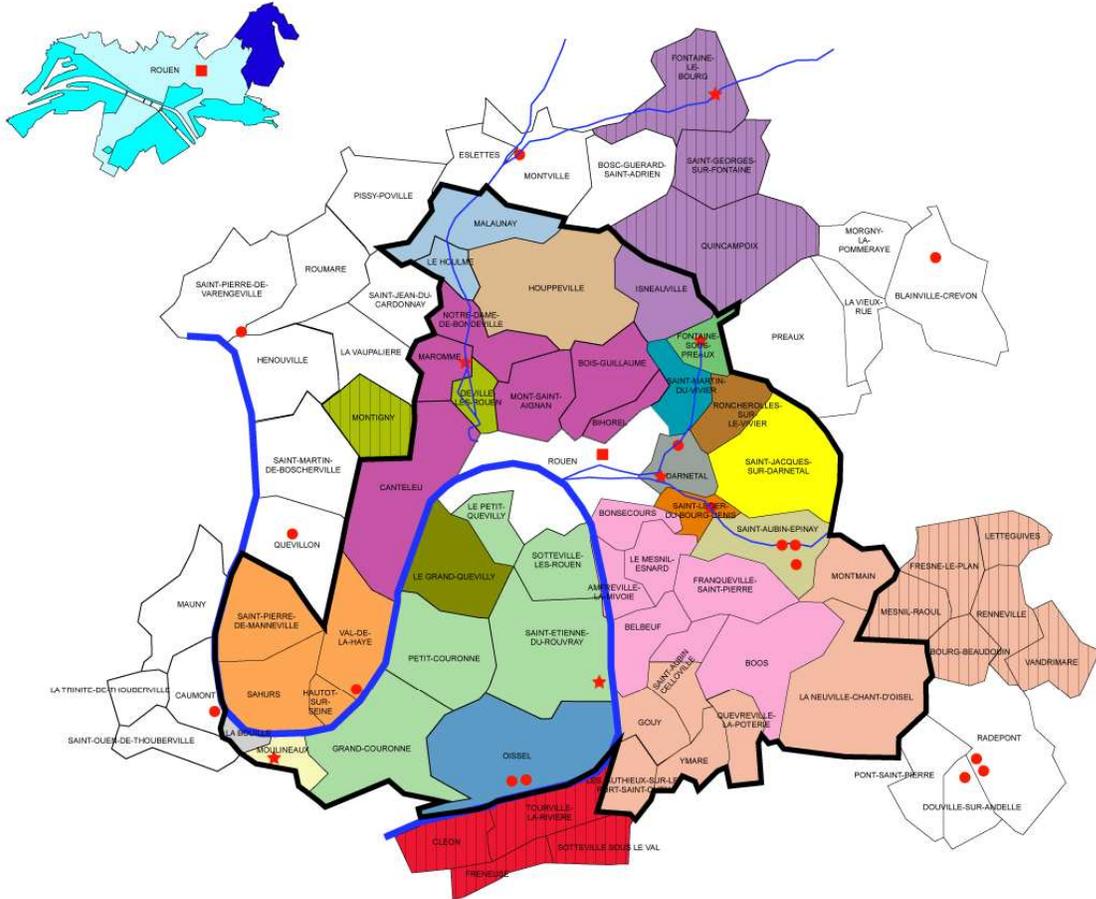
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ecart avec Programme Contractuel sur l'ensemble du périmètre technique	-1 116	-826	-652	-475	-303	-32

Suite à l'avenant n°13, un plan de renouvellement des installations électromécaniques a été élaboré. Ce dernier prévoyait 659 700 €ht de travaux sur 2008 et 583 100 €ht sur 2009. Le solde fait apparaître un montant de 177 000 €ht de travaux non ou partiellement réalisés, ces travaux se poursuivent sur 2010.

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Annexe 1 : Carte des points de production d'eau et zones de desserte

**Communauté de l'Agglomération Rouennaise
Point de production d'eau potable - Zone de Desserte
Au 1er Janvier 2008**



- | | |
|---|---|
| Grand Quevilly (Captage de Moulineaux) | Malaunay/Le Houllme (Captage des Sondres et des Anglais Montville) |
| Sahurs (Captage Val de la Haye) | La Bouille (Captage du Val Galopin Caumont) |
| Déville (Captage de Maromme et Vallée du Cailly) | Banlieue Sud de Rouen (Captage de la Chapelle Saint Etienne du Rouvray) |
| Fontaine ss Préaux (Captage Fontaine sous Préaux) | Oissel (Captages de Oissel) |
| Saint Martin du Vivier (Captage de Carville Darnétal) | Maromme (Captage de Maromme et Vallée du Cailly) |
| Isneauville (Captage Vallée du Cailly) | Darnétal (Captage de Darnétal) |
| Plateau Est - Réservoir de la Neuville (Captage de Radepont le Château) | Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis) |
| Saint Aubin Epinay (Captage de Saint Aubin Epinay BS) | Moulineaux (Captage de Moulineaux) |
| Saint Jacques sur Darnétal (Captage de Saint Aubin Epinay HS) | Plateau Est - Réservoir de Franqueville (Captages Longues Raies / Gde et Pte Aulnaie) |
| Roncherolles (Captage de Blainville Crevon) | |
-
- Rouen :
- Rouen La Jatte
 - Rouen Bas de Ville
 - Rouen Grand'Mare-Châtelet
-
- Usine de la Jatte
 - Captages d'eau
 - Principales ressources en eau de l'Agglomération
 - Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise
-
- | | |
|--|---|
| Convention fourniture d'eau SIAEP 276 (Radepont - le Château) | Convention fourniture d'eau SIAEPA Montville (Vallée du Cailly) |
| Convention SIAEPA Montville (captage de Maromme et Vallée du Cailly) | Convention vente d'eau CAEBS (Captage La Chapelle SER) |

Index des fiches de synthèse de l'année 2009

Secteur Régie Directe	116
Rouen - La Jatte	117
Rouen - Grand Mare Châtelet	118
Rouen - Bas de ville	119
Darnétal	120
Grand-Quevilly	121
Fontaine sous Préaux	122
Secteur Régie Contrôlée	123
Isneauville	124
Plateau Est Franqueville	125
Plateau Est Neuville	126
St Aubin Epinay BS	127
St Jacques sur Darnétal Epinay HS	128
La Bouille	129
Secteur Lyonnaise des Eaux	130
Maromme Mélange	131
Maromme Usine de traitement	132
Déville lès Rouen	133
Sahurs	1334
Secteur Veolia eau	135
Oissel	136
St Léger du Bourg Denis	137
Malaunay - Le Houlme	138
Houpeville	139
Syn. Montville - Hénouville	140
Roncherolles sur le Vivier	141
Banlieue Sud de Rouen	142
Moulineaux	143

Secteur Régie Directe



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 122 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,1 mg/l. Les teneurs sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,3 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Un suivi renforcé a été mis en place. La collectivité doit adresser au Préfet un dossier de demande de dérogation comportant un plan d'actions curatives et préventives.





SYNTHÈSE 2009

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOU ROUENNAISE
QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
ROUEN GRAND MARE CHATELET**

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76640 FOUËLLI Cedex - Tel : 02.32.16.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
ROUEN BAS DE VILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Mouligneux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 88 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Rouen Bas de ville

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,7 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
 31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02 32 48 32 34

COMMUNAUTÉ D'AGGLO ROUENNAISE QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNÉTAL

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Darnétal. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 28 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,2 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
GRAND QUEVILLY

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les forages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 69 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Grand-Quevilly

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,1 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
 31 Rue Malotret - B.P. 2467 - 76040 EUREL Cedex - Tel : 02.32.18.32.34

Statut de copie conforme. Toute réimpression est interdite sans autorisation.



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAUX

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,3 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malotruet - B.P. 21651 - 76640 ROUEN Cedex - Tel: 02.32.19.32.34

Secteur Régie Contrôlée



ars
Agglo Rouennaise
Santé Environnement
Hygiène

SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par La Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Isneauville



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malotret - B.P. 2061 - 76640 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.16.32.34

SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 28 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Plateau Est Franqueville

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,3 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.





SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Radepont. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Matouret - B.P. 2061 - 76440 FOUËLLI Cedex - Tel: 02.32.48.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
ST AUBIN EPINAY BS

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 9 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

St Aubin Epinay BS

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 28,4 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
 31 Rue Malouet - B.P. 2461 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.44.32.34

Résultats de contrôle sanitaire : <http://ars.sma.rouen.fr/ars/arsmain.asp>



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE DE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de cet(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 25,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Makouet - B.P. 2067 - 76000 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.16.32.34

SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE

Cette zone de distribution est exploitée par la Saur et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 9 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 25,0 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique. Pour des compléments d'information, consulter le rapport de synthèse annuelle établi par la Délégation Territoriale de l'Eure.

La Bouille



Secteur Lyonnaise des Eaux

SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MELANGE

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral soit à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 86 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinsecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Maromme Mélange



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2067 - 76049 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral soit à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 96 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrate : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,1 mg/l. Les teneurs sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 25,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2464 - 76049 FOUENI-Ce-dex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

**COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
DEVILLE-LES-ROUEN**

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly .La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral soit à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie.L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 45 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Déville les Rouen

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé. L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 14,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 25,4 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malotret - B.P. 2051 - 76049 FOMÉU Cedex - Tel : 02.32.48.32.34

SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROJENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par la Lyonnaise des Eaux et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ces (s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadéquats).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,4 F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Secteur Veolia eau



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de Oisssel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 24 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. lecture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22.6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Oisssel



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malotret - B.P. 2051 - 76030 FOUJEU Cedex - Tel: 02.32.42.32.34



SYNTHESE 2009

**COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
ST LEGER BOURG DENIS**

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 13 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Résultats au contrôle sanitaire : <http://www.ars-normandie.fr>

St Léger du Bourg Denis

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Maloiet - B.P. 2061 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULNE

Cette zone de distribution est exploitée par Véoila et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 31 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2061 - 76640 FOMIEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Sondres. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 30,0 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Houpeville



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 24651 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

SYN. REGION MONTVILLE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage La Fontaine d'Henouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 21 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 20671 - 76046 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

**COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE
QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER**

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par le captage de Blainville Crevon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 19 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Roncherolles sur le Vivier

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 35,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Des dépassements de la norme de 0,1 µg/l ont été constatés en déséthyl atrazine.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 32,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 4 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les pesticides pour une durée de 3 ans.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malortet - B.P. 28671 - 76040 ROUEN Cedex - Tel : 02.32.18.32.34



SYNTHESE 2009

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 179 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 36,3 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



Agence Régionale de Santé - Pôle Santé Environnement
31 Rue Malouet - B.P. 2051 - 76040 ROUEN Cedex - Tél : 02 32 18 32 34

COMMUNAUTE D'AGGLO ROUENNAISE QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MOULINEAUX

Cette zone de distribution est exploitée par la Communauté d'Agglomération Rouennaise et est alimentée par les captages de Mouligneaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2009, 29 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

Qualité bactériologique : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

Turbidité : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

Nitrates : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,6 mg/l. Les teneurs sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

Pesticides : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (0,4 µg/l pour les triazines et 180 µg/l pour le glyphosate+AMPA).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

Dureté : La dureté moyenne est de 27,1 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

Plomb : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

